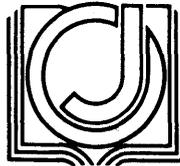


SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION,
RÉDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15.



TÉLÉPHONE :
Rens. (1) 45-75-62-31 Adm. (1) 45-78-61-39
TELEX 201176 F DIR JO PARIS

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

COMPTE RENDU INTEGRAL

11^e SEANCE

Séance du vendredi 25 octobre 1985

SOMMAIRE

PRESIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

1. **Procès-verbal** (p. 2523).
2. **Candidatures à un organisme extraparlémen-taire** (p. 2523).
3. **Politique sportive.** - Discussion de questions orales avec débat (p. 2523).
MM. Jean Francou, Stéphane Bonduel, Philippe Madrelle, Guy Schmaus, Jean-Pierre Masseret, Jules Faigt, Alain Calmat, ministre délégué à la jeunesse et aux sports.
Clôture du débat.
4. **Nominations à un organisme extraparlémen-taire** (p. 2532).

Suspension et reprise de la séance

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

5. **Conférence du G.A.T.T.** - Discussion d'une question orale avec débat (p. 2533).
M. Michel Souplet, Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.
Clôture du débat.
6. **Industrie du textile et de l'habillement.** - Discussion d'une question orale avec débat (p. 2534).

M. Pierre Vallon, Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.

Clôture du débat.

7. **Industrie et emploi en Ile-de-France.** - Discussion d'une question orale avec débat (p. 2537).

MM. Guy Schmaus, Serge Boucheny, Pierre Gamboa, Mmes Monique Midy, Marie-Claude Beauveau, M. Jean Garcia, Mme Rolande Perlican, MM. James Marson, Fernand Lefort, René Martin, Mmes Hélène Luc, Danielle Bidard-Reydet.

PRESIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

MM. Bernard-Michel Hugo, Charles Lederman, Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur ; M. Guy Schmaus.

Clôture du débat.

8. **Industrie du raffinage.** - Discussion de questions orales avec débat (p. 2556).

MM. Paul Kauss, en remplacement de M. Jean-François Pintat ; Philippe Madrelle, Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.

Clôture du débat.

9. **Motion d'ordre** (p. 2558).

MM. le président, Claude Mont, Mme Marie-Claude Beauveau.

10. **Ordre du jour** (p. 2559).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRESIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER, vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

CANDIDATURES A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. Je rappelle au Sénat que M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, a demandé au Sénat de bien vouloir procéder à la désignation de ses deux représentants au sein du conseil supérieur de l'établissement national des invalides de la marine.

La commission des affaires économiques et du Plan propose la candidature de M. Yves Le Cozannet et la commission des affaires sociales celle de M. Charles Bonifay.

Ces deux candidatures ont été affichées. Elles seront ratifiées s'il n'y a pas d'opposition à l'expiration du délai d'une

3

POLITIQUE SPORTIVE

Discussion de questions orales avec débat

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des questions orales avec débat, jointes, suivantes :

I. - M. Jean Francou expose à M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports que les résultats honorables enregistrés par les athlètes français aux jeux Olympiques de Los Angeles, surtout grâce à certaines disciplines, rendent plus nécessaire que jamais la mise en œuvre d'une véritable politique nationale sportive d'ensemble.

Aussi il lui demande de bien vouloir exposer devant le Sénat les grandes lignes de la politique qu'il compte suivre ainsi que les moyens techniques, financiers, budgétaires et extrabudgétaires qu'il compte mettre en œuvre pour sa réussite, et ce en étroite liaison avec le comité national olympique sportif français - C.N.O.S.F. - notamment pour le développement du sport à l'école (n° 3).

II. - M. Stéphane Bonduel demande à M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports de bien vouloir lui faire part de son analyse relative aux conséquences et aux suites de la malheureuse affaire des contrats fédéraux proposés par la fédération française d'athlétisme aux athlètes de haut niveau qui a eu pour conséquence le limogeage du directeur technique national.

Il lui demande quelles sont, selon lui, les orientations et les perspectives en matière de soutien des athlètes de haut niveau leur permettant une préparation dans un climat de sérénité qui doit conditionner leur réussite (n° 137).

III. - M. Philippe Madrelle appelle l'attention de M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports sur les nouvelles formes qui viennent d'être données au loto sportif. Se félicitant de la mise en place de ce nouveau jeu, il lui demande de bien vouloir lui apporter un certain nombre de précisions quant à l'évaluation des recettes déjà dégagées et les priorités d'affectation de ces nouvelles recettes en faveur du sport français (n° 144).

IV. - M. Guy Schmaus demande à M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports de lui exposer les raisons qui retardent la mise en œuvre de toutes les dispositions de la loi du 6 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives. Il lui demande quelles mesures urgentes, il compte prendre pour que l'ensemble des décrets d'application soit publié. Quelles ressources financières l'Etat entend-il dégager pour une véritable application de la loi ? (n° 145).

La parole est à M. Francou, auteur de la question n° 3.

M. Jean Francou. Président du groupe sénatorial d'études des problèmes du sport, je vous avais proposé, monsieur le ministre, de consacrer une séance du Sénat aux questions sur le sport. Au nom de mes collègues, je vous remercie d'avoir accepté cette proposition. Cette séance, me semble-t-il, sera utile à l'information de notre assemblée, même si elle intervient bien après votre prise de fonction de l'été 1984 et peu avant notre discussion budgétaire.

Trois événements importants pour le mouvement sportif m'avaient en effet incité, le 16 août 1984, à vous poser une question orale sur la politique sportive du Gouvernement.

Tout d'abord, le Parlement venait d'adopter une nouvelle loi sur l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives. Il était donc intéressant de savoir quelle serait l'application concrète de cette loi.

Ensuite, les athlètes français venaient d'enregistrer des résultats très honorables aux jeux Olympiques de Los Angeles, puisque soixante-quatre sportifs français étaient montés sur le podium, certes en l'absence des pays de l'Est, mais il y avait bien longtemps que le sport français n'avait pas connu cet honneur. Après ces jeux Olympiques, je souhaitais connaître les intentions du Gouvernement en matière de politique sportive de haut niveau.

Enfin - et ce n'était pas le point le moins important - vous veniez d'accepter, monsieur le ministre, la responsabilité et la charge du ministère de la jeunesse et des sports. Il était donc essentiel de savoir quelle serait votre politique en faveur de ce que notre assemblée a toujours considéré comme les trois piliers de développement du sport : l'aide aux clubs, la politique du sport de haut niveau et le sport à l'école.

J'ajouterai *in fine* la décision que, à la demande du comité olympique et sportif et avec le soutien du Parlement, vous aviez prise d'instaurer le loto sportif.

Tous ces aspects de votre action sportive feront l'objet ce matin de mon intervention et de celles de mes collègues.

Votre passé olympique nous avait laissé espérer des moyens budgétaires accrus en faveur du sport et une politique de concertation avec le comité national olympique et sportif français.

Hélas ! lorsque nous avons eu entre les mains, il y a quelques semaines, le projet de budget de la jeunesse et des sports pour 1986, quelle désillusion ! Ainsi que l'a indiqué M. Nelson Paillou, président du comité national olympique et sportif français et représentant incontesté et incontestable du mouvement sportif, jamais, depuis 1975, le sport n'avait connu un aussi mauvais projet de budget. Je ne veux pas anticiper sur les débats budgétaires, mais quelques précisions chiffrées éclaireront mon propos.

Le projet de budget de la jeunesse et des sports pour 1986 s'élève à 2 177 millions de francs, en diminution de 2,08 p. 100 par rapport à 1985, et ne représente plus que 0,21 p. 100 du budget de l'Etat. Qu'il est loin, monsieur le ministre, le chiffre de 1 p. 100 réclamé par les militants socialistes avant 1981 ! Que les manifestations des enseignants du sport sur l'esplanade des Invalides, les porteurs de pancartes devant l'Assemblée nationale et le Sénat ou les journées de grève de cours d'éducation physique dans les lycées sont loin !

Je ne citerai qu'un autre chiffre significatif : les crédits d'intervention en faveur du sport dans le projet de budget pour 1986 sont de 169 millions de francs. Cette mesure intéresse plus de onze millions de licenciés et, dans le même temps, le seul Opéra de Paris recevra une subvention de fonctionnement de 359 millions de francs. Loin de moi l'idée de demander une diminution de la subvention accordée à l'Opéra, mais je souhaiterais simplement que le sport soit aussi bien traité.

Certes, les ressources extrabudgétaires augmentent et cela est dû en grande partie à votre décision de créer le loto sportif, à la demande du conseil national et olympique français. Je ne m'attarderai pas sur ce point puisque mon collègue, M. Madrelle, interviendra sur ce sujet.

Je vous ferai simplement remarquer, monsieur le ministre, que nous avons été nombreux dans cette assemblée à vous demander que le loto sportif soit un jeu simple et portant sur un ou deux sports au plus.

Vous n'aviez pas, au début, pu tenir compte de nos remarques. Le résultat est que les premiers pas du loto sportif ont été difficiles et que l'on a perdu six mois par rapport au calendrier prévu. Cela représente 100 millions de francs pour le mouvement sportif, même si nous avons l'impression que l'on rattrape en ce moment le temps perdu.

Mais, monsieur le ministre, à propos du loto sportif, j'ai une autre inquiétude. Vous avez prévu, selon les documents budgétaires qui nous sont transmis, que ce jeu devrait rapporter, en 1986, 300 millions de francs au loto sportif. Or, si le loto continue sur le rythme actuel, il est certain que ce chiffre sera largement dépassé et qu'il pourrait atteindre 400 millions de francs, voire 500 millions de francs.

Pouvez-vous nous assurer, monsieur le ministre, que, dans cette éventualité, l'intégralité de la part revenant au mouvement sportif lui sera bien versée et que le ministère du budget, dont chacun connaît la voracité dans ce domaine, ne s'emparera pas de la différence ?

L'année dernière, au moment de l'examen du budget, j'avais demandé que le pourcentage revenant au mouvement sportif, c'est-à-dire 30 p. 100, soit inscrit dans la loi. Le ministre du budget s'y était opposé et je comprends bien pourquoi. Actuellement, en effet, ce pourcentage est fixé par décret et donc à tout moment le ministre du budget peut modifier ce décret et diminuer ainsi le pourcentage revenant au mouvement sportif. Aussi est-il nécessaire que vous preniez l'engagement devant le parlement que ce pourcentage ne sera jamais diminué quel que soit le montant des enjeux du loto sportif.

Je ne m'attarderai pas davantage sur les problèmes budgétaires que nous aborderons bientôt ici, si ce n'est pour souligner que l'insuffisance des crédits de l'Etat en faveur du sport entraîne, encore une fois, un véritable transfert de charges pour les collectivités locales. Ce problème touche particulièrement les équipements sportifs. Les subventions budgétaires pour cet équipement diminuent de 31,5 p. 100 et ce n'est pas la modeste dotation globale d'équipement qui pourra aider les collectivités locales.

Mais peut-être allez-vous nous annoncer une bonne surprise dans vos réponses en octroyant des crédits supplémentaires au mouvement sportif.

J'avais au moins espéré, monsieur le ministre, qu'à défaut de crédits, vous alliez mener une politique de concertation avec le mouvement sportif. Je ne crois pas que l'exemple récent du véritable licenciement du directeur technique national de l'athlétisme aille dans le bon sens.

Le mouvement sportif a été profondément choqué par cet événement. Ainsi, le comité national olympique et sportif français a rappelé que « le directeur technique national est proposé, soit par la fédération intéressée, soit par le ministère de la jeunesse et des sports avec l'accord de celle-ci et que, dans ce cas précis, la procédure - gage de l'indispensable concertation entre le mouvement sportif et l'Etat - n'a pas été suivie ». On ne pourrait mieux dire.

Le Sénat a toujours défendu l'autonomie du mouvement sportif. Certes, l'Etat a le droit, et je dirai même plus, le devoir, de contrôler que les subventions accordées au mouvement sportif sont utilisées à bon escient, mais cela ne lui donne en aucun cas le droit d'intervenir dans la vie interne des fédérations tant que celles-ci respectent la loi.

Malgré une aide insuffisante de l'Etat, les fédérations sportives, vous le savez, ont augmenté le nombre de leurs licenciés, ont développé le sport à la base et ont, en même temps, dégagé une élite qui obtient sur bien des plans des résultats internationaux très honorables.

Pour apaiser les esprits, monsieur le ministre, il est nécessaire que vous expliquiez clairement quelle est votre doctrine en matière de relations avec les fédérations sportives.

Il serait également utile que vous indiquiez au Sénat quelles sont vos intentions en ce qui concerne les athlètes de haut niveau et la politique de conventions qui avait été lancée, avec notre soutien, par Mme Edwige Avice.

De même, pourriez-vous dresser pour nous le bilan des assises sur la médecine du sport qui se sont déroulées, en septembre dernier, en Bretagne ? Je sais, monsieur le ministre, que la médecine des sports est une de vos priorités. Notre assemblée a toujours considéré qu'il était nécessaire que les sportifs de haut niveau soient suivis médicalement. Je déplore d'autant plus la faiblesse des crédits consacrés à la médecine du sport pour 1986.

Je ne voudrais pas conclure mon propos sans aborder d'un mot le problème du sport à l'école.

Favoriser le développement du sport à l'école est un souci constant de notre assemblée. Aussi avons-nous été très intéressés lorsque, en octobre 1984, vous avez déclaré, monsieur le ministre : « Je souhaite que d'ici à la rentrée 1985, les dispositions soient prises pour mettre en place un système permettant aux enfants d'être libérés à partir de quinze heures trente, ou même avant, pour se consacrer aux activités sportives ou socio-éducatives ». Cette déclaration avait d'ailleurs été très bien accueillie par l'opinion publique puisque, selon un sondage, 65 p. 100 des personnes étaient favorables à cette mesure ; le pourcentage d'avis favorable étant même de 80 p. 100 chez les jeunes de dix-huit à vingt-quatre ans.

Les réserves, pour ne pas dire plus, du ministre de l'éducation nationale ont très nettement amoindri votre projet puisque la circulaire du 13 décembre 1984 ne concerne que l'aménagement du temps scolaire dans le premier degré et oublie complètement l'enseignement du second degré ainsi que les universités. Certes, vous pouvez m'objecter que la situation dans l'enseignement du second degré n'est pas trop mauvaise, même si des progrès importants restent à réaliser. Mais cette objection ne vaut pas pour les universités où le sport n'a plus la place qu'il mérite.

Notre collègue, M. Gouteyron, souhaitait vous interroger plus longuement sur ce sujet. Des raisons locales impérieuses l'en ont malheureusement empêché.

Mais soyez assuré, monsieur le ministre, que vous nous trouverez toujours à vos côtés lorsqu'il s'agira du développement du sport à l'école. Certes, on peut regretter qu'une fois de plus les collectivités locales soient conduites à pallier les carences de l'Etat, puisque les instituteurs sont loin d'assurer les cinq heures d'enseignement d'éducation physique et sportive obligatoires. A ce sujet, je déplore vivement que l'on n'ait pas profité de l'année supplémentaire de formation dont bénéficieront les nouveaux instituteurs pour mettre l'accent sur l'éducation physique et sportive ; celle-ci est complètement ignorée dans leur formation.

C'est l'avenir sportif de la France qui est en jeu. Si nous voulons que notre pays continue à obtenir des résultats satisfaisants dans le sport de haute compétition, il faut développer le sport à la base. Le sport de haut niveau et le sport de masse sont complémentaires ; le sport doit commencer à l'école afin que tous les élèves y soient initiés.

Sur tous les points que j'ai abordés dans mon exposé, je crois, monsieur le ministre, qu'il serait utile que vous apportiez des réponses, que vous développiez les grands axes de votre politique sportive et que vous précisiez les moyens financiers et humains que vous y consacrez.

J'espère - sans trop y croire - que vous apaiserez certaines inquiétudes légitimes du mouvement sportif. Si la séance de ce matin n'avait que ce mérite, nous en serions satisfaits.

M. le président. La parole est à M. Bonduel, auteur de la question n° 137.

M. Stéphane Bonduel. Monsieur le ministre, les événements qui secouent la fédération française d'athlétisme depuis la fin du mois d'août me conduisent à vous interroger sur la manière dont vous envisagez l'avenir pour le premier des sports olympiques et, plus largement, sur la situation actuelle et future des athlètes de haut niveau.

Monsieur le ministre, je considère la récente affaire des contrats que la fédération française d'athlétisme semblait vouloir imposer aux athlètes comme une réaction autoritaire qui peut avoir son origine dans l'effet de panique provoqué par la demande, en forme d'avertissement, que vous avez vous-même adressée au lendemain des compétitions de Moscou.

Je rappelle brièvement les faits : le 21 août 1985, après les résultats désastreux de l'équipe de France d'athlétisme - notre formation nationale, ayant occupé la dernière place, s'est trouvée reléguée en série B pour les prochaines compétitions européennes - vous avez exprimé vos préoccupations en indiquant que cette coupe d'Europe vous amenait à dresser un constat d'échec.

Vous avez ajouté qu'il importait qu'une analyse complète soit faite sur les raisons et les implications d'une situation qui vient brutalement remettre en question le nouvel élan que nous avions cru percevoir aux jeux Olympiques de Los Angeles.

Vous souhaitiez, me semble-t-il, monsieur le ministre - si j'ai bien interprété vos déclarations à la presse - que la fédération française d'athlétisme vous produise dans les meilleurs délais un rapport vous permettant de vous faire une idée sur les raisons de la non-réussite de certains athlètes, sur leur comportement, sur la préparation et la motivation d'une équipe de France qui n'a pas eu - avez-vous déclaré - l'esprit souhaité sur place.

Vous en profitez pour ajouter que vous souhaitiez également de la part de la fédération française d'athlétisme un canevas de garanties pour les championnats d'Europe, l'an prochain.

Or, qu'avons-nous vu par la suite ? La fédération française d'athlétisme, sans tergiverser et à la suite de la réunion de son comité directeur à Arles, prenait la décision unilatérale d'obliger les athlètes à signer un contrat de « bonne fin », en quelque sorte, en vue de leur préparation olympique et de leur participation aux championnats d'Europe de Stuttgart en 1986.

Laurence Elloy, représentante des athlètes au comité directeur de la fédération, réagissait ainsi à cette affaire : « Il est hors de question », disait-elle, « de signer quoi que ce soit. Si on fait de l'athlétisme, c'est parce qu'on aime ça. Et si j'ai à rendre des comptes, c'est à moi et à personne d'autre. » A propos des déclarations de Michel Bernard, qui se disait prêt à perdre 25 p. 100 à 30 p. 100 de l'élite au cas où celle-ci refuserait de suivre ses nouvelles directives, Laurence Elloy ajoutait : « Sans élite, ce n'est pas la peine qu'il y ait de l'athlétisme. »

Comme elle, je pense que ce n'est pas en forçant nos athlètes à entrer dans un système plus ou moins coercitif que l'on peut obtenir les meilleurs résultats.

Il semble, monsieur le ministre, que les réactions de la fédération n'ont pas correspondu à ce que vous attendiez, puisque vous avez été conduit très rapidement à prendre une décision de limogeage du directeur technique national dont certains ont pensé qu'il était, en définitive, le bouc émissaire.

Cette décision avait soulevé, d'ailleurs, sur le moment, les protestations tant du bureau fédéral que du mouvement sportif qui a rappelé les règles de nomination des directeurs techniques nationaux.

Pour ma part, je pense que cette opération « coup de poing » pouvait se justifier en grande partie par l'attention toute particulière que porte le ministère à la fédération française d'athlétisme et qui se traduit par une aide tant financière qu'en moyens humains qui peut être estimée à 36 millions de francs.

De ce point de vue, il me paraît normal que le ministère de tutelle soit vigilant sur les moyens mis en œuvre et sur la politique à définir vis-à-vis des athlètes qui s'interrogent et attendent que l'on se préoccupe sérieusement de leur situation, aujourd'hui et demain, et de leur programme de préparation.

En effet, il existe actuellement en France une jeune génération d'athlètes de talent. Il suffirait qu'ils soient correctement conseillés, dirigés, encadrés, avec l'assurance que leur présent et leur avenir sont pris en considération - il conviendrait d'en débattre largement avec eux - pour créer cette dynamique du succès que vient de si bien mettre en pratique la fédération française de volley-ball.

Sans doute, monsieur le ministre, les décisions que vous venez de prendre, avec l'aval de la fédération française d'athlétisme, concernant la nomination et les conditions d'exercice du nouveau directeur général technique national, sont-elles porteuses d'espoir. Il n'en demeure pas moins que ce qui vient de se passer pour le premier des sports olympiques doit faire réfléchir toutes les parties en cause sur la nécessité de redéfinir le rôle des fédérations et des techniciens, faute de quoi nous risquons de déboucher sur une crise générale du haut niveau, ainsi que l'indiquaient d'ailleurs des responsables éminents lors de la rencontre annuelle de Nîmes qui avait pour thème : « Des cadres techniques, pour quoi faire ? »

Mise à jour du rôle fondamental des directeurs techniques nationaux, des adjoints, des cadres techniques nationaux, régionaux ou départementaux, avec la participation des représentants des collectivités locales désormais parties prenantes dans le cadre de la décentralisation et, en même temps, aménagement et poursuite de la recherche de solutions adaptées à l'insertion professionnelle des athlètes, tels doivent être les objectifs.

Je crois, monsieur le ministre, que des décisions sont à prendre à partir d'une concertation élargie avec les fédérations, le mouvement sportif, les cadres techniques, l'ensemble du ministère, les collectivités locales et, bien sûr, avec les premiers concernés, à savoir les athlètes, et ce afin de dégager un haut niveau sans faille, en mesure de représenter dignement notre pays dans les compétitions internationales, mais aussi afin de poursuivre l'action en profondeur pour la masse. Le nouveau directeur national l'a indiqué cette semaine : « Il y a urgence pour l'élite. » Nous savons très bien que sa bonne santé conditionne celle de toute la pyramide sportive.

C'est sur cette politique déjà mise en œuvre et sur les perspectives de l'action que vous proposez de conduire que je souhaite, monsieur le ministre, connaître aujourd'hui votre sentiment.

M. le président. La parole est à M. Madrelle, auteur de la question n° 144.

M. Philippe Madrelle. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, voilà tout juste un an, la décision, prise en conseil des ministres, relative à la création du loto sportif omnisports éclipsait le débat budgétaire à l'Assemblée nationale. Ici, dans cet hémicycle, on se félicita alors de la mise en place de ce nouveau jeu susceptible d'apporter une amorce de réponse à l'éternelle question du financement des activités sportives par les ressources extrabudgétaires.

Témoignage de la volonté gouvernementale de fournir les solutions salvatrices que le monde sportif attend du Gouvernement, le loto sportif avait alors soulevé inévitablement les critiques de tous ceux qui voudraient aujourd'hui nous donner des leçons et qui, lorsqu'ils étaient au pouvoir - il faut le rappeler - n'ont jamais été capables de dégager de nouvelles sources de financement.

Mes chers collègues, vous me permettez donc de rendre hommage à M. Alain Calmat, ministre délégué à la jeunesse et aux sports, et au Gouvernement soucieux de répondre efficacement aux aspirations du mouvement sportif et des Français.

Fonctionnant d'avril à juin 1985, le loto sportif première version - si je puis m'exprimer ainsi - avait peut-être une présentation trop compliquée et n'aura donc connu que cinq éditions. Si la formule initiale n'a pas donné les résultats escomptés, je vous félicite, monsieur le ministre, d'avoir pensé une nouvelle forme qui devient plus accessible et plus simple.

Cette reprise en main permet donc au loto sportif de redémarrer avec le football comme principal, voire unique support. Alors que les cinq premiers tirages du loto sportif n'avaient apporté que 65 millions de francs de recettes, le montant des enjeux est passé de 20 millions de francs à 30 millions, puis à 45 millions. Si vous me permettez l'expression, monsieur le ministre, mes chers collègues, le loto sportif est en train de « faire un tabac » ! Plus de 5 millions de parieurs chaque semaine !

Alors que 70 p. 100 des recettes du P.M.U. et 52 p. 100 de celles du loto sont attribués aux parieurs, 48 p. 100 des enjeux du loto sportif sont redistribués aux gagnants. Sur les 52 p. 100 restants, pouvez-vous nous préciser, monsieur le ministre, les parts revenant respectivement au sport et à l'Etat ?

Au moment où nous déplorons la diminution de 2,8 p. 100 par rapport à 1985 de votre budget, nous plaçons évidemment nos espoirs dans les recettes de ce loto sportif nouvelle formule. Estimées à 300 millions de francs, les ressources nouvelles procurées par le loto seront-elles en mesure de remplir leurs promesses en faveur du mouvement sportif ? Monsieur le ministre, pouvez-vous nous préciser le pourcentage exact des sommes mises qui va recevoir le sport de notre pays ?

Connaissant votre attachement au caractère multisports du loto sportif et sachant que le football ne pourra alimenter que 25 des 45 tirages prévus pour 1986, allez-vous faire appel à d'autres disciplines sportives ? Le choix d'autres supports est-il susceptible d'entraîner de nouvelles formes du loto sportif ?

Au moment où l'ensemble de la presse se montre unanime pour saluer le succès tant attendu du loto sportif, nous souhaiterions connaître le montant approximatif des recettes susceptibles d'être réalisées sur une année. Le nombre sans cesse croissant des bulletins validés chaque semaine constitue un sérieux motif d'encouragement pour le développement du sport français et son financement extrabudgétaire. Pourriez-vous nous rappeler, monsieur le ministre, les priorités d'affectation de ces recettes nouvelles ? Seront-elles décisives pour l'avenir du sport ?

Vous remerciant pour les réponses et les précisions que vous voudrez bien m'apporter, se réjouissant de l'évolution prometteuse du loto sportif nouvelle formule, le groupe socialiste du Sénat vous fait entièrement confiance pour donner au sport français la place importante qu'il mérite dans la nation.

M. le président. La parole est à M. Schmaus, auteur de la question n° 145.

M. Guy Schmaus. Monsieur le ministre, je veux attirer votre attention sur l'application de la loi de juillet 1984 concernant le sport.

Plus d'un an est passé depuis sa promulgation, et une vingtaine de décrets, parmi les plus importants, doivent encore être publiés. Ils concernent le conseil national des activités physiques et sportives ainsi que le centre de recherches de la médecine sportive.

Quand allez-vous mettre en place ces nouvelles structures, les seules innovations réelles de la loi ? Pourquoi tardez-vous autant ?

D'une façon générale, le mouvement sportif n'est pas coupé du reste de la société. Il est lui-même affecté par la crise. Mais, malgré elle, les besoins sont tels que la pratique des activités physiques s'accroît, évolue même. Il reste que l'accentuation des inégalités sociales se retrouve dans l'accentuation des inégalités à l'égard de la pratique sportive.

Votre politique sportive brille par le désengagement de l'Etat. Elle favorise la commercialisation à outrance du marché du sport. Cette voie est dangereuse.

Les concours de pronostics, s'ils apportent une bouffée d'oxygène, ne règlent pas pour autant les problèmes du sport. Ainsi, les affairistes pénètrent-ils en force le sport au point de menacer ses valeurs et les prérogatives des fédérations sportives. Le tennis en donne l'exemple.

Or, le sport doit être considéré comme une activité sociale de haut niveau culturel, comme un besoin lié aux progrès de l'homme. Voilà pourquoi nous avons apporté toute notre contribution à l'élaboration de la loi. Voilà pourquoi nous n'acceptons pas qu'elle demeure lettre morte.

Aussi - j'y insiste - la loi doit permettre à la pratique des activités sportives de devenir un droit pour tous. Les besoins sont croissants, profonds et irréversibles. Il faut donc s'attacher à réduire les inégalités et la ségrégation. Il faut gagner au sport les millions de Françaises et de Français qui en sont encore exclus.

Deux grands secteurs méritent une attention prioritaire : l'école et l'entreprise.

Le sport à l'école - on l'a déjà dit - est le fondement de toute politique sportive digne de ce nom.

Force est de constater que les dispositions en matière de rythmes scolaires n'en sont - faute de moyens - qu'aux premiers balbutiements. Les bonnes paroles ne suffisent pas !

Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, pour obtenir rapidement des résultats tangibles ? Je pense, en particulier, à l'heure quotidienne d'éducation physique et sportive et à l'apprentissage systématique de la natation aux enfants.

Ces mesures minimales doivent s'accompagner d'un plan de formation des instituteurs à dominante éducation physique, ce qui nécessite des équipes pédagogiques d'instituteurs volontaires ayant cette vocation et l'établissement d'un plan de rattrapage relatif aux équipements sportifs.

L'autre secteur prioritaire est l'entreprise. C'est là que les femmes et les hommes produisent les richesses du pays et nouent des rapports sociaux. C'est là que peut être développée la pratique sportive multiforme et massive.

En outre, le sport dans l'entreprise, c'est bon pour la santé, la maîtrise du corps et l'équilibre intellectuel. C'est bon pour les capacités d'initiative de chacun.

C'est aussi dans l'entreprise qu'il est possible de promouvoir de façon originale les compétitions et le sport de haut niveau.

J'entends bien que la loi y fait référence, mais cela ne fait pas le compte d'autant que nos suggestions tendant à préciser les obligations des employeurs n'ont pas été retenues.

J'espère que les travailleurs et leurs organisations syndicales sauront, par leurs actions, conquérir le droit à la pratique sportive dans leurs entreprises.

M. le ministre, vous pourriez donner l'exemple dans le secteur public et nationalisé. Pourquoi ne le faites-vous pas ?

Pourquoi, par ailleurs, ne pas réfléchir aux mesures à prendre pour les salariés des petites et moyennes entreprises de même que des petites et moyennes industries qui n'ont pas de comités d'entreprise ? Pouvez-vous, monsieur le ministre, me répondre sur ce sujet ?

J'en viens aux aspects financiers. Sans anticiper sur le débat budgétaire, je veux tout de même présenter quelques observations. C'est sur les collectivités locales et sur les pratiquants que reposent, pour l'essentiel, les charges financières de la pratique sportive.

Or, avec la T.V.A., le sport rapporte à l'Etat de plus en plus d'argent. Il devrait donc en faire bénéficier l'école en premier lieu ; ce n'est pas le cas.

Il conviendrait, en outre, de répartir plus équitablement les ressources entre l'Etat, les collectivités territoriales et les entreprises ; compte tenu du retard en équipements spécifiques.

Par ailleurs, un prélèvement sur tous les profiteurs du sport est justifié pour financer ne serait-ce que les équipements légers de proximité dans les cités populaires et l'allègement des charges sociales des clubs.

Avec mes amis du groupe communiste, j'ai déposé une proposition de loi portant sur ce sujet.

Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, que son inscription à l'ordre du jour - pourquoi pas de la présente session ? - serait une bonne chose ?

Les entreprises devraient être incitées, par le biais des comités d'entreprise, à dégager des subventions pour la formation des sportifs, des entraîneurs, des dirigeants et pour la réalisation d'équipements intégrés ou proches du lieu de travail. Les patrons des zones industrielles et les promoteurs immobiliers devraient participer au financement d'équipements sportifs.

Voilà quelques propositions qui sont susceptibles de rattraper notre retard et de mettre notre pays à l'heure des jeux Olympiques de 1992. Cela me conduit à vous interroger sur ce sujet.

J'ai le sentiment que vous avez renoncé, de concert avec M. Chirac, à les accueillir à Paris. N'avez-vous pas opté pour les jeux d'hiver à Chambéry, au détriment de ceux d'été à Paris ? Tout le laisse penser, notamment le désengagement de votre chargé de mission, M. Astorg, l'incertitude relative au lieu d'implantation du grand stade, la publicité à la télévision en faveur de la Savoie et non pour Paris ! Où en est-on ? J'attends avec intérêt votre réponse sur ce dossier majeur.

En effet, cela fait cinq ans que Georges Marchais a lancé cette idée, reprise ensuite par tout le monde.

Nous pensons que la meilleure façon de donner un souffle nouveau au sport en France est que les jeux Olympiques se déroulent à Paris. Nous ne devons pas gâcher cette chance. Il reste onze mois pour gagner. Vous pouvez compter sur notre détermination à tout faire, avec les sportifs et les amateurs de sport, pour que les jeux Olympiques aient lieu à Paris en 1992.

M. le président. La parole est à M. Masseret.

M. Jean-Pierre Masseret. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous souhaitons, les uns et les autres, promouvoir l'activité physique et sportive. Pour cela, il faut non seulement des moyens financiers, mais aussi un mouvement d'opinion favorable. Or, une partie de la réponse à nos questions se trouve dans la faible fréquentation, ce matin, de cet hémicycle, alors que nous discutons d'un sujet concernant onze millions de Français membres des associations sportives et confrontés chaque jour à d'immenses difficultés sur le terrain.

On vous a accusé, monsieur le ministre, de mener une mauvaise politique pour le sport. Je suis, pour ma part, un pratiquant du sport depuis vingt-cinq ans. Or, je cherche vainement des mesures qui auraient pu véritablement encourager la pratique sportive au cours des vingt dernières années.

Le sport - on l'a dit - constitue un élément de la culture, un moyen d'expression, de communication, de création. C'est aussi, pour beaucoup d'entre nous, le moyen d'augmenter nos espaces de liberté, de prendre des responsabilités. Le sport est un facteur d'insertion sociale incomparable.

Dans les zones urbaines, pendant l'été, la promotion du sport, l'animation sportive estivale permet de prendre en charge des jeunes socialement démunis afin d'éviter leur marginalisation. Cette valeur de l'activité sportive, il nous faut l'affirmer devant l'opinion publique. Si les moyens budgétaires sont insuffisants, c'est que nos concitoyens ne considèrent pas le sport comme une priorité essentielle.

Monsieur le ministre, je vous sais gré d'avoir, dès votre entrée en fonctions, défini une politique sportive très structurée et très structurante. Elle implique une vision pyramidale de cette discipline - développement du sport à la base, développement du sport de haut niveau - et une approche sur trois problèmes fondamentaux, à savoir : le temps, les structures et les moyens.

Vous avez lancé une opération avec le ministre de l'éducation nationale : l'aménagement du temps scolaire. C'est un point très important qui, dans les années qui viennent, sera mis à votre actif. Cependant, tout n'est pas réglé pour autant. Le sport à l'école doit encore être largement développé. Un éditorial publié dans le journal *L'Equipe*, de ce matin l'indique très nettement.

C'est vrai, nous n'avons pas, de ce point de vue, mis en œuvre tout ce que nous aurions aimé développer. Les membres du groupe socialiste souhaiteraient d'ailleurs que vous dressiez un premier bilan de l'aménagement du temps scolaire dans le primaire et que vous indiquiez l'évolution que vous entendez lui donner dans l'enseignement secondaire puis, aussi et surtout, à l'université. En effet, les dirigeants d'associations constatent que les jeunes sportifs ont beaucoup de difficultés à concilier les études supérieures et le sport de compétition.

En matière de gestion du temps, j'évoquerai le dossier des retraités et des préretraités. En Lorraine, dont je suis un élu, le nombre des préretraités s'élève à 25 000. Il me paraît indispensable qu'une réflexion soit menée à leur sujet et, dès ce matin, j'aimerais savoir si vous envisagez de mener une action en leur faveur.

Je traiterai maintenant des structures du sport. L'Etat définit sa politique, mais il est évident, en raison de la décentralisation, qu'une telle politique ne peut être mise en œuvre que si elle est relayée sur le terrain par les conseils régionaux et par les départements en liaison avec le mouvement sportif : les comités régionaux olympiques, mais également les ligues des différentes disciplines. Il faudrait donner une impulsion à cette volonté afin que les élus régionaux et les ligues définissent ensemble une politique de développement du sport et dégagent des hiérarchies de besoins et de moyens. Seule cette confrontation permanente des besoins exprimés par les ligues et l'action des collectivités territoriales donnera l'impulsion nécessaire à l'application des principes que vous avez définis, monsieur le ministre.

Je ne traiterai pas des moyens, le moment n'est pas encore venu d'aborder les problèmes budgétaires. Vous allez bientôt présenter le budget de votre ministère devant l'Assemblée nationale et, si nous avons des remarques à formuler, nous les présenterons lorsque celui-ci sera présenté au Sénat.

Les autres questions que je souhaite vous poser portent sur l'organisation des jeux Olympiques à Paris.

Nous aimerions connaître l'état du dossier et savoir si les implantations sportives envisagées pour la capitale sont définitives ou s'il s'agit de projets.

Nous aimerions également savoir s'il existe une compétition entre les jeux Olympiques d'été à Paris et les jeux Olympiques d'hiver dans le Dauphiné et la Savoie.

M. Bonduel a évoqué la crise de l'athlétisme français que nous avons tous en mémoire. Nous comprenons la décision que vous avez prise. Depuis près d'une année, l'athlétisme français connaissait une crise, provoquée par la désignation d'un nouveau directeur national. Tous les hommes de terrain, les athlètes comme les dirigeants, savaient que la situation évoluerait ainsi et que vous seriez amené à prendre cette décision sans laquelle l'athlétisme français aurait été en danger. C'est à vous, monsieur le ministre délégué à la jeunesse et aux sports que cette tâche incombait et à personne d'autre, pas même au président du comité national olympique français. Des fonds publics et une politique devaient être mis en œuvre. Vous aviez observé que tout n'allait pas pour le mieux et, avant que le pire ne soit arrivé, vous avez pris vos responsabilités ; vous avez bien fait.

Au nom de mes collègues du groupe socialiste, voilà ce que je devais dire. Le sport est une activité fondamentale de la société, un moyen d'expression, de communication, de création et il faut sans cesse l'encourager. Or, c'est vous, monsieur le ministre, et non d'autres responsables politiques, qui avez pris la décision de mettre en œuvre le loto sportif, dégageant ainsi de nouveaux moyens financiers.

Vous avez clairement défini votre politique au cours des derniers mois de l'année 1984. Vous tenez le cap. Mais pour que cette politique réussisse, il faut pleinement associer les collectivités territoriales qui ont des responsabilités à prendre sur le terrain. Cette définition de la politique devra se faire en relation avec les mouvements sportifs et les ligues. Vous avez déclaré, dans différentes interventions, que vous souhaitiez voir un centre national de formation et d'entraînement de haut niveau pour chaque ligue relayé par des centres régionaux et des pôles d'intérêt décentralisés. Je crois que vous avez là une vision extrêmement structurante et juste du développement du sport et c'est cette politique qu'il faut maintenant, petit à petit, faire passer dans les faits. Pour notre part, nous vous faisons confiance et, de votre côté, vous pouvez compter sur notre appui.

M. le président. La parole est à M. Faigt.

M. Jules Faigt. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les orateurs qui m'ont précédé ont largement ouvert le débat qui nous occupe ce matin. Je ne reviendrai donc pas sur ce qui a été dit et dont je partage en grande partie la finalité.

Je limiterai mon propos, monsieur le ministre, à vous dire combien nous sommes attentifs au problème des jeux Olympiques, car il nous paraît qu'à l'heure actuelle il y a une dua-

lité entre Paris et la Savoie. Nous risquons en fin de compte de ne rien obtenir ni d'un côté ni de l'autre, et il faudrait peut-être qu'un choix soit fait et que tout le pays, votre ministère et les élus s'engagent vraiment sur une des deux hypothèses, car il ne faudrait pas qu'en courant après les deux possibilités elles nous échappent toutes les deux.

Je partage aussi les préoccupations qui ont été exprimées concernant le sport à l'école. J'ai relevé, dans une première analyse de votre budget, des crédits supplémentaires pour l'aménagement des rythmes scolaires dans le primaire et nous nous en félicitons. Sur ce point également, nous pensons que vous allez nous présenter, comme le disait mon ami, M. Masseret, un premier bilan sur ce qui a été fait.

Je vous poserai pour terminer deux questions. En premier lieu, les groupes socialistes de l'Assemblée nationale et du Sénat ont beaucoup participé à l'élaboration de la loi sur le développement et l'organisation des activités sportives ; pouvez-vous nous indiquer où en est l'application de cette loi ? Est-ce que, dans le pays, les fédérations, les clubs, la mise en place des règles de participation financière de certaines autres activités sportives, tout cela a été codifié ?

Où en sommes-nous.

En second lieu, je veux vous poser une question sur la décentralisation. Dans les multiples textes relatifs à ce sujet, je n'ai pas trouvé grand-chose concernant le sport ; des dispositions sont-elles prévues en vue d'une décentralisation sportive, pour donner plus de pouvoir aux régions et aux départements ?

Ces questions étant posées, je me félicite de ce débat. J'écoute mon intervention. Tout a été bien dit et je pense, monsieur le ministre, que vous allez avoir largement la possibilité de nous répondre.

M. le président. La parole à M. le ministre.

M. Alain Calmat, ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je vous remercie d'abord des nombreuses et intéressantes questions que vous m'avez posées, et je vais tenter d'y répondre.

Comme vous l'avez souligné, monsieur Francou, après les résultats très honorables enregistrés par les athlètes français aux jeux Olympiques de Los Angeles, il faut continuer.

J'ai procédé, dès mon arrivée au Gouvernement, à un bilan aussi précis que possible de la situation du sport français en vue de présenter le 29 novembre 1984, comme l'a rappelé M. Masseret, la politique sportive que je souhaitais mener.

Je vais donc vous rappeler les grands axes de cette politique et vous exposer l'état d'avancement des différentes mesures qui ont déjà été mises en œuvre.

Au-delà de l'objectif qui est de permettre à chaque Français de pratiquer le sport dans les meilleures conditions, au niveau où il le souhaite et où il le peut, je voudrais insister sur les objectifs plus précis et essentiels qu'il est nécessaire d'atteindre ; j'en citerai sept principaux.

En premier lieu, il convient de développer considérablement les activités sportives chez les jeunes. La France avait, en effet, dans ce secteur, un retard historique. Ce développement passe, comme vous l'avez tous dit - et j'en suis parfaitement conscient - par le développement du sport à l'école. J'y reviendrai.

Le deuxième objectif est de mettre le sport de haut niveau dans ce que j'appellerai un état de préparation olympique permanente. De nombreuses mesures ont déjà été prises, que je développerai tout à l'heure.

En troisième lieu, il est nécessaire d'accroître le soutien au mouvement sportif par l'intermédiaire de l'aide aux fédérations et à la vie des clubs.

Le quatrième objectif est de créer une mentalité sportive chez tous les Français par un développement soutenu du sport de masse.

Le cinquième objectif est d'améliorer la formation et le statut des cadres techniques.

Le sixième objectif tend à donner à la France - M. Francou a insisté sur ce problème - une médecine sportive valable, performante, de pointe.

Le septième objectif, enfin, est de favoriser le développement de l'économie du sport.

A partir de l'analyse que j'ai conduite, j'ai considéré que la réalisation de ces objectifs passait essentiellement par la prise en compte de trois facteurs : le temps consacré aux activités physiques et sportives, les structures permettant de les pratiquer au mieux, et les moyens juridiques, financiers, en matériel et en personnels mis à la disposition des sportifs.

Je commencerai par ce qu'il est convenu d'appeler l'aménagement du temps scolaire, c'est-à-dire le sport à l'école. Des mesures ont déjà été prises pour libérer le temps nécessaire permettant aux jeunes de faire du sport.

Ainsi, dans le premier degré, les premières mesures prises relèvent d'une circulaire cosignée le 13 décembre 1984 par le ministre de l'éducation nationale et par moi-même concernant l'aménagement du temps, de telle sorte que les enfants puissent faire du sport tous les jours, les activités débutant pendant le temps scolaire, à partir de quinze heures ou quinze heures trente, sous la responsabilité du maître et avec l'aide d'animateurs extérieurs en provenance du mouvement associatif, ceux-ci prenant le relais dans le temps périscolaire.

Il s'agit donc d'une véritable articulation entre l'école et les associations. Cela est nouveau, original, et nous devons nous en féliciter.

Les résultats sont déjà très encourageants puisque, dès la rentrée 1985, un certain nombre de projets se sont mis en place ; j'ai eu l'occasion de le vérifier lors de déplacements récents. Les activités sont organisées sous forme d'ateliers, elles sont diversifiées et se réalisent avec la garantie de la sécurité et de l'accueil.

Où en sommes-nous actuellement ? Le premier bilan de la rentrée scolaire est éloquent. Il fait apparaître que 850 communes disséminées dans tous les départements, regroupant plus de 1 500 écoles, sont partie prenante dans l'opération d'aménagement du temps à l'école.

Ainsi, dès la rentrée 1985, quelques mois seulement après la circulaire, 200 000 enfants bénéficient d'un temps aménagé pour la pratique des activités physiques, sportives et socio-culturelles. C'est un succès et il m'apparaît raisonnable de viser comme objectif, pour la rentrée 1986, le triplement du nombre de projets susceptibles de toucher près de 600 000 enfants. Je suis persuadé que, dans un délai de cinq ans, tous les enfants du primaire pourront profiter de cette disposition.

Au plan financier, 14 millions de francs ont d'ores et déjà été engagés en 1985 pour permettre le bon déroulement des opérations ; de 55 à 60 p. 100 de ces crédits seront consacrés aux vacations et à la formation des animateurs, de 35 à 40 p. 100 à l'achat de matériel pédagogique, à certaines locations et à l'aide au transport.

Je vous signale à ce sujet que les demandes émanant des collectivités locales, par l'intermédiaire des directions départementales de la jeunesse et des sports, ont été satisfaites à raison de 80 à 100 p. 100. Je vous proposerai d'ailleurs d'affecter 50 millions de francs au budget de 1986 pour cette opération en tenant compte, bien entendu, de la rentrée 1986.

Enfin, les processus d'évaluation, essentiels pour assurer la progression pédagogique des activités, sont actuellement mis en place sur le plan local en liaison avec l'éducation nationale.

Vous regrettez que la disposition prise pour le primaire ne soit pas encore étendue au second degré. Des réflexions sont actuellement menées en vue de l'aménagement du temps dans les collèges et les lycées, mais il convient de commencer par le début : c'est à l'âge scolaire de six à onze ans que se prennent les bonnes habitudes, et c'est pourquoi nous ne voulons pas brûler les étapes. Il faut faire bien, et cela prend du temps car je souhaite que ces mesures soient élaborées avec précision.

Je souhaite également mener avec mon collègue de l'éducation nationale une réflexion sur ce sujet. Des contacts ont déjà été pris et je pense pouvoir faire des propositions au cours de l'année.

En ce qui concerne le second degré, une autre mesure doit faire l'objet de quelques modifications, je veux parler des sections sport-études. En effet, si la solution des sections sport-études promotionnelles semble convenir dans les collèges - il en existe 323 actuellement - les sections sport-études dans les lycées ne sont pas toujours entièrement satisfaisantes.

Jean-Pierre Chevènement et moi-même avons décidé tout récemment d'étudier la possibilité de mise en place de ce que l'on peut appeler très provisoirement des secteurs sportifs scolaires. Il s'agirait de regrouper dans une même classe, une même filière, des enfants proposés par le mouvement sportif, provenant de plusieurs sports et de faire bénéficier cette classe d'un emploi du temps tel que l'organisation de l'enseignement libère des créneaux horaires en fin de matinée et en milieu d'après-midi, à la disposition des athlètes pour leur entraînement. Une expérience en ce sens est actuellement menée à Lorient et plusieurs lycées sont d'ores et déjà intéressés par cette formule.

L'objectif serait de créer un secteur sportif, soit dans un lycée par département, dans les meilleurs délais possibles et en priorité dans les départements où se situent les C.R.E.P.S. et les centres d'entraînement permanent.

En ce qui concerne l'université, certes, des efforts doivent être faits. Mais il s'agit là de négociations qui doivent être menées au cas par cas, connaissant l'ouverture d'esprit de la plupart des présidents d'université.

Je voudrais maintenant, mesdames, messieurs les sénateurs, développer ce que j'entends par la « préparation olympique permanente » et par le développement de toutes les formes de pratique des sports.

Cette préparation olympique permanente nécessite des structures adaptées et performantes. Cela concerne les centres d'entraînement, la recherche et la médecine du sport.

En ce qui concerne les centres d'entraînement, l'année 1985 a été, comme je l'ai annoncé, celle de la mise en œuvre de la déconcentration du sport de haut niveau par la création de centres d'entraînement nationaux et de centres d'entraînement régionaux, dans les C.R.E.P.S. ou établissements analogues.

S'agissant des centres d'entraînement nationaux, ma volonté est de doter la plupart des fédérations, en tout cas toutes les fédérations olympiques, d'un centre national d'ici à 1988.

Un centre national se définit comme étant un lieu qui fonctionne en permanence, qui accueille l'élite et qui possède les meilleures conditions d'entraînement, de formation - en relation avec les collèges, les lycées, l'université et les entreprises - de recherche et d'encadrement médical.

Ces centres sont organisés à l'instar de ce qui existe à l'I.N.S.E.P., l'institut national du sport et de l'éducation physique, que vous connaissez bien.

Ils doivent devenir les véritables centres permanents de préparation olympique des fédérations, en même temps que les lieux privilégiés pour la promotion du sport de haut niveau en accueillant les espoirs susceptibles d'atteindre le niveau international.

Dès la rentrée 1985, 69 sections ont été officiellement créées, dont 15 centres nationaux avec, par exemple : le cyclisme à Montigny ; le hockey sur gazon à Châtenay ; le jeu à XIII à Toulouse, etc.

Vingt et une fédérations sont actuellement concernées par cette déconcentration du sport de haut niveau, et cela intéresse 1 435 athlètes dont 550 internes.

Ce programme sera poursuivi et amplifié de sorte qu'avant 1988 toutes les fédérations olympiques, sans exception, possèdent un centre de préparation olympique permanent.

Dès 1985, un effort important a été accompli en investissement : 96 millions de francs ont été consacrés à des travaux d'hébergement, de restructuration et de rénovation ainsi que de construction d'équipements sportifs dans les établissements d'Etat.

Sur le plan du fonctionnement, huit millions de francs ont été répartis entre sur les établissements concernés afin de prendre en charge notamment les aspects de la formation - sous forme de vacations ; du transport - par exemple l'achat de minibus ; de la médecine sportive - vacations médecins, kinésithérapeute ; achat de matériel ; de l'équipement sportif, les problèmes qui concernent l'encadrement étant réglés au mieux de l'intérêt des athlètes.

S'agissant de la recherche et des actions communes - transferts technologiques et valorisation - l'action entreprise en concertation avec le ministère de la recherche et de la technologie pour le financement de programmes de recherche sera poursuivie.

Par ailleurs, la prise en compte de ce champ de recherche par les grands organismes - I.N.S.E.R.M. et C.N.R.S. - va être marquée, d'une part, par la création de réseaux de recherche, associant des équipes I.N.S.E.R.M., des universitaires et des établissements de mon ministère, d'autre part, par l'élaboration concertée d'un programme avec le C.N.R.S.

Pour ce qui est des transferts technologiques, un programme a été financé par le F.N.D.S. pour 4,5 millions de francs en 1984 et 1985 et sera poursuivi en 1986.

Enfin, un outil d'information et de valorisation des connaissances scientifiques est maintenant à la disposition des chercheurs et des techniciens du sport puisque la base de données documentaires Sportdoc est opérationnelle je dois l'inaugurer dans les prochains jours.

La loi du 10 juillet 1984 a prévu la création d'un comité national de la recherche et de la technologie en activités physiques et sportives. Le projet de décret est en cours d'élaboration. Le texte devrait être publié avant la fin de cette année.

S'agissant de la médecine du sport, comme vous l'avez souligné tout à l'heure, monsieur le sénateur, les premières assises nationales se sont tenues à Rennes il y a un peu plus d'un mois. Ces journées, qui ont été réussies et qui ont regroupé tout ce qui compte dans le monde de la médecine du sport en France, ont permis de dégager un certain nombre de lignes d'action dont nous étudions actuellement la mise en œuvre avec les partenaires concernés.

Il s'agit essentiellement de la formation, de la prévention, de la mise en place des structures médicales associées aux centres permanents d'entraînement, mais aussi de l'implantation de centres médico-sportifs sur tout le territoire et, bien entendu, de la lutte contre le dopage.

Des moyens importants, je peux vous l'affirmer, seront dégagés sur le budget et sur les crédits du F.N.D.S. pour cette action.

J'en viens maintenant au chapitre des moyens. Je vais évoquer successivement les moyens financiers, les moyens en personnel et les moyens matériels.

Je souhaite que les moyens financiers existants soient mieux utilisés.

Si l'aide de l'Etat au plan financier doit être apportée dans le cadre d'un programme arrêté en commun, la réalisation de ce programme reste à la charge du ministère puisque celui-ci est responsable devant le pays et la représentation nationale de l'emploi des fonds publics.

Sans aller, sauf exception, jusqu'au système trop rigide des contrats, c'est cependant cet esprit qui guide la gestion budgétaire de mon département ministériel avec nos partenaires.

Aussi, c'est sur la base d'un plan quadriennal de préparation olympique, de promotion et de formation des cadres revu chaque année et que je voudrais réaliste que se négocient les subventions aux fédérations.

C'est selon ce principe que sera géré le budget de 1986.

Le projet de budget que j'aurai prochainement l'honneur de vous présenter ne traduit pas, comme certains l'ont maladroïtement souligné, un désengagement spécifique de l'Etat. Bien sûr, il porte la marque de la politique de modération des dépenses de l'Etat, et c'est en cela qu'il présente une diminution de l'ordre de 2 p. 100 par rapport au budget voté de 1985. Mais - et j'insiste sur ce point - cette diminution n'est pas la contrepartie de l'augmentation considérable des ressources extra-budgétaires, due notamment au grand succès rencontré par le loto sportif.

Dans ce débat sur le prétendu désengagement de l'Etat, on oublie volontiers que les crédits du F.N.D.S. sont des crédits publics dont l'affectation incombe au ministère après avis d'une commission où pouvoirs publics et mouvement sportif sont représentés à parité.

Certains parlent de désengagement de l'aide publique. C'est oublier - et vous le savez mieux que quiconque - le rôle considérable joué par les collectivités territoriales en faveur du développement du sport en France.

J'en viens maintenant, car je sais que cela vous intéresse, au loto sportif. Vous avez été de ceux qui ont défendu le loto sportif et je vous dois bien les renseignements que vous me demandez.

Je voudrais tout d'abord remercier M. Madrelle d'avoir souligné le mérite du Gouvernement, qui a décidé de créer le loto sportif en 1984, alors que tous les gouvernements précédents s'y étaient refusés.

Comme vous le savez, le loto sportif a connu des difficultés dans sa conception initiale. C'est pourquoi j'ai décidé d'arrêter ce jeu pendant l'été, en attendant qu'une nouvelle formule plus simple, plus régulière, moins onéreuse, soit trouvée.

M. le sénateur Francou a parlé de manque à gagner sur les tirages de cette année. Je vous rappelle simplement, monsieur le sénateur, que douze tirages avaient été prévus pour l'année 1985. Il y en a déjà eu dix à ce jour, et nous allons certainement en faire une vingtaine d'ici à la fin de l'année. Il était prévu d'en faire vingt par an ; or, le Gouvernement a décidé de permettre que le loto sportif soit hebdomadaire : il y aura donc environ une cinquantaine de tirages par an. Nous sommes bien au-delà de ce qui avait été prévu au départ.

Depuis le 27 septembre, le nouveau loto sportif est reparti. Vous connaissez aujourd'hui son succès ; il est tel qu'on peut raisonnablement estimer à 400, voire 500 millions de francs, la nouvelle ressource extrabudgétaire pour l'année 1986.

Certes, une cinquantaine de tirages seront nécessaires et comme vous l'avez souligné tout à l'heure, monsieur le sénateur, il n'y a qu'une trentaine de tirages possibles avec le football. Le caractère multisports sera donc adopté, pas sur une même grille toutefois, formule que nous avons pratiquement éliminée, encore que, parfois, elle sera possible. Il sera donc fait appel à d'autres sports, et, notamment, très bientôt, au rugby, lorsque le football sera au repos. Nous ne savons pas ce que cela donnera, peut-être une diminution des ressources. Je voudrais rappeler que les Italiens nous ont copiés au mois de juillet dernier en introduisant dans leur grille du « totocalcio » un nouveau sport, le cyclisme. Quoi qu'il en soit, même si ces tirages sont moins lucratifs, il faut tout de même les faire, pour ne pas laisser les joueurs perdre l'habitude de participer à ce loto sportif.

Comme vous le savez, 48 p. 100 du produit sont redistribués aux parieurs. Les 52 p. 100 restants sont affectés au sport - 30 p. 100 - à l'organisation du loto et à l'Etat, par l'intermédiaire de diverses taxes et prélèvements. Le pourcentage de 30 p. 100 de la recette attribué au sport a été obtenu l'année dernière, alors que pratiquement personne n'y croyait ; or, à cet égard, le Gouvernement a tenu ses engagements.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je ne peux bien sûr pas vous assurer que ce pourcentage sera maintenu. Je vous rappellerai simplement que, l'an dernier, j'avais indiqué qu'il était valable pour un an, à titre expérimental, et qu'un examen serait effectué à l'issue de cette période. Il s'agit de maintenir ce pourcentage de 30 p. 100, et vous pouvez compter sur moi pour intervenir de telle sorte qu'il en soit ainsi.

Les principes d'utilisation de ces ressources nouvelles seront arrêtés par mes soins, après concertation - vous vous en réjouirez sans doute, monsieur Francou avec le mouvement sportif et les parlementaires faisant partie du conseil du fonds national de développement du sport et sur proposition de ce conseil.

Ces fonds serviront non seulement à abonder les actions déjà entreprises, mais également à en impulser de nouvelles. Ils seront utilisés de toute façon pour la réalisation des objectifs que je vous ai présentés tout à l'heure.

J'en viens aux moyens en personnels ; j'aborderai, en premier lieu, la nouvelle stratégie de l'action des cadres techniques et, en second lieu, le professorat de sport.

S'agissant de la nouvelle stratégie de l'action des cadres techniques, il s'agit de renforcer l'efficacité de l'action des cadres techniques en développant l'idée de coopération au sein d'une équipe et de renforcer la cohésion des cadres techniques opérant à des niveaux différents.

J'ai souhaité, dans un premier temps, qu'il soit procédé à l'étude des conditions de nomination, de cessation de fonctions des cadres techniques nationaux, ainsi qu'à la définition de leur mission dans le cadre relationnel qui leur est spécifique. Pour les directeurs techniques nationaux, la circulaire de 1966 qui régit leur mission est en cours de révision, en relation, bien entendu, avec les intéressés : les cadres eux-mêmes et le mouvement sportif.

Pour ce qui est du professorat de sport, conformément aux engagements pris, le Gouvernement a créé le corps de professeurs de sport, avec la publication, le 17 juillet 1985, du décret statutaire.

La mise en place de ce nouveau corps revêt une importance décisive pour l'avenir de l'encadrement technique du sport français. Elle constitue, sur le plan administratif, une opération complexe, qui nécessitera une période transitoire, laquelle doit s'étaler jusqu'au 18 juillet 1987.

La vocation des professeurs de sport sera d'assurer des fonctions de cadre technique, soit auprès des fédérations sportives, soit dans les services extérieurs et les établissements du ministère de la jeunesse et des sports.

D'ores et déjà, pour permettre les intégrations lors de la constitution initiale du corps et les premiers concours, le projet de loi de finances pour 1986 a prévu la création, par transformation d'emplois, de 1 128 emplois de professeurs de sport, auxquels il convient d'ajouter les 461 emplois contractuels d'enseignants dans les établissements nationaux, sur lesquels pourront être détachés les professeurs de sport. Cela conduit à évaluer à une centaine le nombre de postes mis au concours dès 1986.

Je voudrais maintenant vous parler des équipements sportifs.

En dehors de la création des équipements sportifs qui contribuent au développement du sport et qui font l'objet d'un cadre conventionnel sous forme de programme coordonné entre l'Etat et les fédérations - monsieur le sénateur, vous avez, là encore, un exemple de collaboration étroite avec le mouvement sportif - j'ai souhaité porter une attention particulière aux équipements sportifs existants.

C'est ainsi qu'en 1986 sera lancé un programme d'humanisation et d'accueil des sportifs dans les stades. Il s'agit de créer de véritables points de rencontre de la famille des sportifs. Il faut en effet, pour développer la fréquentation des stades et des installations sportives en général, qu'il présentent des lieux d'accueil agréables, avec cafétéria, locaux de détente et d'information, etc. Je considère que ce type d'équipements aura une influence directe sur l'animation des stades.

J'envisage aussi, mesdames, messieurs les sénateurs, de lancer une opération de multiplication des maisons des sports en milieu rural. Je reviendrai sur ce sujet lors d'une discussion ultérieure, peut-être au cours de la discussion budgétaire.

Tout à l'heure, une question a été posée sur les conventions en faveur des athlètes. Dans ce domaine, je m'attache à poursuivre l'effort entrepris par mon prédécesseur. Aujourd'hui, plus de trois cents athlètes de haut niveau bénéficient de conventions leur permettant de concilier leur formation professionnelle avec leur participation aux entraînements et compétitions.

Dans ce domaine, un effort doit être fait, je l'avoue. Il s'agit en effet que les entreprises, collectivités territoriales, administrations, que l'ensemble des acteurs de la vie économique et sociale soient mieux concernés et soient persuadés du caractère valorisant que l'athlète peut apporter à l'image de leur entreprise, de leur région.

A cet égard, sera mise en œuvre très prochainement une campagne de sensibilisation, d'information relative à cette affaire, dont le bon déroulement est important pour le succès du sport français.

Enfin, je terminerai par un sujet dont vous connaissez l'importance : la promotion du sport pour tous.

Dans ce domaine qui s'adresse à toutes les tranches d'âges, j'ai tenu à prolonger l'action engagée par mon prédécesseur et lancer des actions nouvelles. La promotion du sport pour tous repose sur l'élaboration de plans départementaux de développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre, négociés entre l'Etat, par l'intermédiaire des directions départementales de la jeunesse et des sports, le conseil général et le mouvement sportif.

Trente-cinq plans ont été retenus à ce jour et ont bénéficié d'un financement spécifique de 2 millions de francs.

Par ailleurs, le ministère a poursuivi une politique d'information du public sur ses lieux de vie par la diffusion de spots télévisés sur le thème du sport, facteur de santé, la réalisation d'une animation actuellement en cours, dans le métro, avec la participation de cinquante fédérations sportives, l'organisation dans chaque département d'une semaine du sport pour tous ainsi que la diffusion de trente brochures d'informations pratiques sur les différentes activités sportives qui peuvent être pratiquées dans notre pays.

Une politique d'ouverture des associations sportives a été renforcée grâce à la mise en œuvre du brevet d'Etat d'animateur d'activités physiques pour tous, qui fournira aux associations et aux collectivités locales les cadres compétents dont elles ont besoin, et grâce à la poursuite sous une forme décentralisée de l'opération sport-vacances, dont les crédits débloqués sur le F.N.D.S. ont été portés à plus de 7 millions de francs.

Je voudrais citer aussi la réalisation d'équipements de proximité, destinés à favoriser la pratique des activités sportives sur les lieux de vie de la population. Plus de 2 millions de francs ont été débloqués sur le F.N.D.S., qui ont permis la réalisation d'environ 300 de ces équipements.

Enfin, des crédits spéciaux ont été débloqués pour faciliter l'entraînement des sportifs handicapés et des personnes âgées et un brevet d'Etat pour l'animation des activités physiques chez les personnes handicapées mentales a été créé.

Par ailleurs, un crédit spécial de 1,7 million de francs a été débloqué afin d'aider les fédérations sportives à amplifier leurs actions dans le secteur du sport à l'entreprise.

Mesdames, messieurs les sénateurs, voilà rapidement tracés le bilan et les perspectives de la politique que je mène depuis quinze mois avec le concours des principaux intéressés, c'est-à-dire des sportifs eux-mêmes.

Je suis très attaché à la procédure de concertation avec le mouvement sportif, plus particulièrement avec le C.N.O.S.F., le comité national olympique et sportif français. Cette concertation est particulièrement illustrée par la gestion du F.N.D.S. et la préparation des jeux Olympiques, dont nous avons vu le succès à Los Angeles. Je tiens également à assumer pleinement les responsabilités qui relèvent de ma fonction ministérielle. Je suis conscient de l'importance de la mission qui m'a été confiée : les affaires sportives de mon pays concernent non seulement 11 millions de licenciés, mais au-delà l'ensemble de la population française sportive ou susceptible de le devenir.

Je voudrais maintenant répondre de façon plus précise aux questions de M. Bonduel.

Monsieur le sénateur, comme vous l'avez souligné tout à l'heure, les difficultés créés par ce qu'il est convenu d'appeler « l'affaire des contrats » ont affecté essentiellement les athlètes sur le plan psychologique et dans leurs relations avec l'encadrement fédéral, qu'il s'agisse d'entraîneurs ou d'élus.

Sans porter de jugement de fond sur une telle initiative, le fait qu'elle ait été menée sans concertation préalable avec les athlètes a conduit à penser qu'elle n'était probablement pas la mieux venue pour recréer une dynamique de progrès dans un premier temps et de renouveau des succès dans un second temps. Elle jetait, en outre, un doute dans l'esprit d'une équipe déjà perturbée par de mauvais résultats.

Au demeurant, elle ne remettait absolument pas en question les aides et soutiens divers que le ministère de la jeunesse et des sports apporte aux athlètes de haut niveau soit par le biais de la fédération, soit directement.

Par le biais de la fédération, l'Etat aide les athlètes en mettant à disposition des cadres techniques chargés de les faire progresser tout au long de leur carrière sportive.

La fédération française d'athlétisme dispose de vingt-trois entraîneurs nationaux en titre et de cent-six cadres techniques régionaux et départementaux.

Transitent également par la fédération des aides financières personnalisées attribuées aux athlètes sur les crédits du budget de la jeunesse et des sports et du fonds national du développement du sport pour la somme de près de trois millions de francs versée en 1985.

Les aides directes du ministère de la jeunesse et des sports ne sont en rien affectées par les problèmes créés par l'affaire des contrats.

Citons en particulier les interventions faites par mes services ou personnellement par moi-même auprès de mon collègue ministre de l'éducation nationale au bénéfice des enseignants d'éducation physique et sportive, athlètes de haut niveau. Je ne vous les détaillerai pas, mais j'ai le document à votre disposition.

Dans le cadre des conventions d'emplois que j'ai négociées avec les administrations et avec un certain nombre d'entreprises, 49 athlètes de haut niveau bénéficient de dispositions qui leur permettent de travailler à mi-temps pour un salaire complet.

Il est évident que toutes ces mesures, dont je viens de faire un résumé, seront maintenues et si possible développées dans les prochains mois en faveur des athlètes français.

Toutefois, il ne suffit pas de créer les conditions matérielles de la réussite sportive. Encore faut-il apporter l'environnement psychologique, créer la dynamique de groupe et le climat propice à un entraînement sérieux et efficace, et permettre à chacun de se forger la volonté de dépassement nécessaire pour atteindre les niveaux permettant à l'équipe de France d'être de nouveau compétitive.

C'est le rôle primordial de l'encadrement technique. Ce sera la tâche prioritaire du nouveau directeur technique national.

Je voudrais maintenant, monsieur le sénateur, évoquer l'affaire « Alain Godard ». Je voudrais rappeler - je réponds là aussi à M. Francou sur cette pseudo-ingérence dans la fédération - que la nomination des directeurs techniques nationaux, comme le retrait de leur mission, est faite par accord entre la fédération concernée et le ministre, comme l'indique la circulaire de juin 1966, celle sur laquelle nous nous fondons et qui sera bientôt renouvelée par la concertation. Cela signifie que, en cas de difficulté concernant un directeur technique national, l'initiative du retrait de la mission incombe soit au ministre délégué à la jeunesse et aux sports, soit à la fédération.

Je rappelle d'ailleurs à ce sujet qu'en 1985 quatre présidents de fédération ont décidé de changer le directeur technique national. Le ministre a, bien entendu, accepté ces propositions.

En ce qui concerne l'athlétisme, je rappelle que les concertations nécessaires ont eu lieu avec le président de la fédération avant que la décision ne soit annoncée. Je ne pouvais rester immobile après l'échec de Moscou, alors que des malaises avaient été commises par le directeur technique national à l'égard d'athlètes de haut niveau qui, je le rappelle, seront nos représentants au cours des championnats d'Europe de 1986.

Il ne fallait pas rééditer le « coup » de 1972, qui a plongé le ski français dans un marasme dont il lui est encore difficile de sortir.

J'ajoute enfin que les documents que j'avais demandés à la fédération après l'échec de Moscou ne m'ont pas été remis. En tout cas, cela ne m'a pas permis de me faire une idée sur ce qui s'était véritablement passé ni de cautionner une préparation qui n'avait pas été bien faite.

C'est dans ces conditions que j'ai décidé, avec toute la sérénité que m'apportaient les possibilités offertes par le texte de 1966, de modifier la structure de la direction technique nationale.

Les missions des cadres techniques seront réexaminées, en particulier celles des directeurs nationaux. Je souhaite maintenir l'orientation actuelle, mais je voudrais vous signaler que j'ai mis en place un groupe de travail chargé d'actualiser la circulaire de 1966 en liaison, bien sûr, avec les intéressés, qu'il s'agisse des cadres techniques, des associations ou du mouvement sportif. Ce groupe de travail devra tenir compte, notamment, de l'évolution des conditions de travail des directeurs techniques nationaux depuis 1966, qui, comme vous le savez, ont beaucoup évolué.

Je répondrai maintenant à M. Schmaus, qui m'a demandé où en étaient les décrets d'application de la loi du 16 juillet 1984.

Monsieur le sénateur, il n'existe pas de raisons fondamentales qui retardent leur parution si ce n'est les circuits administratifs, et bien évidemment - mais c'est une volonté de ma part - la concertation. Les choses ont quand même bien avancé et je ne suis pas aussi pessimiste que vous.

En effet, depuis la loi du 16 juillet 1984, trois des décrets les plus importants concernant l'organisation du mouvement sportif ont été publiés au *Journal officiel* de la République française.

Il s'agit des textes relatifs aux statuts types des fédérations sportives, à l'agrément des groupements sportifs et à la délégation de pouvoir accordée aux fédérations sportives.

Par ailleurs, tout le dispositif concernant les structures juridiques du sport professionnel est actuellement soumis à l'avis du Conseil d'Etat. Le décret relatif aux seuils de constitution des sociétés à objet sportif, ainsi que celui qui est relatif aux statuts types de ces mêmes sociétés devraient paraître avant la fin de l'année.

Il en est de même pour le texte relatif à la surveillance médicale des activités physiques et sportives. De plus, le conseil national des activités physiques et sportives prévu à l'article 33 de la loi sera très prochainement créé.

Le projet de décret déterminant la composition et le fonctionnement de ce conseil a été soumis à l'avis du C.N.O.S.F. au mois de juillet, puis examiné au conseil de la jeunesse de l'éducation populaire et des sports au mois de septembre. Il a donc fait l'objet d'une large concertation auprès de nos partenaires habituels ; le nombre de représentants du mouvement sportif a d'ailleurs été augmenté de douze à dix-huit membres à la suite de cette procédure de concertation.

Tous ces textes ont fait l'objet d'une large concertation auprès de tous les partenaires du ministère. D'autres textes d'application qui ne dépendent pas directement du ministère de la jeunesse et des sports, comme ceux qui sont relatifs aux statuts des associations et des fédérations scolaires et universitaires, seront très prochainement examinés par le conseil supérieur de l'éducation nationale.

Pour conclure, je dirai, monsieur le sénateur, que j'ai préféré prendre du temps et faire de bons textes. Actuellement, compte tenu de la concertation, aucune difficulté majeure ne m'a été signalée.

Mesdames, messieurs les sénateurs, plusieurs d'entre vous sont intervenus sur les jeux Olympiques de 1992. Je rappellerai, monsieur le sénateur Schmauss, que c'est le Président de la République, François Mitterrand, qui le premier a émis le désir de voir les jeux Olympiques se tenir à Paris en 1992 pour célébrer le centième anniversaire de la déclaration de Pierre de Coubertin.

A cet égard, je rappellerai la procédure de désignation et de présentation des candidatures aux jeux Olympiques.

Les villes qui présentent leur candidature le font, bien sûr, après avoir reçu l'assentiment du comité olympique français - tel a été le cas pour la ville de Paris et pour la Savoie - mais on ne peut aller au-delà. D'autre part, je puis vous dire, sans me prononcer quant à l'opportunité de la présence de deux candidatures françaises, que le fait d'avoir montré au comité international olympique, par la présentation de ces deux candidatures, que la France était très déterminée à recevoir des jeux Olympiques chez elle en 1992, est certainement un argument de poids. Certes, on peut considérer qu'il y aura concurrence entre les deux candidatures. Mais ce sera à la meilleure d'entre elles de gagner. Les pouvoirs publics, le ministère de la jeunesse et des sports soutiennent les deux candidatures, même si, bien entendu - c'est un avis personnel - les jeux Olympiques d'été ont une autre dimension que les jeux Olympiques d'hiver. Il s'agit de choisir non pas entre la Savoie et Paris...

M. Guy Schmaus. Bien sûr !

M. Alain Calmat, ministre délégué, ... mais simplement entre deux événements d'une portée tout à fait différente. C'est la raison pour laquelle j'ai marqué une préférence pour les jeux d'été, mais il est bien entendu que le Gouvernement soutiendra les deux candidatures - sauf éventuel désistement de l'une ou de l'autre - jusqu'au 17 octobre 1986, date à laquelle le vote interviendra à Lausanne.

M. Faigt a évoqué la décentralisation. Le sport n'est pas visé par les transferts de compétences : dans ce domaine, les responsabilités sont partagées entre l'Etat et les collectivités locales.

Ainsi, mesdames, messieurs les sénateurs, il existe une étroite collaboration entre l'Etat, le comité national olympique et sportif français et les sportifs eux-mêmes. Elle est le résultat d'une organisation harmonieuse du sport en France. Le service public et le développement du sport sont donc assurés, contrairement à ce que laissait entendre une déclaration récente et désolante de M. François Léotard.

Vouloir, comme ce dernier, supprimer d'un trait de plume le ministère de la jeunesse et des sports traduit une profonde méconnaissance, voire un certain mépris des missions qui lui sont dévolues. Ce ministère doit participer au développement du sport en France. Sous toutes ses formes de pratique, le sport fait partie intégrante de l'éducation et contribue à l'épanouissement de l'homme, à la détermination des valeurs de la société et à son évolution sociale et économique.

C'est en tenant compte de cette réflexion et de ces objectifs que l'Etat, garant de l'intérêt public, doit élaborer la politique sportive ; non pas contre les sportifs, mais avec eux

et en direction de toute la population, de toutes les tranches d'âge qui ont chacune leurs problèmes spécifiques, mais chez qui la pratique sportive doit contribuer au mieux-être et au mieux-vivre.

Nous devons définir en commun une politique volontariste qui s'adresse à l'ensemble de la nation et non à des groupes spécifiques, avec le souci d'assurer le service public : formation des cadres, intégration sociale des athlètes, réglementation, diplômés, statut des associations, etc.

En dehors de ces secteurs, la délégation de pouvoirs consentie par l'Etat au mouvement sportif conduit ce dernier à prendre en charge une grande partie de la gestion sportive : l'organisation des compétitions, les sélections, les stages, la préparation des athlètes, l'Etat ne jouant dans ce domaine qu'un rôle d'arbitre - très souhaité, d'ailleurs, par le mouvement sportif - et n'effectuant qu'un contrôle de légalité.

Vous noterez au passage que certaines des plus importantes fédérations sont reconnues d'utilité publique, compte tenu, notamment, du rôle social et d'éducation qu'elles jouent auprès de la population.

Par ailleurs, de nombreux domaines d'activité et de réflexion associent très étroitement l'Etat et le mouvement sportif : la gestion du F.N.D.S., les sélections aux jeux Olympiques, les jurys d'examen aux brevets d'Etat, les contenus d'examens, la formation. Dans tous ces secteurs, le mouvement sportif souhaite la présence de l'Etat.

Vous constatez que la réalité de la relation Etat-mouvement sportif n'a rien à voir avec celle qu'a exposée M. Léotard, qui accuse l'Etat d'avoir la mainmise sur le mouvement sportif.

Entre les deux extrêmes, « tout Etat » et « plus d'Etat », il doit y avoir la mesure, la collaboration harmonieuse et intelligente. C'est ce que nous devons rechercher, avec pour seul objectif de faire de la France une grande nation sportive. Telle est l'ambition de l'Etat.

Il y va de l'intérêt de l'Etat et non seulement du mouvement sportif que la formation des cadres soit assurée. Il y va de l'intérêt de l'Etat et non seulement du mouvement sportif que la cohérence des actions en faveur du sport soit recherchée. Il y va de l'intérêt de l'Etat et non seulement du mouvement sportif que la population entière, sans exclusive, soit concernée.

Telles sont, très rapidement exposées, quelques raisons qui, à mes yeux - et vous le savez, mesdames et messieurs les sénateurs - justifient l'opportunité du ministère de la jeunesse et des sports (*Applaudissements*).

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Conformément à l'article 83 du règlement, je constate que le débat est clos.

4

NOMINATIONS

A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. Je rappelle que la commission des affaires économiques et du Plan et la commission des affaires sociales ont présenté chacune un candidat pour un organisme extraparlamentaire.

La présidence n'a reçu aucune opposition dans le délai prévu par l'article 9 du règlement.

En conséquence, ces candidatures sont ratifiées et le Sénat désigne MM. Yves Le Cozannet et Charles Bonifay comme membres du conseil supérieur de l'établissement national des invalides de la marine.

Mes chers collègues, l'ordre du jour de ce matin est épuisé ; nous allons donc suspendre nos travaux pour les reprendre à quinze heures.

La séance est suspendue.

(**La séance, suspendue à onze heures cinq, est reprise à quinze heures, sous la présidence de M. Alain Poher.**)

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

M. le président. La séance est reprise.

5

CONFERENCE DU G.A.T.T.

Discussion d'une question orale avec débat

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion orale avec débat suivante :

M. Michel Souplet demande à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur de bien vouloir venir exposer au Sénat les thèses que le Gouvernement entend défendre dans le cadre de la prochaine conférence du G.A.T.T., notamment en ce qui concerne le commerce mondial de produits agricoles et agro-alimentaires. Il lui indique en effet que de très vives inquiétudes peuvent être nourries à cet égard par les agriculteurs français face à l'offensive d'un certain nombre de pays tendant à remettre en cause les mécanismes de la politique agricole commune européenne (n° 136).

M. Michel Souplet. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, une fois de plus les pays signataires des accords du G.A.T.T. vont se retrouver. Après le Kennedy round, le Tokyo round, est-ce aujourd'hui le Reagan round ?

Quoi qu'il en soit, les agriculteurs se sont toujours montrés inquiets chaque fois que les négociations du G.A.T.T. étaient commencées.

En effet, en trente ans, l'agriculture française s'est totalement métamorphosée. Des mutations successives telles que la modernisation des entreprises, l'application du plan Marshall, la formation de plus en plus poussée de tous ceux qui travaillent en amont, en aval ou dans les entreprises agricoles, les progrès importants de la recherche et son application, une législation nationale telle que la loi d'orientation, la loi complémentaire ont permis à l'agriculture française, dans le cadre de la politique agricole commune, de réaliser d'énormes progrès.

Ainsi, l'agriculture, qui était très déficitaire voilà trente ans, est aujourd'hui, au sein de la Communauté économique européenne, très excédentaire dans quantité de grands secteurs de production.

Pour elle, la conquête des marchés extérieurs est un impératif. Il n'y a pas de croissance, il n'y a pas même de possibilité de maintien du potentiel actuel agricole sans nouveaux débouchés intérieurs ou extérieurs.

On parle beaucoup des débouchés intérieurs - nous avons eu l'occasion, madame le ministre, d'évoquer devant vous, l'an dernier, les débouchés agricoles à vocation industrielle ou énergétique - mais les débouchés extérieurs sont aussi très importants. Pour l'année 1985, l'excédent de la balance commerciale agricole s'élève déjà, me semble-t-il, à 28 milliards de francs. Par conséquent, il s'agit de l'un des secteurs de l'économie qui permet d'améliorer la balance commerciale de ce pays.

Mais, dans le monde, les marchés solvables sont rares. Ils sont convoités par tous les pays exportateurs, en particulier par les Etats-Unis d'Amérique, chefs de file de l'ensemble de ces pays exportateurs ; je pense au Canada, à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande, à l'Argentine, etc.

Depuis quelques années, les Etats-Unis accusent la Communauté économique européenne de léser, au travers de la politique agricole commune, les intérêts des agriculteurs et ceux du commerce agro-alimentaire américains. En réalité, l'agriculture américaine doit affronter des difficultés internes qui sont dues, notamment, à l'endettement important des agriculteurs, qui dépasse actuellement 260 millions de dollars. Par ailleurs, la compétitivité des exportations est handicapée par le coût du dollar.

Malgré tout cela, l'excédent de la balance commerciale des Etats-Unis avec la Communauté s'est élevé à 3 500 millions de dollars, tous secteurs confondus. Toutefois, sur le seul secteur agro-alimentaire, l'excédent des exportations américaines par rapport aux importations avec la Communauté est de l'ordre de 5 milliards de dollars. Les Américains sont donc bien mal placés pour prétendre que la Communauté fait tort aux intérêts légitimes des agriculteurs et du commerce américains dans le secteur agro-alimentaire, d'autant que les dépenses de soutien en faveur des agriculteurs s'élèvent à environ 200 dollars par habitant aux Etats-Unis, contre 120 dollars dans la Communauté. De plus, dans la Communauté, la transparence des chiffres et des documents permet de connaître exactement les sommes dont bénéficient les agriculteurs ou les secteurs qui les concernent. Aux Etats-Unis, c'est beaucoup plus diffus et il est difficile de connaître le montant exact des aides directes et indirectes apportées à l'agriculture.

Si je dis cela, madame le ministre, c'est parce que les agriculteurs européens n'ont aucun complexe à faire, ni de culpabilité, ni de compétence, ni de compétitivité, par rapport à leurs collègues d'outre-Atlantique.

Puisque de nouvelles négociations vont commencer au G.A.T.T., la Communauté économique européenne doit être consciente que les groupes de pression américains n'attendront pas la fin des négociations, qui sont toujours très longues.

Le Gouvernement français et la Commission de Bruxelles doivent faire preuve d'une très grande fermeté, mais aussi d'une très grande lucidité. Les accords qui ont été conclus lors du Tokyo round doivent être entièrement appliqués, ce qui n'est pas encore le cas, et vous le savez bien, madame le ministre. Donc, les Américains doivent pour le moins respecter les engagements qu'ils avaient pris antérieurement.

On parle à nouveau de réforme de la politique agricole. Vous savez combien nous sommes attachés aux principes fondamentaux de cette politique agricole qui, pour nous, ne sont pas négligeables. Il ont déjà été payés, ils ont déjà fait l'objet de lourdes concessions. Aussi, toute modification ou réforme de la politique agricole commune devra donner lieu à des contreparties. Il n'est pas normal, alors que l'application, dans la Communauté, des quotas laitiers condamne chez nous quelques milliers d'exploitations agricoles, que, dans le même temps, la production laitière américaine ait augmenté de 5 p. 100 et celle de Nouvelle-Zélande de 10 p. 100.

J'ai entendu dire - on retrouve d'ailleurs la même idée dans le Livre vert au chapitre de la réforme du régime des échanges - que la commission serait prête à négocier au G.A.T.T. l'abaissement relatif de certains prix, celui des céréales, en particulier, pour les rapprocher des prix mondiaux.

Permettez-moi de m'élever avec force contre ce qu'on appelle les prix mondiaux. La pratique du dumping, permettant de mettre sur le marché mondial, à la bourse de Washington, du blé à moins de 100 francs français, correspond-elle à un coût de production quand, dans le même temps, les producteurs américains perçoivent, en équivalent de francs français, 130 ou 140 francs du quintal, c'est-à-dire plus que les Européens ? Il n'existe pas de prix mondial, mais une pratique indécente du dumping.

Ce qui est dommage, dans ces accords du G.A.T.T., dans ces négociations, c'est qu'il y a au moins deux catégories de perdants : d'une part, la Communauté économique européenne, face aux grands pays exportateurs ; d'autre part, un grand nombre de pays en voie de développement qui font les frais de ces négociations. Il manque effectivement des accords mondiaux qui soient respectés et à des prix minima rémunérateurs : je pense au cacao, au thé, au coton et au sucre pour lesquels un accord existe mais est difficilement applicable.

Il faudrait donc que la Communauté revienne sur cette idée d'essayer de faire aboutir des accords mondiaux par grands secteurs de production.

Mais si la Commission doit faire un effort dans le sens du G.A.T.T. - un rapprochement vers les prix mondiaux - ne doit-elle pas, en contrepartie, se montrer très ferme pour exiger pour les productions de la Communauté, en particulier les productions que l'on appelle « alternatives » - essentiellement oléagineux et protéagineux - de même que pour les produits de substitution ou les contingents d'accès à la

Communauté - je pense à la viande - des compensations très sensibles aux sacrifices qu'elle va demander de faire aux agriculteurs de la Communauté ?

La volonté du G.A.T.T. consiste, pour les grands pays exportateurs, à encaisser tous les avantages que la Communauté est prête à faire, mais à ne promettre que du bout des lèvres certaines brouilleries.

Madame le ministre, le Conseil des ministres de la Communauté, qui lors des négociations du G.A.T.T. parlera au nom des dix pays de la Communauté, devrait refuser de négocier avec des Américains qui ne disposent pas d'un mandat explicite du Congrès. Ce n'est pas la première fois que l'on verrait des négociateurs américains venir à ce niveau de négociation non mandatés par le Congrès et faire des propositions qui seraient ensuite refusées par ce dernier.

Nous aurions fait un marché de dupes en faisant, nous, des propositions que nous respecterions, sans obtenir de nos interlocuteurs les compensations que l'on est en droit d'attendre.

Telles sont les raisons pour lesquelles, madame le ministre, je me suis permis aujourd'hui de vous adresser cette question sur les négociations du G.A.T.T., espérant que vous pourrez, dans votre réponse, confirmer que le Gouvernement français, au travers de la Communauté, va se battre avec acharnement pour défendre les intérêts des agriculteurs. Ceux-ci sont extrêmement inquiets, vous n'en doutez pas, comme ils l'ont été à chaque négociation. Ils espèrent que leurs intérêts seront bien défendus.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, il est exact que divers pays tentent actuellement de remettre en cause les mécanismes de la politique agricole commune et que ce phénomène ne sera pas sans influence sur le contenu des travaux du G.A.T.T. au cours des prochains mois.

Le programme de travail du G.A.T.T. se présente ainsi : dès la troisième semaine d'octobre, une réunion des hauts fonctionnaires des parties contractantes du G.A.T.T. sera organisée : elle aura pour but - avant que des positions définitives ne soient prises quant à l'opportunité de lancer un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales - de recenser les sujets qui pourraient être évoqués dans cette négociation et de réfléchir aux modalités concrètes de négociation qui pourraient être adoptées.

En novembre, sera organisée une réunion des parties contractantes qui, se fondant sur les travaux de la réunion d'octobre, évoquera à nouveau l'éventualité et les modalités d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales. Cette réunion permettra de savoir s'il existe un large consensus des pays développés et des pays en développement sur cette question. Il n'est donc pas possible de préjuger le résultat de cette réunion.

Quant à la position de la Communauté économique européenne et de la France, elle est clairement exposée dans la déclaration du 19 mars 1985 du conseil des ministres de la Communauté économique européenne dont le point 4 concerne spécifiquement l'agriculture :

« En ce qui concerne les négociations sur l'agriculture dans le nouveau cycle, la Communauté est prête à rechercher des améliorations à l'intérieur du cadre existant des règles et disciplines du G.A.T.T. couvrant tous les aspects du commerce des produits agricoles, en matière aussi bien d'importations que d'exportations, en tenant pleinement compte des caractéristiques et problèmes spécifiques de l'agriculture. » Le conseil est déterminé à faire en sorte que les objectifs et mécanismes fondamentaux, tant internes qu'externes, de la politique agricole commune ne soient pas mis en cause. »

En outre, au point 6 de cette même déclaration, la Communauté indique :

« Le conseil affirme la nécessité de la réciprocité et d'un meilleur équilibre des droits et obligations entre l'ensemble des parties contractantes. Le conseil considère qu'une approche trop sélective portant sur des points spécifiques de négociation devrait être évitée. Un paquet équilibré de sujets à négocier devrait être convenu dans lequel tous les participants trouveront leurs avantages. En principe, la négociation et la mise en œuvre des résultats devraient avoir lieu en parallèle et non se succéder. »

D'abord, s'il est exact qu'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales est susceptible de s'engager prochainement et de porter notamment, mais non exclusivement, sur les problèmes agricoles, aucune décision n'a encore été prise au niveau international à ce sujet, et le contenu de ces actuelles négociations demeure très imprécis.

Ensuite, les difficultés du commerce international de produits agricoles et celles que connaissent des agriculteurs de nombreux pays conduisent ces derniers à remettre en cause les mécanismes de la politique agricole extérieure. Mais la Communauté a clairement affirmé qu'elle entendait maintenir les objectifs et les mécanismes de la politique agricole commune. C'est d'ailleurs à ma demande que ce point a été précisé lors de la négociation en conseil des ministres.

Pour sa part, le Gouvernement français saisit toutes les occasions pour rappeler, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Communauté, l'importance qu'il attache au maintien de la politique agricole commune, en particulier à son volet externe (*Applaudissements*).

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Conformément à l'article 83 du règlement, je constate que le débat est clos.

6

INDUSTRIE DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT

Discussion d'une question orale avec débat

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la question orale avec débat suivante :

M. Pierre Vallon demande à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur de bien vouloir exposer au Sénat les grandes lignes de la politique qu'entend suivre le Gouvernement afin d'assurer le développement de l'industrie française du textile et de l'habillement (n° 23).

La parole est à M. Vallon, auteur de la question.

M. Pierre Vallon. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, ni nationalisé, ni nationalisable, ni même national, le textile est aujourd'hui une industrie battue à tous les vents, des vents plutôt doux, depuis que le Gouvernement a réagi en mettant en place, il faut le reconnaître, un programme sans précédent.

Le malheur de l'industrie textile, prise en tenaille entre la montée des importations et la baisse de la consommation, ne semble plus aujourd'hui n'être qu'une vieille histoire. Il faut reconnaître, madame le ministre, qu'à bien des égards, le plan textile mis en place par votre prédécesseur, M. Pierre Dreyfus, à la fin de 1981, a fait deux fois l'unanimité : pour l'ensemble des fabricants français contre l'ensemble des fabricants étrangers.

Faut-il le rappeler ? Extrêmement simple dans son principe, il consistait en contrats passés entre l'Etat et les entreprises. Celles-ci s'engageaient à investir et à maintenir l'emploi. En contrepartie, l'Etat leur consentait un allègement des charges sociales pouvant aller jusqu'à 12 p. 100 du montant. Le résultat fut pour le fisc une moins-value de 3,5 milliards de francs mais, pour les entreprises, une reprise des investissements : entre mai 1982 et mai 1983, ceux-ci ont progressé de 30 p. 100 dans le textile et de 43 p. 100 dans l'habillement.

Dans les entreprises françaises, ces mesures répondaient à l'attente de tous les partenaires sociaux, car bientôt André Roudière et Cacharel sont sortis du rouge ; en deux ans, Prouvost a multiplié son résultat net consolidé par 5,6 - soit 142 millions de francs en 1984, contre 25 millions de francs en 1982 - et Bidermann a presque doublé le sien - 101 millions de francs contre 62 millions de francs.

Mais cette simplicité, qui avait fait le succès du plan textile, a aussi fait sa vulnérabilité.

Je parlais de vent doux tout à l'heure ; ils devinrent rapidement aigres, soufflant tantôt de Bruxelles de la part de nos partenaires, tantôt de Genève où la négociation des accords multifibres fait peser sans cesse une menace sur la sauvegarde de nos produits.

Devant la Cour de justice européenne, les Etats concurrents ont eu beau jeu de dénoncer ces aides comme contraires au traité de Rome et faussant les règles de concurrence au sein de la Communauté.

La fermeté de la France vis-à-vis de ses partenaires a d'ailleurs toujours été un encouragement pour nos industriels.

Aujourd'hui, l'hémorragie semble enfin stoppée. Dans le textile, les importations, qui augmentaient d'année en année, sont stabilisées autour de 53 p. 100 du marché intérieur ; l'emploi, qui diminuait de 5 à 6 p. 100 par an, régresse maintenant au rythme des gains de productivité, soit environ 2 p. 100.

Mieux, l'investissement a repris : 23 p. 100 en volume de 1978 à 1983 contre 14 p. 100 pour la moyenne de l'industrie, ce qui s'explique par le plan textile.

Dans une période plus récente, c'est-à-dire au cours du premier semestre 1985, l'activité de l'industrie textile s'est maintenue au même niveau que l'année dernière ; la situation est toutefois contrastée selon les différentes branches : baisse de la production dans l'industrie cotonnière et dans la production de fils et de fibres chimiques ; maintien de l'activité dans l'industrie de la soierie et dans les teintures et apprêts ; augmentation dans l'industrie lainière et pour certaines productions de l'industrie de la maille.

La consommation finale d'articles textiles et d'habillement fait apparaître pour les huit premiers mois de l'année une stabilité en volume par rapport à 1984. La tendance à la baisse que l'on observait depuis 1983 des achats des ménages s'est donc interrompue ; la demande reste cependant en retrait sur son niveau de 1982.

Les exportations textiles restent favorablement orientées : progression en valeur de 11 p. 100 et stabilité en volume pour la période allant de janvier à juillet 1985 comparée à celle de 1984 ; un plafonnement sur certains marchés étrangers est cependant observé. Avec un taux de couverture stabilisé à 79 p. 100, les échanges extérieurs textiles font néanmoins ressortir un déficit croissant : 5,7 milliards de francs pour les premiers mois, en augmentation de 18 p. 100 par rapport à 1984.

Avant d'examiner les perspectives économiques de l'industrie textile, il faut savoir qu'aujourd'hui, en France d'amont en aval, 5 350 entreprises assurent 497 000 emplois dans ce secteur. Ensemble, elles réalisent un chiffre d'affaires de 150 milliards de francs.

Ce tissu industriel se compose de groupes comme Prouvost, Rhône-Poulenc, D.M.C. ou Bidermann, mais aussi d'une multitude de P.M.E. et de P.M.I. pas forcément moins performantes que les grands. Mais, entre eux, il y a un point commun qui prend toute son importance dans les périodes difficiles : leur interdépendance, car toute crise à une extrémité de la chaîne se répercute sur les autres maillons. Aussi faut-il rester vigilant à chaque résultat, dans chaque branche, au sein de chaque grande famille du textile.

Par ce rappel des faits qui résument d'une façon quelque peu schématique les mesures prises par le Gouvernement depuis 1981 et par cette présentation du monde du textile, tel qu'il se présente à nous aujourd'hui, j'espère vous avoir convaincu, madame le ministre, que, pour être dans l'opposition parlementaire, je n'en suis pas moins lucide et reconnaissant au Gouvernement des efforts qu'il a bien voulu consentir dans ce domaine. Je ne suis pas non plus d'un optimisme à tout crin.

Certes, la progression attendue du pouvoir d'achat devrait entraîner un développement de la consommation finale au cours des derniers mois de l'année. Cette évolution devrait se traduire par une orientation plus favorable de la demande intérieure. Celle-ci, toutefois, sera trop récente pour entraîner une modification d'ici à la fin de l'année des rythmes d'activité observés dans l'industrie textile, alors que, parallèlement, la demande étrangère se maintient seulement.

Aussi, face à des perspectives d'activité qui, en tout état de cause, restent modestes, importe-t-il que les efforts de modernisation développés par les entreprises pour améliorer leur compétitivité et leur rentabilité puissent être soutenus et encouragés, ce d'autant que la situation financière de nombre d'entreprises apparaît toujours fragile.

Pour autant, les termes de la compétition n'ont pas fondamentalement changé. Il s'agit toujours de faire face à la concurrence internationale sur le marché intérieur en régres-

sion. Dans les années cinquante, les Français consacraient 5,4 p. 100 de leur budget aux loisirs et 8,4 p. 100 à l'habillement. Aujourd'hui la proportion s'est inversée.

Les menaces sont encore nombreuses.

Tout d'abord, les capacités financières des entreprises textiles sont affaiblies par dix années de crise, de blocage ou de contrôle des prix et doivent être impérativement rétablies.

Ensuite, il faut rappeler que les plans étrangers d'aide au textile se succèdent en s'amplifiant chez nos principaux concurrents européens, tant en ce qui concerne l'ampleur des moyens financiers mis en œuvre que la durée de ces plans.

Enfin, pour être sûr de ne pas perdre les fruits de la politique entreprise depuis quelques années, il faut poursuivre l'effort d'investissement.

Si une reconduction intégrale des contrats emplois-investissements, pourtant souscrits par les deux tiers des entreprises textiles, se révèle à beaucoup de points de vue délicate, un ensemble cohérent de mesures peuvent permettre de poursuivre le redressement.

Une des premières conditions de la poursuite du redressement passe par un allègement d'au moins quelques points des charges sociales des entreprises engagées dans un effort prolongé d'investissement, accompagné d'un réel ralentissement du rythme de réduction des effectifs employés.

Il faut noter, à ce sujet, qu'à son origine le plan productique prévoyait un allègement de charges de neuf points étalés sur trois ans pour les entreprises reconnues éligibles.

La seconde condition, pour éviter un risque de dégradation financière des entreprises, réside dans l'allègement du coût de financement des investissements.

Deux mesures préconisées par les professionnels sont de nature à répondre à cet objectif.

Il s'agit, tout d'abord, d'un crédit d'impôt proportionnel à l'investissement. Il faut réduire la dette fiscale des entreprises qui réalisent un effort d'investissement, d'autant que la formule d'amortissement exceptionnel, instituée à compter du 1^{er} janvier 1983 pour l'ensemble des entreprises françaises, les maintient dans la situation la plus gravement discriminatoire qu'elles aient jamais connue à cet égard vis-à-vis de nos concurrents étrangers, qui bénéficient, au contraire, de dispositifs d'incitation renforcés.

Pour atteindre le maximum d'efficacité, cette aide fiscale devrait, d'abord, être immédiatement utilisable par l'entreprise qui investit ; ensuite, s'appliquer aux entreprises - qu'elles soient bénéficiaires ou déficitaires - et, enfin, être proportionnelle à l'effort d'investissement.

La seconde mesure passe par la mise en place de concours financiers à un taux inférieur de moitié aux taux d'inflation. Une telle mesure est attestée par sa présence dans plusieurs programmes gouvernementaux d'aide à la modernisation des secteurs du textile-habillement, en particulier dans trois pays, la Belgique, l'Italie et l'Espagne.

Ces concours financiers seraient doubles : pour l'allègement du coût financier des investissements, l'octroi de prêts participatifs à long terme, d'une durée de douze à quinze ans, avec trois ans de différé d'amortissement, à un taux équivalant à la moitié du taux estimé d'inflation pour la période ; pour l'aménagement des fonds de roulement, l'octroi de prêts à moyen terme, cinq à sept ans, à un taux inférieur de moitié à celui de l'inflation.

Bien entendu, l'effort d'investissement dans lequel sont engagées de nombreuses entreprises textiles va de pair avec la recherche de nouveaux modes de gestion et de formation du personnel et d'utilisation du matériel, pour allier efficacité économique et soutien à l'emploi.

S'il était impossible en France d'alléger ou d'atténuer les contraintes d'ordre social affectant l'efficacité économique des entreprises, contrairement aux souplesses existant, soit chez certains de nos principaux concurrents du Marché commun, soit dans les pays tiers proches de la France, les emplois du textile français seraient mis en cause.

Le renouvellement accéléré des investissements implique une évolution des qualifications du personnel chargé de l'utilisation et de la maintenance des nouveaux équipements automatisés. Mais, surtout, les formations à organiser doivent inclure à tous les niveaux les contraintes de productivité, de qualité et de créativité.

La création récente d'un nouvel organisme, appelé D.E.F.I. - développement, exportation, formation image - répondra-t-elle à ces questions ? Son budget sera-t-il suffisant ? Son rôle précis est-il défini ? Autant de questions auxquelles vous avez vraisemblablement une réponse.

Enfin, un tiers des produits textiles fabriqués en France n'ont toujours pas retrouvé la liberté en matière de prix. Il s'agit de tous les articles textiles destinés aux consommateurs : articles de bonneterie et de maille, fil à tricoter, fil à coudre pour la mercerie, linge de maison. Pouvez-vous nous dire, madame le ministre, si l'industrie textile pourra rapidement, avant la fin de l'année, retrouver totalement la liberté de fixer ses prix.

Néanmoins, dans l'actualité internationale de l'industrie du textile et de l'habillement, c'est bien le probable renouvellement des accords multifibres qui monopolise notre attention.

Je crois, en effet, qu'il est important que le Gouvernement se prononce aujourd'hui, ou le plus tôt possible, officiellement et publiquement sur l'accord multifibres, pour les deux raisons suivantes.

La première, c'est qu'aujourd'hui on a quitté le domaine de la grande négociation internationale et qu'on va entrer dans une phase capitale qui est la définition de la position de la Communauté. A cet égard, il faut reconnaître qu'au sein d'un certain nombre de gouvernements de nos partenaires, vos homologues, madame le ministre, ont déjà exprimé ici et là leur position.

Elle n'est pas toujours de nature à rassurer les industriels français.

Cependant, lors des réunions du mois de juillet dernier au G.A.T.T. à Genève, le principe du renouvellement de l'accord multifibres a été décidé. Il reste maintenant à bâtir entre les professions nationales et communautaires, la Commission et les Etats membres, un mandat plus détaillé de négociation. Dans ce domaine, deux réponses de votre part seraient souhaitables et sont attendues.

D'abord, nous voudrions obtenir l'assurance que le Gouvernement français adoptera à Bruxelles une attitude très ferme sur les conditions de renouvellement de l'accord multifibres.

Ensuite, le Gouvernement doit également s'engager sur une défense globale de l'ensemble de la chaîne textile-habillement existant en France aujourd'hui et ne pas se laisser entraîner par une volonté affichée de la Commission et de certains Etats membres - notamment la République fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni, le Danemark, les Pays-Bas - d'adopter en matière de renouvellement de l'accord multifibres une politique trop sélective, conduisant au sacrifice sur l'autel du libre échange international de certains maillons de la chaîne textile-habillement, en France comme dans la Communauté.

L'accord multifibres a été un instrument d'expansion des échanges qui a essentiellement bénéficié aux pays en voie de développement et aux pays à commerce d'Etat, leur part dans les exportations mondiales étant passée de 41 p. 100 en 1973 à 51 p. 100 en 1983 pour les produits textiles, et de 66 p. 100 à 77 p. 100 pour les articles vestimentaires. Il a permis d'éviter toute crise majeure dans le commerce international de produits particulièrement sensibles.

En l'espace de dix ans, 1 350 000 emplois ont été perdus dans l'ensemble de la chaîne, et la production, quantitativement, a reculé en moyenne de 2 p. 100 par an. Aucun secteur industriel de la Communauté n'a connu une telle mutation.

Pendant cette période, l'industrie ne s'est pas contentée de subir la concurrence ; elle a réagi énergiquement. Elle s'est engagée dans un processus dynamique de restructuration et de modernisation. En filature à fibres courtes, plus de 38 p. 100 du matériel installé a moins de huit ans d'âge. A titre de comparaison, ce pourcentage est de 13 p. 100 en Amérique du Nord. En tissage, l'évolution est encore plus impressionnante : 52 p. 100 des métiers à tisser ont moins de huit ans d'âge contre 20 p. 100 aux Etats-Unis.

Dans le domaine de l'habillement, des progrès technologiques importants ont été enregistrés, notamment dans la coupe, mais l'assemblage n'a pas bénéficié d'un développement comparable. Malheureusement, dans ce dernier domaine, l'Europe prend du retard en raison de l'indécision du conseil des ministres en ce qui concerne l'adoption du programme *Brite*. Ce processus de modernisation doit se

poursuivre, mais il réclame un climat de confiance, ce qui implique, entre autres, le maintien d'un cadre international spécifique au textile.

Les pays exportateurs protègent leur propre industrie par des barrières douanières et contingentaires insurmontables ou pratiquent, dans le cas des pays à commerce d'Etat, une politique d'autarcie. Il existe, dès lors, un déséquilibre flagrant au détriment de la Communauté économique européenne. Tant que ne seront pas créées des perspectives réelles de rééquilibrage, la Communauté ne pourra envisager de poursuivre sa politique de libéralisation.

Compte tenu des accroissements de productivité attendus, toute nouvelle augmentation des parts de marché abandonnées aux pays exportateurs se traduirait par des pertes d'emplois massives et concentrées dans certaines zones particulièrement vulnérables. En outre, la Communauté connaîtra vraisemblablement un nouvel élargissement, au 1^{er} janvier 1986, avec l'Espagne et le Portugal. Il en résultera une pression accrue pour l'industrie textile des Douze.

En conclusion, il faut chercher une régulation des échanges et, au-delà, un assainissement des conditions d'échange à l'échelon mondial, car si l'on ne parvient pas à trouver une telle base, je suis persuadé, étant donné l'importance que le textile revêt pour toutes les économies, y compris pour l'industrie américaine, qu'existent des risques de mesures unilatérales qui s'ajouteraient les unes aux autres et qui rendraient la situation, pour l'ensemble des partenaires du commerce mondial, extrêmement préjudiciable.

Si le Gouvernement, madame le ministre, pouvait nous apporter, par votre voix, l'assurance que sa conviction en matière d'accord multifibres est la suivante : dans le cadre d'objectifs globaux d'importation, il faut poursuivre une politique d'encadrement quantitatif des importations en provenance de toutes les origines perturbatrices, en tenant compte d'une demande stagnante et, pour chacun des fournisseurs, de son niveau de développement, des conditions de concurrence et de réciprocité, je pense que la plupart des dirigeants et salariés du textile-habillement éprouveraient sans doute moins d'inquiétude pour l'avenir.

Mais la bataille décisive pour cette industrie est celle qui se déroulera dans le futur. Ces mots à la mode - robotique, informatique, productique - seront-ils, demain, les mots de la mode ?

La fabrication d'une chemise nécessite trente-cinq à quarante opérations ; la clef du problème est de savoir combien de minutes il faut pour la fabriquer. Dans sa majorité, l'industrie de l'habillement a sérieusement entrepris sa révolution technologique, consciente que, dans cette tranche, la concurrence afro-asiatique sera de plus en plus difficile à combattre.

En amont et en aval de la fabrication proprement dite - conception, arrivage, contrôle et manutention des tissus, distribution - l'automatisation et l'informatisation sont aussi en marche. Il est également beaucoup question de la C.A.O. - conception assistée par ordinateur - qui permet aux stylistes de varier leurs idées grâce à une banque de données très riche en formes et en modèles et facilite le passage, si difficile, du croquis à l'industrialisation.

Le danger pour la France, c'est qu'elle ne possède presque plus de constructeurs de machines pour le textile et l'habillement. Cette année, deux des derniers grands dans ce domaine ont disparu : la société alsacienne de construction mécanique, qui fabriquait des métiers à tisser, et les A.R.C.T. - ateliers roannais de construction textile - qui produisaient des machines à texturer le fil synthétique.

A ce sujet, l'échec récent du projet de relance de l'entreprise A.R.C.T. m'incite à vous demander ce que les pouvoirs publics pensent mettre en œuvre pour essayer, encore une fois, de renouer le dialogue.

Il est possible qu'une initiative de votre part soit susceptible d'éviter la mort de l'entreprise ou sa lente agonie, supprimant ainsi sept cents emplois dans une région - Roanne - déjà largement touchée par le chômage.

Pourtant, le département du Rhône, dont je suis l'élu, peut s'enorgueillir d'avoir réussi la mutation d'une industrie ancestrale.

Grâce à leur modernité combative, les héritiers des soyeux de Lyon ont su faire d'une activité condamnée une industrie de pointe, sans plans de reconversion technologiques, sans drames tapageurs, sans alerter la République et sans solliciter trop les finances de l'Etat.

En consacrant 12 p. 100 du budget annuel de la soie aux recherches pures, auxquelles s'ajoutent les études commandées par certains clients, Lyon est aujourd'hui la capitale des tissus composites, des fibres de verre, des taffetas de carbone et des produits d'induction.

Et comme une industrie active attire une autre industrie, c'est également dans notre région que sont produites les machines permettant ce travail. Machines-outils, production des matières premières, traitement des fibres, applications, toutes les conditions d'une reconversion réussie ont été réunies, patiemment, pas toujours sans difficultés, mais le résultat est là : une prospérité discrète, reposant sur un savoir-faire ancestral, allié à une volonté d'être sans cesse à la pointe de la recherche de matériaux toujours plus légers, plus résistants et applicables à divers domaines.

En définitive, le textile-habillement est bien un secteur de première importance. Il a connu, en quelques années, des transformations extrêmement profondes. Ces mutations engagées ne sont pas encore terminées. C'est la raison pour laquelle il serait prématuré, madame le ministre, de relâcher l'attention que doit porter le Gouvernement de la France à l'une de ses toutes premières industries.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Monsieur le sénateur, vous avez appelé mon attention sur le secteur textile.

Dès 1982 - vous l'avez rappelé - le Gouvernement a mis en place un plan textile auquel l'Etat a consacré plus de 3 milliards de francs. Il avait pour objet de rétablir la situation des entreprises en freinant les pertes d'emploi.

Aujourd'hui, les résultats obtenus montrent le bien-fondé de l'analyse du Gouvernement et l'efficacité des procédures.

Cependant, la Commission des communautés s'est opposée à la poursuite de ce système au-delà de 1984. De même s'était-elle opposée, dès la mi-1983, à l'utilisation de la taxe parafiscale pour accorder des subventions aux entreprises.

La condamnation de la Commission se trouve donc à l'origine, à la fois de l'arrêt du plan textile - conçu, en tout état de cause, comme un mécanisme vigoureux mais temporaire - et des aides individuelles du C.I.R.I.T.H., le comité interprofessionnel de rénovation des industries du textile et de l'habillement.

Dans ce contexte délicat vis-à-vis des instances communautaires et dans le prolongement du plan textile, le Gouvernement a profondément réformé les organismes gérant la taxe parafiscale du textile et de l'habillement. C'est ainsi qu'en mai 1984 a été créé, à mon initiative, le D.E.F.I.

Il s'agit d'un organisme très souple, composé de représentants des professions concernées et dont l'objet est de promouvoir l'industrie textile sous l'angle de la formation, par la création de l'institut de la mode, de la recherche, par la mise en œuvre des financements destinés aux centres techniques et à l'étude des moyens en vue d'améliorer les relations entre les industriels et les centres techniques, de la promotion, par la coordination renforcée de nos actions à l'exportation.

Le D.E.F.I. a imaginé un système consistant à bonifier environ un milliard de francs de prêts bancaires. Cette opération représente un coût d'environ 150 millions de francs financés par le D.E.F.I. J'ai fortement soutenu ce projet au sein du Gouvernement, qui l'a finalement retenu. Cependant, compte tenu des règles communautaires auxquelles la France ne peut se soustraire, le Gouvernement était tenu de notifier ce mécanisme à la Commission qui a rendu une décision négative, interdisant toute mise en œuvre du système de financement par le D.E.F.I. La France a déposé, récemment, un recours devant la Cour de justice des communautés européennes contre cette décision de la Commission.

Par ailleurs, le Gouvernement français est particulièrement décidé à maintenir un environnement commercial favorable aux industries nationales du textile et de l'habillement.

Le 23 juillet 1985, la Commission des communautés, au nom des Etats membres, a pris clairement position en faveur du renouvellement de l'arrangement multifibres qui, depuis 1974, encadre les échanges textiles. Il sera veillé par la suite, dans l'hypothèse - maintenant vraisemblable - du renouvellement de cet arrangement, à ce que les accords bilatéraux qui seront conclus par la Communauté avec les pays exportateurs prennent bien en compte la situation et les perspectives des industries françaises.

Cette précaution est, en effet, d'autant plus nécessaire que l'Espagne et le Portugal, importants producteurs de textiles et d'articles d'habillement, entrèrent dans la Communauté le 1^{er} janvier 1986. En ce qui concerne les produits textiles originaires de ces pays, une période transitoire de quatre années a été prévue dans le traité d'adhésion, pendant laquelle l'importation de certains produits textiles et d'habillement sera très surveillée, voire limitée pour les plus concurrentiels. A l'issue de cette période transitoire, le régime communautaire du traité s'appliquera sans restriction.

Il est donc nécessaire que l'industrie française renforce sa compétitivité. Les pouvoirs publics ont déjà pris des mesures pour l'y aider dans les années récentes. Ils s'efforceront, dans le respect de nos engagements internationaux, de soutenir les initiatives professionnelles qui seraient prises à l'avenir en ce sens.

A ce jour, il n'est pas possible d'indiquer les produits qui feront l'objet de mesures de limitation à l'importation. La décision relève, en effet, de l'ensemble des Etats membres constituant la Communauté et, jusqu'à présent, ce point n'a pas été formellement abordé dans la discussion sur l'arrangement multifibres. La position des professionnels demandant l'inclusion de l'ensemble des produits cotonniers est bien connue et est comprise de mon ministère. Aussi une attention particulière est-elle portée à ces produits. Le moment venu, nous veillerons à ce que leur degré de sensibilité soit bien pris en compte dans le cadre aussi bien du dispositif global communautaire d'encadrement des importations que des accords bilatéraux que la Communauté négociera avec ses différents fournisseurs concernés.

Vous avez également soulevé, monsieur le sénateur, le problème - que nous étudions depuis longtemps - des A.R.C.T. de Roanne. Les pouvoirs publics leur ont versé environ 900 millions de francs de concours, sous des formes diverses, et ont décidé, à la fin de l'année 1984, de ne plus soutenir la société en l'état.

Une solution de la dernière chance a été élaborée par un industriel, M. Terrat, P.-D.G. de la société I.C.A.C.B.S., spécialisée dans le retordage.

Cette solution comportait, par ailleurs, un nombre d'emplois non négligeable pour la région. Les pouvoirs publics ont donc considéré ce projet comme crédible, et accepté la mise en place d'un ensemble de concours financiers de l'ordre de 120 millions de francs.

Le 2 octobre dernier, le tribunal de commerce de Roanne a retenu les conditions de reprise proposées, mais l'occupation, depuis le mois de juin, de l'usine ne permettait pas la mise en œuvre de ce plan. Parallèlement, les pouvoirs publics ont annoncé la mise en place d'un dispositif exceptionnel pour les 370 salariés non repris.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Conformément à l'article 83 du règlement, je constate que le débat est clos.

7

INDUSTRIE ET EMPLOI EN ILE-DE-FRANCE

Discussion d'une question orale avec débat

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la question orale avec débat suivante :

M. Guy Schmaus attire l'attention de Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur sur la situation très inquiétante de l'industrie et de l'emploi en Ile-de-France. Un récent rapport du comité économique et social de cette région fait état de la suppression de 300 000 emplois productifs d'ici à 1990. D'ores et déjà, l'industrie automobile, qui constitue l'épine dorsale de l'Ile-de-France s'est sérieusement amputée. Après Talbot et Citroën, c'est aujourd'hui la Régie Renault qui, avec l'appui du Gouvernement, prévoit de supprimer 25 000 emplois. Les secteurs du bâtiment et des travaux publics, de la téléphonie, de l'aéronautique, de l'ingénierie, de l'imprimerie, des services publics, du tertiaire ne

sont pas épargnés. Le véritable cataclysme économique et social qui nous est annoncé provoque une légitime et profonde réprobation. Aussi, il lui demande de lui exposer quelle est la politique du Gouvernement en matière d'industries et d'emplois en Ile-de-France (n° 125).

La parole est à M. Schmaus, auteur de la question.

M. Guy Schmaus. Madame le ministre, notre région n'est pas vouée au déclin. Cette opinion nous oppose aux capitaines de « désindustrie » MM. Besse, Calvet et Pebereau, que vous couvrez pourtant de louanges ! Et Georges Marchais avait raison d'appeler, dès 1980, à la lutte contre les fermetures d'usines et les licenciements en région parisienne.

Aujourd'hui comme hier, nous sommes aux côtés des travailleurs ; nous contribuons à situer les responsabilités et à déterminer, entreprise par entreprise, des objectifs de redressement économique et de croissance.

C'est tout le sens de notre question.

Durant vingt-trois ans, la droite et le patronat ont déchiré le tissu économique de l'Ile-de-France. Sous le couvert de décentralisation, ils ont sacrifié les activités industrielles, fermé les usines, chassé les salariés hors de Paris et de sa proche banlieue. Sous le couvert de la politique dite de « créneaux », ils ont entrepris et poursuivent la mise à mal des activités de la région, privilégiant l'exportation des capitaux et la spéculation financière.

C'est bien la marque du caractère usurier et antinational de la grande bourgeoisie française qui préfère installer ses activités en Thaïlande ou effectuer des placements spéculatifs à Rio de Janeiro, plutôt que de produire, moderniser ou former les hommes en France.

Madame le ministre, je constate que votre Gouvernement épouse les mêmes orientations et poursuit les mêmes objectifs. J'observe que l'ensemble des décisions que vous prenez anticipent même sur les projets du patronat comme l'indiquent les choix de classe de votre budget.

Vous incitez les entreprises nationalisées à se détourner de leur mission, à faire de la rentabilité financière leur priorité, bref, à gérer comme des multinationales.

Mais cette politique, qui ressemble comme une sœur jumelle à celle de la droite, est désastreuse car elle aboutit à la désaffection des usines et au chômage. L'avenir de toute la région est ainsi compromis.

N'est-ce pas le comité économique et social de l'Ile-de-France qui comptabilise la disparition de 235 000 emplois industriels entre 1975 et 1984 ? N'y-a-t-il pas une aggravation puisqu'en 1984 on dénombre 85 000 licenciements économiques et que, dans le même temps, le nombre des demandeurs d'emploi a progressé de 11,4 p. 100 ?

Voilà pour le constat des dégâts ! De surcroît, en parfaite harmonie avec la droite et le patronat de cette région, vous avez l'intention d'aller encore plus vite et plus loin. Le rapport déjà cité prévoit cyniquement la suppression de 300 000 emplois d'ici à 1990 ! Et ce n'est que la partie émergée de l'iceberg. Ce qui se prépare en profondeur est beaucoup plus grave car tous les grands secteurs sont menacés : l'automobile, mais aussi l'aviation, le bâtiment et les travaux publics, l'imprimerie, l'électronique, la recherche, l'énergie, etc. L'ensemble du tissu économique et ses équilibres sociaux sont en danger.

Or, selon nous, rien ne peut justifier le sabotage de l'extraordinaire héritage industriel légué par l'histoire à la région parisienne. Nous récusons les différents alibis utilisés, en particulier ceux qui rendent responsables des réductions d'emplois les coûts salariaux ou le progrès technique.

Prenons le secteur de l'automobile, cette épine dorsale de l'économie en Ile-de-France.

Vous dites que les mesures prises par les constructeurs découlent des difficultés financières et industrielles. Mais, c'est un aveu d'échec de la politique d'implantation à l'étranger au détriment du développement des gammes et des équipements en France.

Cette politique est désastreuse en raison des frais financiers, des fonds prélevés sur les richesses produites en France. Elle nous prive des investissements dans notre pays. Elle délaisse le marché intérieur. Elle facilite la pénétration des firmes étrangères.

Vous nous dites que, pour redresser la situation financière et faire face à la concurrence, il faut diminuer les effectifs. C'est faux, c'est choisir la voie de la facilité et de l'échec. Si les salariés n'en veulent pas, c'est parce que l'expérience leur démontre que cela ne marche pas.

Or, vous persistez dans la voie d'un nouveau rétrécissement industriel et de la poursuite de l'aventure à l'étranger.

Vous envoyez un spécialiste de la fermeture des entreprises chez Renault, il s'empresse d'annoncer son intention de licencier 20 000 salariés. Vous faites l'éloge du président-directeur général de Peugeot au moment où il frappe à mort la marque Talbot et s'en prend aux sites Citroën de la région parisienne.

La situation de l'industrie automobile appelle, au contraire, de profonds changements. Ces changements doivent prendre appui sur une gestion économique et sociale efficace.

Prenons l'exemple de Renault, où M. Besse, votre protégé, a commencé à se débarrasser des filiales stratégiques, puis a abandonné la formule 1 et l'équipe cycliste, qui donnaient pourtant une excellente image de marque de la Régie à travers le monde.

Pour nous, l'avenir de l'entreprise nationale de l'automobile est entre les mains des salariés. De leur lutte dépend le redressement de la situation chez Renault. Ils ont eu raison de dire non à l'abaissement de leur pouvoir d'achat et à l'amputation de primes qui leur sont dues. Ils ont raison de dire non au démantèlement de Renault et aux suppressions d'emplois. Ils avancent, en outre, des propositions financières réalistes et des projets industriels pertinents.

Pourquoi ne mettez-vous pas un terme au chantage que votre Gouvernement et les banques exercent sur la régie Renault ? Pourquoi ne mettez-vous pas un terme au gâchis américain en cessant tout engagement de nouveaux fonds ?

Plutôt que de gaspiller 5 milliards de francs pour licencier et poursuivre l'aventure américaine, pourquoi n'utilisez-vous pas les fonds qui appartiennent à Renault et à l'Etat pour embaucher, former, qualifier les salariés en vue d'améliorer la compétitivité et de reconquérir des marchés ?

Pourquoi le Gouvernement ne favorise-t-il pas un accord avec les banques pour réduire les charges d'emprunts et le poids des dettes avec, en contrepartie, la création de richesses ?

Les salariés proposent aussi que soient prises des initiatives de concertation ainsi que des décisions régionales afin que les banques, les compagnies d'assurances, les institutions participent à la création d'emplois, au financement de formations et de productions nouvelles avec la contribution des fonds régionaux et nationaux.

Ces mesures financières vont de pair avec des choix industriels qui rejettent la tentative de réduire la régie Renault à une simple entreprise de montage des composants importés de l'étranger.

Pourquoi n'affirmez-vous pas que le maintien et le développement d'une grande unité de production à Billancourt s'imposent ?

Pourquoi ne prenez-vous pas en considération les propositions des salariés ? celles-ci visent : premièrement, à lancer un modèle populaire bas de gamme, conçu et fabriqué à Boulogne, car la demande nationale existe ; deuxièmement, à soustraire la Régie de la domination des équipements étrangers et à développer la filière moteur ; troisièmement, à éliminer les gâchis dans la production, à réduire les délais de livraison, à rationaliser la gestion des stocks par la modernisation, l'augmentation des effectifs, la formation et la qualification ; quatrièmement, à mettre en œuvre un plan robotique, à développer et diversifier les activités de l'entreprise dans le domaine des biens d'équipement, des composants et des machines ; cinquièmement, enfin, à développer la coopération avec Peugeot sur des bases nouvelles ?

Renault pourrait ainsi aborder cette fin de siècle avec un ancrage national plus solide, qui serait la base de son déploiement mondial.

S'agissant de Peugeot, nous soutenons les salariés qui lutent pour moderniser et revitaliser les sites Citroën en région parisienne, pour élargir le mouvement à tous ceux dont l'avenir est lié à l'existence de ces sites, pour les rassembler sur des objectifs précis.

Au chapitre financier, ils veulent que les actionnaires de Peugeot contribuent au financement des emplois en France. En effet, ces actionnaires ont touché des dividendes sur les richesses créées par les salariés. Il est donc normal qu'ils aident l'entreprise au moment où elle est en difficulté.

Par ailleurs, d'autres sources de financement sont à rechercher auprès des banques, des compagnies d'assurances ou des organismes publics. Pourquoi refusez-vous la consultation des salariés sur la destination de ces fonds ?

J'ai en vue le lancement immédiat de la fabrication en France du futur modèle Citroën. Il serait, en effet, inadmissible que sur les 2 milliards de francs versés à Peugeot par le fonds industriel de modernisation, plusieurs centaines de millions de francs soient détournés pour produire ne serait-ce qu'une part de ce modèle, à Vigo, en Espagne.

Pourquoi ne prenez-vous pas des mesures qui s'y opposent d'autant que la région parisienne dispose de suffisamment d'atouts pour produire tous les organes de ce véhicule : l'emboutissage peut se faire sur le site Citroën de Saint-Ouen, le moteur à Nanterre, la fonderie à Clichy et à Nanterre, l'outillage et les machines à Meudon, l'assemblage à Levallois et Aulnay. Rien ne justifie le renoncement de Peugeot à la fabrication en France du petit moteur Fire 1 000 qui a été mis au point en coopération avec Fiat ! Il est au contraire une chance pour Citroën.

La vocation motoriste des usines de Nanterre et de Levallois est propice à sa fabrication. Elle aurait, en outre, le mérite d'assurer les charges de travail à la fonderie de Clichy. Les débouchés ne manquent pas au Fire 1 000. Il peut équiper le nouveau véhicule Citroën et couvrir l'important marché national des petites cylindrées.

J'ajoute que le domaine du moteur peut faire l'objet d'une coopération fructueuse avec Renault.

Citroën devrait mettre d'urgence à l'étude un modèle bas de gamme économique en raison de son précieux savoir-faire en la matière et du fait que le marché national du véhicule de moins de 41 000 francs est couvert à 60 p. 100 par des marques étrangères.

A côté du secteur de l'automobile, notre potentiel régional est le plus diversifié et le plus complet du pays. C'est une base solide de relance économique.

L'avenir de la région conditionne aussi celui de l'économie nationale.

N'invoquez pas la décentralisation des compétences pour échapper à vos responsabilités. Vous aviez la possibilité de faire d'autres choix par le contrat de Plan avec la région d'Ile-de-France !

Pourquoi ne donnez-vous pas à vos correspondants régionaux des instructions pour mettre en place un instrument de concertation régionale afin de rechercher des solutions concrètes concernant l'emploi, la modernisation, la reconquête du marché intérieur, la coopération et la qualification professionnelle ! Tout se passe comme si les institutions régionales servaient d'écran pour masquer les responsabilités de la politique nationale du Gouvernement.

Nous vous demandons de charger votre représentant de convoquer une conférence permanente des entreprises industrielles, des banques du secteur public et des compagnies d'assurance.

Celle-ci aurait un triple objectif : tout d'abord, inciter ces entreprises à développer des coopératives régionales et à intégrer cette dimension dans leur gestion, dans la perspective de création d'emplois ; ensuite, promouvoir des liens nouveaux entre ces entreprises, les équipementiers, les succursales, les garages, les P.M.E. et les P.M.I. de la région ; enfin, préparer les mutations technologiques de ces entreprises dans la concertation, afin que celles-ci débouchent sur la croissance et l'emploi.

Par ailleurs, l'économie régionale a le besoin impératif d'un accroissement de la production dans de nombreux secteurs tels la machine-outil, la robotique, les composants de l'automobile, l'électronique, l'informatique. Mes collègues vous en parleront. Je veux souligner qu'à cet égard les moyens d'utiliser les friches industrielles de la région ne manquent pas.

Je pense que les collectivités locales, les populations, les salariés et les autres parties concernées se doivent d'unir leurs efforts pour mettre en place un institut de réindustrialisation des friches existantes.

Cet organisme devrait disposer de moyens financiers pour des études, des prêts relais, des subventions en vue des aménagements nécessaires.

A vous, madame le ministre, de lever tous les interdits qui freinent les implantations industrielles en Ile-de-France.

S'agissant des financements, ceux-ci sont inséparables d'une politique de croissance. Des entreprises sont certes confrontées à des problèmes financiers. Mais la cause principale des déséquilibres réside dans la politique du patronat qui cherche à remplacer le capital productif par du capital spéculatif ou qui pille les ressources de l'entreprise pour élargir la fortune privée au détriment de l'investissement, comme l'a reconnu récemment le Premier ministre.

Pourquoi ne pas imaginer la constitution d'un organisme chargé de dépister où va l'argent ? Il aurait pour mission d'impliquer massivement les banques, de dresser l'inventaire des différents financements possibles pour la création d'emplois productifs, ceux de l'Etat et de ceux qui ont un caractère régional. Cet organisme associerait tous les partenaires, notamment les personnels, à la collecte des ressources issues de l'épargne et aux décisions de financements régionaux.

Les salariés doivent avoir leur place dans tous les organismes où se décident les financements : Codefi, Corri, échelons régionaux du Crédit national, de la Caisse des dépôts et dans les organismes de concertation bancaire.

Pour être efficaces, ces ressources et fonds publics seraient attribués à une double condition : premièrement, que l'on crée des emplois durables ; deuxièmement, que l'on contrôle réellement où va l'argent.

Madame le ministre, je dirai en conclusion que ceux qui parlent encore de l'Ile-de-France comme d'une région privilégiée se trompent ou nous trompent. L'emploi et la production y sont désormais attaqués comme dans le reste du pays.

Mais le mal peut être enravé par le rassemblement et l'action des intéressés. Nous nous y employons pour la part qui nous revient. Comme vous avez pu le constater, je me suis attaché à formuler des propositions industrielles et financières concrètes, précises, constructives, concernant à la fois les entreprises et les instances régionales. J'attends avec intérêt les réponses que vous leur réserverez (*Applaudissements sur les travées communistes*).

M. le président. La parole est à M. Boucheny. Je lui rappelle que les orateurs inscrits disposent d'un temps de parole de dix minutes.

M. Serge Boucheny. Mme le ministre, je souhaite vous exposer brièvement les problèmes de l'aéronautique française dans la région parisienne, secteur mis en péril par la politique du Gouvernement auquel vous appartenez, alors que, pour lui conserver son rôle d'équilibrage de notre balance des paiements, il faudrait au contraire être à même de faire, dès maintenant, les choix stratégiques qui s'imposent. Evidemment, cela est incompatible avec les vues étroites de vos amis du C.N.P.F., toujours avides de profits à court terme !

Or, dans ce domaine des technologies de pointe où toute stagnation équivaut à une régression, où la recherche, la production industrielle, l'embauche et la formation des jeunes devraient être constamment à l'avant-garde, à quoi assiste-t-on ?

On assiste dans la région parisienne au démantèlement d'entreprises qui maîtrisent des technologies de pointe, comme Hispano-Suiza contrainte d'abandonner des pans entiers de sa production où cependant elle était maître d'œuvre.

Si le Gouvernement ne dissimulait pas sous l'appellation de « modernisation » sa politique de destruction de l'industrie française, l'aérospatiale serait en pleine expansion, le transport aérien serait mis à la disposition de tous.

Au lieu de cela, la région parisienne est particulièrement touchée. Rien d'étonnant d'ailleurs ! Les terrains occupés par les usines d'aéronautique sont des morceaux de choix pour les spéculateurs immobiliers. Résultat : l'emploi stagne depuis des années et, depuis 1985, d'autres licenciements sont programmés et des usines sont menacées en région parisienne.

On assiste à des transferts d'entreprises, telle l'Aérospatiale, qui sont en réalité des licenciements masqués puisque les études réalisées indiquent clairement que, dans le cas de ces « déplacements », 50 p. 100 du personnel restent en

arrière, phénomène accompagné de la déstructuration de la vie syndicale, pour mieux exploiter les travailleurs sans doute. On assiste enfin à des investissements à l'étranger qui se font au détriment de la relance de notre propre économie.

Les exemples sont multiples mais limités par le temps. J'illustrerai mon propos au moyen seulement de deux exemples précis, en vous demandant d'apporter aux travailleurs des réponses également précises aux vives inquiétudes qu'ils manifestent.

Tout d'abord, Hispano-Suiza. Entre 1966 et 1985, 2 000 emplois ont été supprimés, dont plusieurs centaines depuis 1983. Mais, apparemment, ce n'est pas encore suffisant : la direction annonce maintenant un licenciement collectif de 200 personnes pour 1986.

Que se passe-t-il donc ? Les fabrications seraient-elles dépassées ou les commandes rares ? Pas du tout ! Hispano-Suiza fabrique des équipements aéronautiques pour le Mirage 2000 et le futur avion de combat français, les équipements du turboréacteur CFM 56 qui remotorise les Boeing et le DC-8 entre autres et qui équipe l'A-320. Hispano-Suiza fabrique également les sièges éjectables, les turbocompresseurs pour la marine nationale et la S.N.C.F. En un mot, sa production est loin d'être obsolète !

Les marchés manqueraient-ils ? Là non plus ! Mais la direction générale de la S.N.E.C.M.A., devant un marché potentiel énorme comprenant le Brésil, l'U.R.S.S., l'Argentine, l'Afrique, l'Algérie et le Moyen-Orient, s'évertue, dans le droit-fil des orientations gouvernementales, à faire en sorte que ces produits français périssent par manque d'investissements. Elle entend le démantèlement du marché au profit des concurrents étrangers.

Plus grave, des appels d'offres émanant de l'étranger se voient écartés par la direction, sous prétexte que la livraison des turbines demandées ne pourra être assurée dans des délais raisonnables et que nos prix ne sont pas compétitifs ! Effectivement, ce n'est pas en licenciement que l'on peut maintenir une production industrielle de qualité et compétitive !

Je vous demanderai, madame le ministre, de vous exprimer à ce sujet, ainsi que sur le point précis suivant : vous avez déclaré récemment qu'un besoin à l'exportation se faisait sentir pour le lancement de la petite turbine de 4,5 mégawatts, vous avez également noté qu'Hispano-Suiza était le seul concepteur en France de cette gamme, alors pourquoi attendre ?

Pourquoi licencier alors que le lancement immédiat favoriserait l'embauche ? S'agit-il d'une démarche politique consistant à mettre Hispano-Suiza en situation difficile, bon prétexte ensuite pour licencier ?

Comme les communistes, en accord avec les travailleurs, l'ont proposé depuis longtemps, il faut, si votre volonté de moderniser l'industrie est réelle, mettre en route les études sur les sièges éjectables de nouvelle génération pour l'ACX - l'avion de combat futur - il faut développer la robotique nucléaire, il faut terminer les essais de la turbine THM 1304-11 et intensifier les études liées à la turbine de 38 mégawatts.

Mon deuxième exemple sera celui de la société Hurel-Dubois à Meudon, dont la situation est elle aussi, préoccupante à bien des égards. L'emploi d'abord : depuis 1982, Hurel-Dubois a perdu le quart de ses effectifs et la direction a annoncé que la saignée devrait continuer en 1986.

Petite entreprise de sous-traitance, Hurel-Dubois est, en outre, exemplaire quant aux rapports qui se sont instaurés entre maître d'œuvre et sous-traitant. Hurel-Dubois est, en effet, devenue, selon les propres termes des travailleurs que j'ai reçus, la réserve de Dassault, une sorte de vivier humain où les patrons viennent puiser lorsque le plan de charges augmente.

Voilà effectivement un procédé pratique pour éviter d'embaucher des ouvriers spécialisés ou de former des jeunes. C'est sans doute une variante du « plan social » présenté par la direction, qui comprend, entre autres, chômage technique et licenciements.

Pour remédier à cette situation alarmante, les communistes et la C.G.T. ont fait à la direction des propositions, notamment celle que l'Etat assume ses responsabilités concernant la répartition des charges. Il est urgent, madame le ministre, que vous harmonisiez votre action avec celle de votre collègue de la défense, ministre de tutelle des entreprises aéro-

nautiques, afin que les charges soient réparties de façon équilibrée entre les différents sous-traitants. D'ailleurs je me propose de vous exposer en détail, dans un courrier, la situation de ces deux entreprises. Les travailleurs et moi-même attendrons votre réponse, madame le ministre.

Je voudrais vous rappeler, avant d'achever mon intervention, que, sans la lutte des travailleurs de l'aéronautique contre la politique de « crêneaux » des directions, Concorde ne porterait pas les couleurs de la France dans le monde et ne serait pas - je l'ai lu dans la presse d'aujourd'hui - bénéficiaire, de même qu'Airbus, l'A.T.R. 42 et Ariane seraient restés des projets mort-nés.

Ce sont les travailleurs, la C.G.T. et le parti communiste, qui, en luttant et en travaillant, ont fait la preuve de leur attachement à l'intérêt national face à la démission du patronat, des gouvernements de droite et de celui d'aujourd'hui.

En conclusion, le lancement de l'A 320 et du Falcon 900, la montée en cadence du Mirage 2000, le succès commercial rencontré par l'A.T.R. 42, la fusée Ariane ainsi que par toute la famille des Airbus doivent rétablir, à court terme, une situation saine dans toutes les entreprises de la branche aéronautique pour peu - et j'y insiste - qu'une politique cohérente soit appliquée et qu'une réelle volonté de garder notre avance technologique et notre savoir-faire se manifeste, ce qui n'est pas le cas.

Les moyens ne manquent pas. J'en veux pour preuve l'initiative récente des communistes d'Air France, d'Air Inter, de l'Aérospatiale et de la S.N.E.C.M.A. qui proposent une coopération financière de leurs quatre entreprises pour lancer l'A-320.

Il faut, en effet, que les ressources disponibles actuellement, placées par les compagnies aériennes, premièrement, financent sans attendre l'achèvement des études et le développement du moyen courrier A 320 et de son moteur CFM 56-5, deuxièmement, permettent d'accélérer les études en cours pour compléter la famille des Airbus, troisièmement, relancent les recherches de la S.N.E.C.M.A. pour maîtriser l'ensemble des technologies des réacteurs civils.

Concrètement, les compagnies aériennes pourraient payer aux constructeurs des avances conséquentes sur achat. En contrepartie, les prix pourraient être fixés en excluant toute hausse ultérieure.

Ces propositions sont source d'économies, porteuses de compétitivité et permettraient la création de nombreux emplois. De plus, les communistes proposent qu'Air France et Air Inter maîtrisent l'ensemble du processus d'entretien de leurs A 320. Il faut, là aussi, mettre en place une coopération qui pourrait ensuite être élargie à d'autres compagnies.

La preuve est faite qu'il est possible de sortir de la logique patronale et de la social-démocratie de gestion loyale du capitalisme. Les nationalisations peuvent être l'instrument d'une nouvelle coopération entre les entreprises uniquement dans l'intérêt du peuple français. C'est cela, la nouvelle politique.

Ce sont, madame le ministre, des propositions concrètes, immédiatement applicables au sujet desquelles je vous demanderai de vous exprimer (*Applaudissements sur les travées communistes*).

M. le président. La parole est à M. Gamboa.

M. Pierre Gamboa. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, l'industrie de la fonderie française connaît un déclin brutal et rapide. De 1980 à 1983, sa capacité de production a diminué de 20 p. 100 et 13 000 emplois ont été supprimés alors que son chiffre d'affaires a, dans le même temps, progressé de 20 p. 100, que la productivité du travail s'est accrue plus rapidement que chez nos partenaires et que les cours mondiaux des minerais ont eu tendance à baisser durant cette même période.

En Ile-de-France, qui concentre un tiers des ateliers de fonderie, la situation prend des proportions catastrophiques. Il n'est pas exagéré de dire que la fonderie sous pression, qui répond en particulier aux besoins de l'industrie automobile, est en voie de disparition ; en même temps, du fait de sa concentration, les firmes publiques et privées de l'automobile vont se trouver entièrement tributaires de l'étranger, les gâchis vont s'accroître, l'emploi va encore se réduire comme une peau de chagrin.

Comment expliquer, madame le ministre, la liquidation d'une industrie si utile en amont à la fabrication automobile française ?

Comment comprendre le recours massif à l'étranger pour des produits que nous pouvons fabriquer dans de bonnes conditions technologiques et de compétitivité ?

Comment accepter de voir supprimer des pans entiers de notre économie sans que soit démontrée d'une manière rationnelle la validité d'une telle orientation ?

Comment réfuter les arguments des salariés de ces industries, lorsqu'ils démontrent, en parlant de leur savoir-faire, qui n'est pas inférieur à celui de leurs collègues étrangers, que l'on peut faire autrement pour la reconquête du marché national ?

Au fond, comme le reconnaît lui-même le Premier ministre et comme l'a souligné M. Schmaus, nous constatons, comme tout le monde peut le faire, qu'il est plus rentable pour le grand capital de placer son argent dans des placements bancaires que dans des investissements industriels à long terme pourtant utiles au pays.

En effet, quelle est la situation des industries sous pression ? Je vais vous citer quelques exemples.

D'abord Montupet-Nanterre, c'est-à-dire 50 p. 100 des besoins de pièces coulées d'aluminium de la régie Renault dans le secteur sous-traitant, a cessé ses activités depuis deux ans ; depuis cet arrêt de la production, les travailleurs avec courage et esprit de responsabilité occupent l'entreprise pour défendre un outil de travail que les experts de la profession reconnaissent comme des plus performants ; ensuite les fonderies Citroën, dans les Hauts-de-Seine, ont réduit leur production à la portion congrue ; enfin, la troisième fonderie d'aluminium sous pression d'Ile-de-France, Zeppellini, a divisé ses effectifs par quatre. Depuis deux ans, l'entreprise est menacée de fermeture.

Quels en sont les résultats ?

Il n'y a plus en France, au niveau national, de presses d'une capacité de plus de 2000 tonnes de pression ; Renault s'approvisionne en pièces coulées à près de 50 p. 100 auprès d'une succursale de Fiat en Italie et en Espagne. Citroën fait maintenant couler ses pièces chez Sini, en Italie. Et des informations en notre possession font état d'un transport massif des productions de Zeppellini en Espagne et en Italie.

Madame le ministre, soyons clairs : lorsque l'on fait les comptes, que l'on prend en considération le coût des rebus, les coûts sociaux des licenciements, les ruptures de stocks, avec les reculs commerciaux, nationaux et internationaux, qu'ils induisent, nous sommes bien obligés de constater que la politique de rentabilité du capital tourne tout à fait le dos aux intérêts économiques du pays, aux intérêts sociaux des travailleurs, à l'avenir même de notre nation.

M. Guy Schmaus. Très bien !

M. Pierre Gamboa. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, une autre voie, d'autres solutions existent.

Tout d'abord, il apparaît indispensable que soit entreprise une véritable politique des prix de revient, qui doivent être calculés en prenant en compte les gâchis du capital, la spéculation et les taux prohibitifs du capital bancaire

Nous sommes persuadés que cette opération de salubrité publique fera la démonstration que nos productions sont compétitives, mais qu'elles souffrent aujourd'hui de la politique malthusienne du capital.

Sur la base d'une véritable « opération vérité », pourraient être bâtis quatre axes d'intervention permettant un redressement sérieux de l'activité de la fonderie sous pression.

Premièrement, nous proposons que s'établisse un recensement sérieux des potentialités des entreprises de fonderie sous pression d'aluminium en région parisienne, que soient déterminés, sur la base des critères que je viens de préciser, les rôles que peuvent jouer dans cette industrie des entreprises comme Montupet-Nanterre, les fonderies Citroën des Hauts-de-Seine, Zeppellini, dans l'Essonne. Ces trois unités assureraient, sans compter les autres clients et les autres fabrications, près de 50 p. 100 des besoins de sous-traitance de l'automobile française dans la production des blocs-moteurs, des carter de boîtes de vitesse et autres accessoires.

Deuxièmement, nous proposons que se bâtisse une coopération entre pouvoirs publics, firmes privées et représentants qualifiés des travailleurs. Nous proposons également que soit

conçu un plan de relance industrielle qui intègre nos besoins, pour aujourd'hui et pour demain, en tenant compte des coûts réels de production qui pourront s'établir dès lors que sera pénalisé le capital spéculatif qui stérilise nos industries.

Troisièmement, sur une telle base, pourrait se tenir une conférence nationale de la profession avec les constructeurs automobiles et les représentants des travailleurs, afin de donner corps à un véritable plan industriel de caractère national, qui générerait l'emploi et la remise en activité du matériel inutilisé, pourtant compétitif.

Quatrièmement, nous proposons que soit accompli un effort particulier en faveur de la formation professionnelle d'ouvriers, de techniciens, de chercheurs de la fonderie, hautement qualifiés, pour classer la profession aux avant-postes des techniques modernes en constante évolution.

Madame le ministre, tous les spécialistes sont d'accord sur un point : ils sont unanimes pour nous indiquer que l'aluminium coulé sous pression et ses dérivés sont appelés à prendre une part croissante, dans les années qui viennent, dans l'industrie automobile et dans d'autres industries.

Nous sommes donc bien en présence d'une branche industrielle d'avenir ; continuer à la démanteler, comme c'est le cas aujourd'hui, c'est donc bien se condamner à l'abandon des intérêts économiques et sociaux du pays.

Permettez-moi, à cette occasion, de saluer chaleureusement l'initiative prise par ma collègue et amie Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis, député communiste des Hauts-de-Seine, qui organise le 16 novembre prochain, dans ce département, un carrefour national des fondeurs. Je suis persuadé que cette initiative confirmera la validité et le réalisme de nos propositions.

Ce faisant, madame le ministre, nous démontrons que la crise n'est pas fatale. Nous soulignons aussi que les solutions passent par la nécessité de prendre résolument des mesures anticapitalistes.

Nous nous réjouissons de voir que les travailleurs manuels et intellectuels, les ouvriers, les employés, les techniciens, les ingénieurs, sont de plus en plus les acteurs d'une intervention directe pour faire triompher ces voies nouvelles. Tel est, madame le ministre, le sens de nos propositions (*Applaudissements sur les travées communistes*).

M. le président. La parole est à Mme Midy.

Mme Monique Midy. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, les efforts pour tenter de démontrer que les progrès techniques sont responsables de la réduction d'emplois ne manquent pas. C'est une véritable tromperie de la droite et du patronat, à laquelle vous apportez votre contribution.

Comment vous suivre, les uns et les autres, dans ce raisonnement ? Dans un secteur aussi innovant que l'industrie électronique, comment expliquer l'abandon de productions, la réduction du nombre d'emplois ?

Malheureusement, c'est un constat quotidien dans une région comme l'Ile-de-France, où sont en particulier implantés de nombreux sites Thomson. Toutes les activités de pointe de cette entreprise du secteur public sont gravement menacées. Pourquoi ? Mon ami Guy Schmaus le rappelait à l'instant : parce qu'elles sont dirigées comme des entreprises privées !

C'est vrai de la branche « grand public » : la France est loin d'être suréquipée, et, pourtant, 160 p. 100 des produits audiovisuels et électroménagers sont importés. C'est vrai de la branche « équipements et systèmes », alors qu'elle contribue à garantir notre indépendance en matière de défense nationale. C'est vrai également de la branche « industrie et ingénierie » ou de celles des composants, qui ne peuvent pourtant être taxées d'archaïsme !

C'est vrai enfin de la téléphonie, sur laquelle je m'arrêterai, car elle concerne une entreprise de ma localité et sa situation est assez caractéristique.

En septembre 1983, M. Fabius, votre prédécesseur, madame le ministre, donnait le feu vert à l'accord C.G.E.-Thomson et déclarait : « La fusion sera génératrice d'emplois. Les produits seront développés. »

Pour notre part, dès l'annonce de l'accord, nous avons averti les travailleurs sur ses conséquences catastrophiques. En effet, disions-nous, la volonté de construire prioritairement des ensembles de taille mondiale aboutirait à une division du travail et des secteurs de production au lieu de déve-

opper des coopérations utiles en France. L'intégration dans la C.G.E. de la Thomson téléphonie a déjà coûté 8 000 emplois aux deux entreprises et le gel de la gamme M.T.

Aujourd'hui, M. Pebereau, refusant toute négociation, veut franchir un cap supplémentaire. La consigne qu'il a reçue, c'est l'abandon à terme de trois des unités d'Alcatel-Thomson de la région parisienne, comme l'illustre déjà la vente imminente des 55 000 mètres carrés de locaux du site de Colombes. Pourtant, si vous voulez parler de modernisation, Colombes, construit en 1976, est parfaitement adapté.

Les travailleurs ne peuvent donc admettre qu'il leur soit fait injonction de partir pour Lannion ou Tréguier, pas plus qu'ils ne peuvent être intimidés par les déménageurs « gros bras » envoyés avec l'aval de votre Gouvernement.

M. Guy Schmaus. Très bien !

Mme Monique Midy. Toutes ces mutations servent en réalité à camoufler « l'évaporation » recherchée des effectifs. En France, la direction semble avoir décrété un « sur-effectif » de 4 à 5 000 personnes alors que depuis deux ans la C.G.E. augmente par milliers ses effectifs aux Etats-Unis.

A cela s'ajoute la préparation d'un accord entre C.G.E. et A.T.T., lequel « offre », contre une hypothétique entrée sur le marché américain, 15 p. 100 du marché national des commutateurs publics au géant américain, première étape avant de céder les marchés ouverts par les nouveaux services.

Les parlementaires communistes, qui ont soutenu sur place l'action des travailleurs concernés, s'opposent fermement à cet accord qui menace dans notre région non seulement Thomson C.I.T.-Alcatel, mais également la C.G.C.T. entreprise de l'Essonne, dont le démantèlement est inscrit dans la rétrocession au groupe américain A.T.T. du secteur téléphonie publique et au groupe Philips - tête de pont d'A.T.T. - la communication privée. Pourrait également être touchée la filiale T.R.T. de Philips dans son secteur « faisceaux hertziens ».

Le géant A.T.T. va pouvoir devenir un interlocuteur de la direction générale des télécommunications et du Gouvernement.

Une autre politique est indispensable pour le développement de ces secteurs. Leur efficacité, leur compétitivité nécessitent d'abord une position forte sur les débouchés nationaux, qu'il faut développer, voire créer au lieu de les faire disparaître au profit d'un créneau mirifique.

Il est urgent de rajeunir la gamme M.T. de Thomson C.I.T.-Alcatel pour avancer vers de nouveaux services, sauvegarder notre marché intérieur et nos marchés à l'exportation. Un réseau commercial doit absolument être créé pour cette gamme.

Il faut développer le M.T. 35 de bas de gamme à composants français : il répond bien à un certain nombre de marchés extérieurs refusant la tutelle américaine. Cela ne signifie pas pour autant l'abandon du E 10 S. Ces deux commutateurs sont complémentaires.

C'est un moyen de conserver notre avance technologique qui disparaîtrait si la C.G.E. passait dans la mouvance américaine.

Il est possible d'établir des coopérations entre entreprises françaises ayant des convergences de production. Voilà qui permettrait des économies sensibles de recherche, d'études. Par exemple, la modernisation des équipements civils pourrait se faire en coopération avec Matra. Des accords entre la C.G.E., le réseau Télécom et des entreprises de la région de Colombes - La Défense favoriseraient le développement des études et de l'expérimentation sur un réseau numérique à intégration de service. Le développement du projet R.N.I.S. Renan ferait jouer à l'Ile-de-France un rôle moteur dans la modernisation de la communication interne aux entreprises.

Pourquoi des accords ne seraient-ils pas conclus entre Thomson et Bull pour l'équipement en informatique ?

Quant à la maîtrise des composants électroniques, c'est une question primordiale pour améliorer le rapport qualité-coût, maîtriser la conception des produits, nouer des coopérations franco-françaises, européennes et internationales fructueuses, tout en s'émancipant de la tutelle technologique des Etats-Unis. Or, actuellement, dans ce domaine, Thomson refuse de développer la production.

Par ailleurs, il faut que s'exercent complètement les droits dans l'entreprise. Les travailleurs sont capables de s'occuper de la gestion. A la Thomson de Sartrouville, leur intervention dans les comptes a permis de démontrer que les coûts salariaux y étaient artificiellement gonflés.

Une autre question importante concerne le financement.

Nos propositions permettraient d'éviter de nouveaux gâchis financiers, qui pèsent lourd dans notre économie.

De même, il doit être mis fin à des aberrations comme celle de la mobilisation de trois milliards de francs aux Etats-Unis par la C.G.E. alors qu'elle sacrifie les productions françaises et les emplois.

Nos propositions sont réalisables et elles sont soutenues par les travailleurs intéressés. Elles sont la preuve de la volonté des parlementaires communistes de s'appuyer sur nos technologies, notre savoir-faire, nos besoins et notre capacité de relancer l'électronique, la téléphonie, si nécessaire pour le développement et la modernisation de l'ensemble de l'industrie en région parisienne (*Applaudissements sur les travées communistes*).

M. le président. La parole est à Mme Beaudeau.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, la crise qui frappe le secteur tertiaire est la conséquence du recul des activités industrielles. Une entreprise industrielle qui ferme limite les débouchés non seulement des transporteurs, mais aussi des distributeurs, des stockeurs, des services de nettoyage, d'entretien, de comptabilité et de conseil. Un réseau industriel qui ne se développe plus, qui ne se modernise plus, ce sont les entreprises de conception, d'ingénierie, de travail intellectuel, de création industrielle et commerciale qui reculent.

Les implications en sont alors multiples.

La baisse des finances et des ressources locales, des versements d'impôts, des cotisations sociales limite la création d'emplois publics, réduit les services offerts, stoppe leur extension.

En région parisienne, le processus est peut-être encore plus dévastateur, car c'est là que se trouvent les organismes pilotes des activités du pays, dont les besoins en emplois tertiaires sont considérables.

La production, à son tour, ressent les effets de cet affaiblissement des activités d'études, de financement et de commercialisation.

Les P.M.E.-P.M.I., l'artisanat sont les plus touchés car les plus vulnérables, les plus démunis, ceux qui ont le plus besoin peut-être d'un puissant secteur tertiaire pour vivre, s'approvisionner, se moderniser, se développer et produire.

Il n'est pas étonnant que la proportion des faillites dans ce secteur soit plus élevée en région parisienne que dans le reste du pays.

Le tertiaire recule en région parisienne. J'en donnerai quelques exemples : en 1975, le nombre d'emplois du secteur tertiaire était, par rapport au chiffre national, de 27,3 p. 100 ; il est passé aujourd'hui à 26,2 p. 100. Cette régression d'ensemble est masquée en partie par l'existence des services marchands, qui assurent pour 57 p. 100 la croissance de l'ensemble du tertiaire.

Le parc d'ordinateurs français croît, mais Bull perd des parts du marché ; Thomson se replie industriellement ; la C.G.E. réduit la production française de composants.

L'ingénierie française est fortement concentrée dans la région parisienne ; elle a quinze ans et serait appelée à un développement considérable si elle pouvait pleinement jouer son rôle de moteur dans la modernisation et le développement industriel. Mais elle recule et se désagrège.

Madame le ministre, vous laissez Technip perdre 370 emplois prestigieux de créativité industrielle, soit 30 p. 100, alors que des solutions existent sur le plan financier pour les maintenir, solutions pour lesquelles luttent les ingénieurs qui occupent leur entreprise depuis plusieurs mois.

Dans le domaine des télécommunications, le rôle des P.T.T. et du C.N.E.T. est contesté, réduisant tout un secteur d'activités dans la connexion informatique-télécommunications.

Dans les transports, les effectifs ont baissé de 0,3 p. 100 malgré le redressement opéré dans la R.A.T.P.

La baisse est de 700 emplois dans le secteur de l'action sociale, de 530 dans les assurances, de 520 dans l'hôtellerie et la restauration. Elle commence à se manifester dans l'ensemble des secteurs de santé.

Dans le commerce, les effectifs sont en baisse de 2,5 p. 100 dans la distribution de détail et de 3,6 p. 100 dans le commerce en gros d'alimentation. Quatorze centres commerciaux nouveaux ont été créés entre le 1^{er} septembre 1984 et le 31 août 1985, représentant 412 commerces, dont aucun n'est situé dans la région parisienne. Vingt hypermarchés sont nés dans la même période, dont un seul est dans la région parisienne.

La restructuration, les fermetures d'entreprises, d'établissements touchent Viniprix, Primistère, Promodés, Nicolas, les Nouvelles Galeries, les Coop.

Les contrats à durée limitée pour le personnel sont passés de 53 p. 100 à 62 p. 100 en 1984. Les embauches fermes et définitives régressent de 37 p. 100 à 31 p. 100.

Les sociétés de distribution, avec le plein accord du Gouvernement, envisagent même de remettre en cause l'interdiction du travail de nuit, des jours fériés, du dimanche, entraînant les luttes des employés à la Samaritaine, au Printemps, au B.H.V. pour le maintien des avantages acquis, les salaires, la défense des libertés syndicales.

C'est pour suivre et aider la casse industrielle que le secteur tertiaire est démantelé, car les profits sont importants et les possibilités de développement réelles.

Je prendrai un seul exemple, celui des assurances, secteur qui touche 6 000 employés à la Défense. Le G.A.N. possède, à lui seul, 32 milliards de francs avec des progressions de profits de 25 p. 100 en moyenne d'une année sur l'autre.

En Bourse, les assurances disposent d'un avoir de 413 milliards de francs, soit 40 p. 100 du budget de l'Etat. Que de possibilités ! C'est un secteur qu'une autre politique en faveur du pouvoir d'achat permettrait encore de développer et qui pourrait devenir créateur de très nombreux emplois.

Trois ménages sur dix n'ont pas de voiture. Plus de 50 p. 100 des voitures ont plus de cinq ans.

Ce recul du secteur tertiaire, sa perte en emplois alors qu'il devrait permettre d'en créer suscitent de nombreuses luttes, que nous approuvons et que nous soutenons, notamment dans l'ingénierie, les télécommunications, l'électronique, l'informatique, les assurances, les services publics, les transports, le commerce et les grands magasins.

Le gâchis est considérable. Les possibilités de faire différemment sont réelles. Elles supposent des orientations nouvelles que le parti communiste français et ses élus appellent à soutenir : modernisation du secteur tertiaire par la création d'emplois et la croissance ; conquête de nouveaux marchés en utilisant le potentiel exceptionnel de notre région ; coopération entre les entreprises, d'une part, et les services, d'autre part ; développement des P.M.E. et des P.M.I. par une aide efficace des groupes d'ingénierie, la collaboration avec les groupes industriels et l'aide des banques.

C'est non pas dans la recherche des usines centres de *Schtroumpfland*, de *Disneyland*, modèles de la vie américaine, mais dans une autre direction que se trouvent les solutions de développement du tertiaire.

Le groupe communiste veut donner à la région parisienne une autre orientation, plus conforme à ses intérêts.

Pour la troisième fois en mille ans, le système technique se transforme. Il fait apparaître plus de finesse dans l'exploitation des ressources, plus d'intelligence dans la création et la production.

La créativité industrielle se développe par interventions conjointes d'une volonté politique du crédit de l'investissement, mais aussi des investissements intellectuels.

L'apparition de nouvelles régions privilégiées où s'organise cette créativité industrielle est un fait que notent tous les économistes.

Le capitalisme les a déjà baptisées du nom de « technopoles ». Les U.S.A. veulent faire des « sciences parks » des incubateurs pour évolution. Le Japon s'est fixé un objectif de dix technopoles régionaux.

Très loin de nous l'idée de nous fixer sur quelque modèle que ce soit, surtout à base de recherche de profit. Mais nous pensons que certaines régions disposent d'un ensemble d'atouts exceptionnels et sont, de ce fait, appelées à un grand développement.

Notre région parisienne est, en France et même en Europe, celle qui dispose encore à la fois d'une grande puissance industrielle, d'un système très évolué de commercialisation et de distribution, d'une concentration de moyens bancaires et d'assurances, d'un réseau exceptionnel par le nombre et la qualité de petites et moyennes entreprises. Elle dispose de quoi maîtriser un développement sans précédent, mais à condition de lui conserver tous ses atouts. Pourquoi ?

Elle peut encore développer son potentiel industriel avec des secteurs de modernisation, dans le choix des matériaux, l'utilisation de l'énergie, l'incorporation de micro-électronique, la robotique, l'automatisation, la monétique.

Elle a aussi vocation à créer de petites unités de conception, organisées en réseau de haute densité en talents et matière grise, mises au service du développement industriel, y compris des P.M.E. et des P.M.I. qui en ont tant besoin.

Elle a les structures et le niveau pour développer les secteurs d'éducation, de recherche, de formation, d'investissement intellectuel. Elle dispose, enfin, de la puissance bancaire et des assurances, en un mot la liaison industrie-tertiaire.

Elle a donc tous les atouts pour réussir son destin d'animatrice dans la mise en place d'une puissance technique nouvelle et, par conséquent, pour développer son secteur tertiaire.

Rejeter Paris et sa région dans un processus de désindustrialisation, comme vous le faites actuellement, madame le ministre, avec le patronat et la droite, revient à les engager sur le déclin. Faire de Paris et sa région la place mondiale de la modernité industrielle, c'est les inscrire dans l'avenir de ce que Valéry appelait « le temps du monde fini qui commence » (*Applaudissements sur les travées communistes*).

M. le président. La parole est à M. Garcia.

M. Jean Garcia. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues communistes ... (*Très bien ! et sourires sur les travées communistes*).

M. Guy Schmaus. Il n'y a plus que nous !

M. Jean Garcia. ...comme toutes ces interventions ont tenté de le démontrer, la nécessité et la possibilité de créer des emplois au lieu de les diminuer revêt en Ile-de-France une grande importance pour l'avenir de la région et du pays ainsi que pour l'intérêt des salariés.

Notre collègue Guy Schmaus l'a démontré d'une manière générale ; pour ma part, j'aimerais attirer votre attention sur la situation de la machine-outil en Ile-de-France.

Alors que ce secteur avait terriblement souffert sous les gouvernements de droite, ces dernières années, les salariés avaient porté un grand espoir dans le plan machine-outil rendu public en décembre 1981 par le ministre de l'industrie d'alors, M. Dreyfus.

Il s'agissait de redresser cette industrie stratégique pour un pays industriel et de rajeunir le parc français de machines. Il s'agissait de produire pour sept milliards de francs en 1985 - contre quatre milliards de francs en 1981 - de quadrupler la production de commandes numériques et de réduire de moitié notre dépendance. Or, force est de constater que l'application du plan par votre Gouvernement a été l'occasion manifeste de porter de nouveaux coups au potentiel industriel de la région parisienne. Ce plan concernait dans notre pays, non seulement les dix-huit mille salariés de la machine-outil, mais également les deux millions de salariés de l'industrie utilisatrice : de l'équipement de celle-ci en machines modernes dépendent en effet sa compétitivité et sa capacité à répondre aux besoins du pays en production et en emplois qualifiés.

Or, on peut affirmer aujourd'hui que les objectifs fixés par ce plan n'auront pas été atteints en 1985, mais ont conduit à l'inverse de ce qu'exigent le développement industriel de notre région et l'intérêt des salariés.

Toutes les entreprises de machines-outils importantes ont été démantelées en Ile-de-France. Sur huit entreprises, seule l'entreprise Clément à Argenteuil reste péniblement stable. Il s'agit notamment des constructions de Clichy, Dufour, Promecon, Caseneuve en Seine-Saint-Denis, Huré dans les Hauts-de-Seine et Bombel dans le Val-de-Marne.

Les secteurs machines-outils des grandes entreprises automobiles sont également en voie de disparition, comme le secteur machine-outil de Renault-Billancourt.

Dans tous les cas, il s'agit de la liquidation d'entreprises produisant des machines pourtant performantes, utiles aux groupes eux-mêmes pour leurs unités de travail des métaux et à l'industrie française en général. Il s'agit bien d'entreprises indispensables à la modernisation que vous prônez en paroles.

La production française a chuté de 3 p. 100 de 1981 à 1983 et la consommation s'est effondrée de 12 p. 100.

Si la balance commerciale s'est améliorée, c'est essentiellement dû à la faible demande faisant chuter les importations et au maintien des exportations, mais le taux de couverture de nos besoins n'a pas varié.

Dans le prolongement des saignées antérieures, les effectifs des entreprises ont chuté en Ile-de-France de 3814 personnes, soit 22,3 p. 100 de 1981 à 1984, selon les sources des Assedic. Le volet recherche n'a pas reçu un commencement d'application, tandis que les restructurations en cours conduisent à réduire les personnels, à fermer des entreprises performantes. Ce qui s'est passé aux Constructions de Clichy, à Bobigny est édifiant à ce sujet. Cette entreprise qui fournissait des rectifieuses à la Régie Renault a été fermée et une partie de son personnel a été transféré chez Gendron à Villeurbanne, ville dirigée par votre collègue M. Charles Hernu.

Lorsque Gendron et Constructions de Clichy fonctionnaient ensemble en 1984, la production des deux entreprises représentait 200 millions de francs en chiffre d'affaires par an. Selon vos propres estimations, la production de Gendron atteindra, en 1987, 150 millions de chiffre d'affaires par an.

Ainsi, non seulement le pays y perd en gammes de fabrication, Gendron ne fabriquant pas les rectifieuses des Constructions de Clichy et cela nous amenant à les importer, mais le chiffre d'affaires d'une seule entreprise, en 1987, n'atteindra pas celui de deux en 1984. Est-ce cela, monsieur le ministre, le développement industriel ? Je ne parle pas des coûts, des situations dramatiques qu'entraînent la mise au chômage de personnels très qualifiés, ainsi que le manque à gagner pour la région Ile-de-France. Ce dégraissage est-il nécessaire pour relancer l'activité économique ? Ce que vous avez ainsi obtenu malgré la lutte des salariés, c'est le départ d'une entreprise, après d'autres, de la région parisienne.

La situation de l'entreprise Huré dans le département des Hauts-de-Seine nous préoccupe. Car, là comme ailleurs, les aides publiques que votre Gouvernement a accordées aux entreprises - il s'agit pour Huré de 200 millions de francs - contribuent à la suppression de 600 emplois sur les 1 200 que compte le groupe. Il s'agit d'un gâchis incroyable, qui prend sa source dans la volonté d'abandonner la production de machines-outils en France et de porter des coups en région parisienne.

A l'heure où l'on ne parle plus que de modernisation industrielle, de mutations technologiques, l'industrie des biens d'équipement et la machine-outil devraient avoir de beaux jours devant elles. Chacun sait que le parc machines est vieux de quinze ans et que les entreprises françaises n'assurent même pas la moitié des livraisons de son propre marché.

Aussi, madame le ministre, serait-il judicieux que le rapport établi par le groupe de réflexion « machines-outils en Ile-de-France » de la direction régionale de l'industrie et de la recherche d'Ile-de-France fasse l'objet d'une discussion plus large pour le développement de la machine-outil dans notre région. Nous considérons que les banques et les groupes nationalisés doivent cesser de jouer un rôle négatif en la matière.

Nous proposons, notamment, l'ouverture de nouvelles négociations dans les entreprises sur la base d'une complémentarité entre le « plan machines-outils » et le « plan productique » ; l'orientation du financement public dans des montages financiers favorisant des coopérations pour l'emploi, les productions compétitives, les achats d'équipements et de modernisation en France ; l'engagement d'un redressement de l'industrie des composants machines-outils et robotique ; enfin, la création du centre régional de la machine-outil en Ile-de-France demandée par les élus communistes de la région parisienne (*Applaudissements sur les travées communistes*).

M. le président. La parole est à Mme Perlican.

Mme Rolande Perlican. Madame le ministre, je voudrais à mon tour attirer votre attention sur les problèmes concernant la politique énergétique, qui est très directement liée à la politique industrielle et à celle de l'emploi, qui en découle.

La question énergétique, du fait de la taille de l'agglomération urbaine et économique de la région d'Ile-de-France, revêt une grande importance. Outre sa dépendance vis-à-vis des autres régions pour son approvisionnement - l'Ile-de-France, on le sait, n'a pas de sources énergétiques primaires - cette région se caractérise par de graves déséquilibres dans la production et dans la structure de la consommation.

Ce qui est inquiétant, c'est que ces déséquilibres s'accroissent et continueront à le faire avec les décisions gouvernementales qui ont été prises en différentes matières. Je m'explique : concernant la consommation, s'il est vrai que l'absence de secteur industriel lourd très gros consommateur explique la faiblesse de consommation du secteur industriel, on constate que le déséquilibre dans la consommation s'accroît avec l'accélération de la politique de déclin industriel et la casse de l'appareil productif. Alors que la consommation totale de la région est en augmentation, celle de l'industrie ne cesse de diminuer.

Cette orientation, qui vise à inscrire la réduction de la consommation d'énergie dans une accélération de la décentralisation programmée par le patronat et le Gouvernement, se retrouve dans le projet de contrat de plan. En effet, alors qu'il est reconnu par tous les spécialistes que les besoins en énergie, en Ile-de-France comme dans le pays, pour les secteurs résidentiel et tertiaire continueront de croître de toute façon, le projet de contrat de plan pour la région prévoit comme hypothèse, à l'horizon 1990, une stagnation de la consommation totale, donc une réduction accrue de la consommation industrielle.

Pour le gaz, il est prévu 26 millions de tonnes équivalent pétrole, soit le même niveau qu'en 1980 ; pour l'électricité, E.D.F. annonce la fermeture de vingt-six centrales thermiques classées. L'Ile-de-France est particulièrement touchée avec la fermeture prévue en 1986 de plusieurs tranches de production dans les centrales d'Arrighi, de Montereau, de Porcheville A, de Creil, de Saint-Ouen, avec la mise en « disponibilité réserve » de plusieurs autres comme Porcheville B, et avec le déclassement de Saint-Denis et de Gennevilliers.

On peut s'interroger. La production régionale en l'électricité devrait-elle encore diminuer alors que les besoins vont progresser ? Force est de constater que cette situation est la conséquence des décisions du Gouvernement, qui a réduit de 1 milliard de francs le budget d'investissement d'E.D.F.-G.D.F. pour 1985, qui présente un projet de budget pour 1986 tournant le dos à la croissance et à la relance et prévoyant de réduire l'emploi et la consommation dans tous les domaines.

Si ces décisions concernant E.D.F.-G.D.F. sont appliquées, elles entraîneront la suppression de 1 400 postes en Ile-de-France. Comme l'on sait qu'un emploi E.D.F. induit deux emplois dans les entreprises artisanales et industrielles qui travaillent pour la maintenance, cela aura pour conséquence la perte de 4 200 emplois en région parisienne.

Si l'on ajoute à cela que 1 400 créations de postes ont manqué en 1984 par rapport aux prévisions des directions régionales, que celles-ci systématisent les emplois à mi-temps et hors statut E.D.F., que le salaire de base des agents d'E.D.F. a baissé de 5 p. 100 par rapport à 1982, on comprend les raisons profondes du mouvement de grève qui a eu lieu hier à E.D.F. à l'appel de la C.G.T. Le déchaînement des uns et des autres contre les travailleurs, relayé par les médias, pour tenter de dresser les usagers contre eux, ne fera d'ailleurs pas disparaître ces raisons.

On sait que l'équilibre énergétique passe par une production d'électricité suffisante. Or la politique menée actuellement par le Gouvernement et la région aboutit à une détérioration constante du taux d'indépendance énergétique. Cela conduit à d'importants transferts énergétiques interrégionaux, voire internationaux, ce qui, par ailleurs, augmente, dans les moments de forte consommation, les risques de pannes généralisées. On se souvient encore de décembre 1978 ! Plus près de nous, l'hiver rigoureux de 1984-1985 a amplement mis en évidence les insuffisances du réseau parisien : coupures massives, problèmes nombreux, y compris de sécurité, pour les abonnés et les travailleurs. Voilà où mènent ces orientations.

Vous me direz peut-être que si l'on diminue certaines productions, c'est qu'il existe d'autres sources d'énergie qu'il faut diversifier. Si nous sommes pour la mise en valeur des traits atouts de la région - le charbon, le nucléaire, la géothermie - nous constatons, hélas ! que l'orientation est à la régression, on peut même dire à la casse du potentiel.

En effet, s'il est prévu de mettre en service une centrale à Saint-Ouen en 1987, parallèlement, les décisions gouvernementales de réviser en baisse le programme électronucléaire et la mise en cause de la poursuite du développement industriel des surgénérateurs auront, à terme, des effets catastrophiques, en Ile-de-France comme dans l'ensemble du pays, sur le potentiel industriel, sur notre future indépendance en matière d'approvisionnement et sur le prix de l'énergie.

Ce que je cite, ce sont des faits.

Je veux, enfin, dire un mot des menaces qui pèsent sur la T.I.R.U., entreprise de traitement industriel des résidus urbains. M. Chirac veut privatiser ce service, qui dépend d'E.D.F. depuis 1946. La convention risque d'être dénoncée. C'est d'ailleurs ce qui motive la lutte des travailleurs de cette entreprise depuis plusieurs semaines : 556 agents sur 712, répartis dans quatre centres, se sont prononcés à bulletin secret pour le maintien du statut. Au syndicat des communes, seuls les maires communistes se sont prononcés contre la privatisation ; la direction d'E.D.F. ne s'est pas prononcée contre ; votre ministère non plus, madame, et l'on dit même que vous laisseriez faire.

Je profite donc de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour vous demander, madame le ministre, de me répondre clairement : allez-vous casser le statut de la T.I.R.U. et abandonner cette entreprise au secteur privé, ou allez-vous préserver le service public et la situation des personnels en intervenant contre la privatisation ?

Devant cette situation, que j'ai très brièvement rappelée, je pense qu'il est urgent d'inverser la tendance et de définir une politique énergétique, qui peut être dynamique et créatrice d'emplois si elle est fondée sur un objectif de croissance industrielle et de satisfaction des besoins, tout en s'inscrivant dans le cadre des grands priorités nationales. C'est possible sans démagogie, car les moyens existent.

Les communistes ont des propositions concrètes qu'ils ont détaillées dans un document en 1983. Je veux simplement en rappeler quelques-unes.

Utiliser tous les atouts en Ile-de-France nécessite de mener parallèlement une politique de lutte pour le maintien des industries traditionnelles et de développer des industries nouvelles, les progrès technologiques et l'innovation.

Le développement de la consommation du charbon est tout à fait nécessaire. Il est possible du fait de la proximité des principaux gisements, qui réduit le coût des transports. Par ailleurs, l'équilibre énergétique régional passe par une production suffisante d'électricité. C'est pourquoi nous réaffirmons qu'il est urgent d'assurer le maintien, en les modernisant, des centrales thermiques classiques. En particulier, il faudrait reconstruire sur le site d'Arrighi une centrale chaleur force, reconverter les centrales au fioul en tranches gaz et charbon liquéfié de Porcheville et moderniser les autres centrales classiques.

Parallèlement, dans le cadre de l'utilisation des technologies de pointe, nous proposons d'envisager la construction d'un réacteur nucléaire de 300 mégawatts sur le site de Saclay, ce qui, en même temps, constituerait un élément de relance d'un marché porteur pour un certain nombre de pays.

Telles sont quelques-unes des possibilités qui existent, à condition, je le répète, d'avoir en vue l'intérêt du pays et la satisfaction des besoins (*Applaudissements sur les travées communistes*).

M. le président. La parole est à M. Marson.

M. James Marson. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, le bâtiment et les travaux publics en Ile-de-France ne vont pas bien du tout : 150 000 emplois supprimés en dix ans, dont 18 000 en 1984 ; 37 000 logements mis en chantier en 1984, contre 109 000 en 1974 ; enfin, la part de l'Ile-de-France dans les travaux réalisés sur l'ensemble du pays est passée en dix ans de 26,4 p. 100 à 19,4 p. 100.

Cette situation ne doit rien au hasard. Les effets de la crise sont ici renforcés par les choix du patronat, de la droite et du Gouvernement, lesquels tendent à faire de Paris une ville vitrine, centre d'affaires international, préalablement vidée de ses couches populaires et de ses activités industrielles.

Bien évidemment, le sort réservé à l'outil de construction dans un tel environnement ne peut être que la casse.

Ainsi, le patronat des entreprises de bâtiment et de travaux publics, dans son unique souci de rentabilité financière, accélère le processus de concentration, comprime les salaires tout en augmentant les charges financières et se tourne vers le « tout à l'exportation ».

En outre, ce secteur sert de laboratoire de la flexibilité et de la précarité du travail puisque l'on estime à 30 p. 100 de l'ensemble le nombre de salariés de la construction occupant un emploi stable. De même, les ouvriers de ce secteur ont un salaire moyen de 20 p. 100 inférieur à la moyenne recensée dans les autres industries. Si l'on y ajoute le recours massif à la sous-traitance, on comprend mieux le nombre impressionnant d'accidents du travail et d'atteintes aux droits des travailleurs. Les profits, eux, se portent bien !

La droite poursuit méthodiquement son objectif : livrer Paris aux appétits financiers des spéculateurs et en faire une ville aux conditions de logement inaccessibles pour les familles modestes. Cette politique touche maintenant certaines communes de la petite couronne de Paris.

Le Gouvernement, loin d'aller à l'encontre de ces politiques néfastes, les accentue en calquant la stratégie des deux groupes du secteur public - Saint-Gobain et la C.G.E. - sur celle des groupes privés et en accentuant les effets pervers des circuits de financement par le maintien de la loi de 1977. C'est l'abandon programmé de l'aide à la pierre.

Pourtant, les besoins demeurent très importants dans notre région. Un document récent de l'union nationale interprofessionnelle du logement fait état de 300 000 demandeurs de logements sociaux ; à cela, il convient d'ajouter la nécessité de nombreuses opérations de réhabilitation ; pour ce qui est des installations industrielles, il existe des besoins en infrastructures de transports, indispensables pour le devenir économique de l'Ile-de-France ; enfin, un besoin en équipements socioculturels et sportifs se fait sentir.

Notre région a des atouts : d'abord, une concentration de travailleurs qualifiés, dont beaucoup sont aujourd'hui au chômage et qui constituent une richesse inestimable ; ensuite, la présence d'une matière grise prête à faire face au besoins - doit-on rappeler, par exemple, que 37 p. 100 des architectes de notre pays exercent à Paris ? - enfin, un secteur public de 60 000 salariés ayant capacité d'intervenir sur tous les ouvrages, de faire prévaloir l'efficacité économique et sociale sur la recherche du profit.

Quant à nous, communistes, nous avons des propositions à faire, qui peuvent s'articuler autour de trois idées maîtresses.

Il s'agit, tout d'abord, d'assainir les mécanismes de financement de la construction pour libérer le secteur du bâtiment et des travaux publics de charges qui n'ont rien à voir avec la construction et qui en augmentent le coût. Ce n'est pas sur les salaires qu'il faut faire pression, mais sur ces dépenses parasitaires que sont les frais financiers et les profits.

Les aides budgétaires doivent aller à la construction dans notre pays et non au « tout à l'exportation » et à l'investissement à l'étranger.

De même, nous nous élevons contre la décision du Gouvernement de ponctionner de 0,1 p. 100 le 0,9 p. 100 des entreprises et de limiter ainsi cette source de financement de la construction. Nous proposons aussi que soit arrêté l'effondrement de l'aide à la pierre, qui doit devenir prioritaire afin de favoriser la réalisation de logements sociaux.

La deuxième idée consisterait à se doter d'un outil de construction à la hauteur des besoins à satisfaire, en développant et non en cassant le secteur du bâtiment et des travaux publics en Ile-de-France.

Cela passe d'abord par les hommes. Un accent particulier doit être mis sur la formation, de même que sur la stabilisation de l'emploi. C'est tout un statut social des salariés de la construction qui reste à élaborer.

Augmenter les salaires dans une profession aux conditions de travail particulièrement dures, apporter la plus grande attention aux conditions de sécurité, respecter les droits des travailleurs, tel est le prix de la modernisation de la construction, sous peine de voir cohabiter sur un même chantier la

Géode et Germinal, comme c'est actuellement le cas sur le site de La Villette, où l'on compte plusieurs dizaines d'accidents par mois.

Cela nécessite aussi que l'on fasse cesser deux orientations complémentaires actuelles des grands groupes privés : la concentration, qui s'accompagne, à chaque rachat, de licenciements et de recours à plusieurs niveaux de sous-traitance, et la « tertiarisation » du secteur de la construction dans notre région. Actuellement, 50 p. 100 des salariés de la construction dans les Hauts-de-Seine travaillent dans des sièges sociaux. Il convient donc de rééquilibrer les activités dans ce secteur.

Enfin, il faut relancer la production française, voire régionale, de composants indispensables au développement de la construction, comme les ciments, le bois, etc.

Tout cela est indispensable pour se doter d'un outil efficace et moderne, mais celui-ci doit servir à satisfaire les besoins que j'ai évoqués tout à l'heure.

C'est pourquoi nous proposons, comme troisième idée, de relancer un vaste programme de mise en chantier de logements sociaux neufs, afin de revenir au niveau de 1974, d'aider vraiment à la construction de logements individuels et d'augmenter très sensiblement le rythme des réhabilitations. Je rappelle qu'un logement lancé, c'est un emploi dans la construction et un emploi dans les activités qui en dépendent.

Nous proposons également d'avancer plus rapidement dans la réalisation d'équipements dont notre région a grand besoin, comme dans les transports, les réseaux de communications par voie d'eau, les équipements liés à la géothermie, la réalisation du plan câble.

De même, l'aménagement des friches industrielles et la rénovation des îlots sensibles sont des débouchés immédiats pour les entreprises de la construction.

Enfin, la réalisation des grands projets d'architecture et d'urbanisme doit s'inscrire dans un projet d'ensemble de réalisation des équipements dont la région a besoin.

Ces grands projets, ainsi que la tenue espérée des jeux Olympiques à Paris en 1992, doivent respecter l'équilibre socio-économique de la région. Nous avons fait des propositions à cet égard. Je voudrais simplement rappeler que nous sommes opposés à ce que des édifices soient implantés à l'emplacement actuel d'unités industrielles, comme il est prévu de le faire avec le Village olympique sur le site de Tolbiac.

Tous ces grands chantiers représentent un coût estimé à 15 milliards de francs et doivent représenter environ 12 000 à 15 000 emplois, voire près de 30 000 emplois si l'on considère l'amont et l'aval de la construction.

Comme on le voit, il y a place, dans notre région, pour une industrie du bâtiment et des travaux publics forte dans laquelle le secteur public jouerait un rôle de locomotive. Ces propositions sont réalistes ; elles partent des besoins et des possibilités reconnus par tous.

Au déclin de la construction et des opérations de luxe, nous opposons le développement économique, la modernisation et la satisfaction des besoins des habitants d'Ile-de-France. Ici comme ailleurs, cette logique se fonde sur les hommes.

Telles sont, madame le ministre, les propositions que formule le groupe communiste (*Applaudissements sur les travées communistes*).

M. le président. La parole est à M. Lefort.

M. Fernand Lefort. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, je voudrais insister sur la situation des petites et moyennes entreprises et industries - P.M.E., P.M.I. Elles tiennent, en effet, une part importante dans les résultats de notre économie, surtout dans la région parisienne.

Or, force est de constater la disparition de certaines de ces entreprises dans notre région ; cela ne date pas d'aujourd'hui mais, ces dernières années, le nombre de disparitions ne s'est pas accru ?

N'est-ce pas un fait que, l'an dernier, 80 p. 100 des suppressions d'emplois ont concerné des entreprises de moins de deux cents salariés ?

Il est vrai que les P.M.E. se répartissent sur tout le territoire national, mais c'est dans la région parisienne qu'elles sont particulièrement attirées. Nombre y ont leur siège social. Dans la région parisienne, elles emploient le quart de la main d'œuvre qu'elles comptent dans l'ensemble du pays.

L'activité économique de certains départements peut connaître un développement grâce aux P.M.E.

Un département comme l'Essonne doit compter 70 p. 100 de salariés qui travaillent dans de telles entreprises.

Aussi, pour la région parisienne, comme d'ailleurs dans toutes les autres régions, convient-il d'être attentif à la situation de ces entreprises et de prendre des mesures qui doivent relancer l'économie. Trop souvent les P.M.E. et P.M.I., qui assurent la plus grande part des services marchands et plus du tiers de la production industrielle, sont dépendantes de la stratégie des grandes centrales d'achat, des grandes entreprises industrielles et des banques.

Aussi est-il indispensable, selon nous, de changer l'environnement de ces entreprises en créant les solidarités nécessaires. Ne devrait-on pas voir la prise d'accords de partenariat entre les groupes et les P.M.E. ? C'est indispensable pour dépasser les contraintes actuelles liées à la sous-traitance. Les groupes et les services publics ne devraient-ils pas aider les P.M.E. à étendre leurs débouchés, à se diversifier, à réduire le coût des équipements et de leur utilisation, à former les travailleurs et à adapter les techniques ?

Il est évident que la collaboration entre entreprises nationalisées et P.M.E. devrait se développer ; mais, au lieu de cela, ne voit-on pas les premières créer des difficultés aux secondes ?

Les commandes aux P.M.E. diminuent alors que s'accroissent les achats à l'étranger. C'est le cas, par exemple, dans la boulonnerie, la régie nationale Renault multipliant les achats à l'étranger.

Ne devrait-on pas voir les entreprises nationalisées de la branche électrique passer des accords avec des P.M.I. pouvant, par exemple, se lancer dans la production d'un matériel électrique tendant à supprimer les transformateurs au pyralène pour éviter les risques d'accident avec la dioxine ? Ce ne sont là que quelques exemples.

Ce qui asphyxie aussi les P.M.E., ce sont les organismes de crédit. Les groupes bancaires jouent un rôle important dans leur déclin. Il apparaît que les crédits sont accordés aux P.M.E. en fonction des garanties offertes par la richesse personnelle de leurs dirigeants et non de l'intérêt pour la collectivité des projets qu'elles présentent.

Les agios payés aux banques sont considérables quand, par exemple, Renault décide que les sous-traitants seront désormais payés à cent-vingt jours et non à quatre-vingt-dix jours.

Dans le bâtiment - cela vient d'être évoqué - qui compte un nombre considérable de P.M.E., on assiste à un marasme ; or, le Gouvernement va encore l'aggraver avec une nouvelle mutilation affectant l'utilisation du 1 p. 100 sur les salaires, servant jusqu'à ce jour à la construction de logements.

Pour les P.M.E., ne devriez-vous pas examiner, outre l'éventualité de prêts financiers à taux moins élevés, la possibilité d'une fiscalité moins défavorable au développement de l'emploi ?

Ainsi qu'un de mes collègues l'a indiqué, ne devriez-vous pas envisager la création d'un centre régional de la machine-outil, ce qui ne manquerait pas de développer l'activité des P.M.E. dans toute une région ?

Enfin, il est essentiel que soit posé le problème de la formation et de la qualification des travailleurs des P.M.E. On ne peut pas réussir la modernisation des équipements sans que ceux qui les utilisent ne se forment pour les faire fonctionner. Certaines P.M.E. ont montré l'exemple et elles offrent un niveau particulièrement élevé de qualification et de technique.

Mais la situation globale est nettement moins mirifique. La plupart des travailleurs des P.M.E. ne bénéficient pas des formations que leur autoriseraient les cotisations versées par leurs employeurs. Parfois les formations aux métiers et aux techniques dont l'entreprise a besoin n'existent pas.

Cela dit, le problème principal est celui de la gestion des fonds pour la formation. Les P.M.E. sont chapeautées par des organismes, chambres de commerce et d'industrie ou groupements patronaux, par exemple, qui collectent l'argent sans l'affecter, le plus souvent, à la formation dans ces entreprises. Dès lors, bien des patrons de P.M.E. considèrent ces fonds obligatoires comme de simples taxes. Ils les versent

donc à ces organismes ou au Trésor sans chercher à les utiliser à la formation de leurs salariés, et sans en voir l'intérêt pour l'entreprise. On estime à deux-cent-cinquante millions de francs les sommes ainsi détournées de leur objectif initial.

Ne devrait-on pas procéder, au sein d'une commission paritaire départementale travailleurs - employeurs, au recensement des besoins de formation, à la gestion des fonds et à la définition de projets de formation adaptés aux besoins des P.M.E. ? Ce serait un gage d'efficacité.

Chaque décision d'investissement devrait s'accompagner de stages de formation.

Tels sont les quelques sujets que je voulais évoquer avec l'idée que nous ne pouvons délaissier notre marché intérieur si nous voulons conquérir des positions pour l'exportation (*Applaudissements sur les travées communistes*).

M. le président. La parole est à M. René Martin.

M. René Martin. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, la casse industrielle en Ile-de-France touche également le secteur public.

Je voudrais donner ici l'exemple de ce qui se passe dans les postes et télécommunications.

Doté de moyens budgétaires insuffisants et victime de l'accentuation des transferts, le service public des P.T.T. assume de plus en plus mal ses missions normales, tandis que les missions nouvelles sont sous-traitées, filialisées ou privatisées.

La fonction « commerciale » est affirmée comme prioritaire sur les services de production, qui sont réduits, démantelés, abandonnés.

Le personnel est considéré comme un coût sur lequel il faut peser. C'est l'un des objectifs de tous les plans de modernisation ou de restructuration publiés ou mis en pratique ces dernières années.

Si 20 000 emplois ont été créés en 1981 et 1982, 10 000 vont disparaître si l'on compte les 2 000 qui ont été supprimés en 1985, les 3 000 autres suppressions programmées en 1986 et les 5 000 emplois gelés. Des services sont fermés pour être repris par le privé, alors que 5 000 « tucistes » ont été recrutés, dont 500 en Ile-de-France. L'emploi de vacataires s'est généralisé, la flexibilité est mise en place aux P.T.T. tandis que 61 p. 100 des personnels de la poste gagnent moins de 5 500 francs nets mensuels, primes comprises.

Pourtant, les employés des P.T.T. font, chaque jour, la preuve de leur capacité à s'adapter aux techniques modernes. Ils vont, ce soir même, réaliser une première mondiale, un véritable tour de force : le basculement, à vingt-trois heures précises, de 23 millions de numéros de téléphone dans la nouvelle numérotation.

Mme Hélène Luc et M. Serge Boucheny. Très bien !

M. René Martin. A cette occasion, au nom du groupe communiste, je voudrais saluer cet exploit et féliciter tout le personnel responsable : cadres, techniciens, ouvriers et employés (*Applaudissements sur les travées communistes*).

Mais tout est fait pour déréglementer le service public des postes que nous enviait le monde entier, c'est-à-dire casser le monopole afin que le secteur privé s'approprie les créneaux rentables. La concurrence et la modernisation sont les thèmes alibis développés pour justifier l'accentuation des règles de gestion dépassées.

Pour démanteler, on veut d'abord séparer la poste des télécommunications, créer un prétendu établissement public, une société nationale et, par voie de conséquence, porter atteinte aux garanties et droits statutaires du personnel.

La dégradation du service public des P.T.T. est délibérément organisée : les orientations générales contenues dans tous les rapports qui ont fleuri ces derniers temps, comme le rapport Chevallier, le prouvent.

La publication, en juin dernier, du rapport de la commission sénatoriale de contrôle sur les modalités de fonctionnement du service public des postes aboutit aux mêmes conclusions que les autres. Le ministre des P.T.T. semble s'en être accommodé, en se gardant bien de porter un jugement négatif d'ensemble. Faut-il en déduire qu'il en approuve les principales et dangereuses dispositions ?

Nous avons, quant à nous, une autre conception du rôle de ce grand service.

Aux P.T.T., administration gérant un service public, les objectifs d'intérêt général et d'égalité des usagers imposent de lier intimement les critères de gestion et la finalité du service public.

Les P.T.T. ont les moyens d'être au service du développement industriel, de l'emploi, et même, madame le ministre, de contribuer à la réduction du déficit extérieur. En 1983, 74 p. 100 du matériel informatique des télécommunications étaient français ; mais à la poste, 50 p. 100 du parc étaient fabriqués à l'étranger. Pourtant, les constructeurs français existent : de la bicyclette à l'informatique, des machines de tri au canal vidéo.

Les P.T.T. ont un rôle primordial à jouer en tant qu'acheteur. Il faut donc que les matériels spécifiques aux P.T.T. soient conçus pour leurs besoins propres et non seulement en fonction de la demande étrangère.

Le plus gros réseau de transmission numérique d'information - le réseau Transpac - s'est révélé très fragile en juillet dernier. La raison en est que les investissements n'ont pas été réalisés pour assurer l'explosion prévisible de la demande des usagers.

Ces incidents montrent à l'évidence que la filialisation et la gestion de type privé des services nouveaux ne sont pas les bonnes solutions pour assurer le meilleur service tant vers les secteurs industriels que vers le grand public.

Il faut, d'abord, comme le ministre des P.T.T. l'envisageait après mai 1981, réintégrer Transpac et France-Câbles-Radio, qui comprend Télésystèmes et E.G.T., dans le service public et leur donner les moyens d'assumer leur mission.

Il faut ensuite en finir avec les transferts du budget annexe des P.T.T. vers le budget général. L'Etat doit prendre en charge le déficit de la presse en créant, par exemple, une taxe sur les grands groupes de presse, comme Hersant.

Par ailleurs, les P.T.T. sont la seule administration à être dans l'obligation de payer intégralement la T.V.A. sans la moindre possibilité de récupération. Nous en demandons l'exonération progressive pour toutes les dépenses d'investissement et certaines dépenses de fonctionnement.

Oui, vraiment, pour détériorer le service public des P.T.T., toutes les dispositions techniques mais aussi financières sont prises.

Sait-on par exemple que la C.G.E., dont parlait tout à l'heure ma collègue et amie Monique Midy, perçoit des milliards de francs d'avances chaque année, dont une partie vient des P.T.T., et qu'elle en profite pour spéculer et dégager des bénéfices substantiels qui ne profitent aucunement au service public ? Rien n'est fait, bien au contraire, pour permettre aux P.T.T. d'investir dans des conditions normales. Il faut supprimer les sociétés de financement inutiles et très coûteuses ; en effet, les P.T.T. empruntent auprès de ces sociétés des fonds provenant des P.T.T. elles-mêmes. Les profits de ces sociétés de financement ne sont que très faiblement consacrés au développement des P.T.T. ; ils sont plutôt investis dans l'immobilier. C'est ainsi que les P.T.T. louent des locaux appartenant aux sociétés de financement ; c'est le cas à Paris, à Gentilly et à Montrouge. C'est donc un double financement de la part des P.T.T.

Les P.T.T. doivent bénéficier, pour financer leurs investissements, d'un accès privilégié au marché financier national.

Comment, en outre, favoriser l'investissement quand on sait que, rien que pour le secteur poste, 4,6 milliards de francs sont consacrés au financement de la dette alors que 3,4 milliards de francs seulement servent à l'investissement ? Les pertes au change atteignent des sommes exorbitantes avec les variations du dollar. Il faut même réemprunter en faisant appel au marché financier international.

Un exemple : les C.C.P. alimentent le Trésor public ; ce sont donc eux qui doivent prêter à la poste.

Il y a lieu de moderniser le réseau financier et de supprimer l'état d'infériorité dans lequel se trouvent les services financiers de la poste par rapport au réseau bancaire.

Je pourrais également parler des gâchis, des gaspillages, de la fraude qui contribuent à aggraver la situation difficile des P.T.T. Je n'en citerai qu'un exemple, celui des machines à affranchir ; trop de machines ne servent à rien ; 4 000 d'entre elles n'affranchissent pas vingt lettres par jour ; plus de 1 000 ne fonctionnent pas du tout. Or, la gestion d'une machine coûte plus de 500 francs par an à la poste ; comme il n'y a pas de personnel pour contrôler ni le courrier ni le parc de machines, la fraude représente 8 à 10 p. 100 de la consommation.

Je pourrais aussi vous parler longuement de la modernisation. Les bureaux de poste sont progressivement équipés de micro ordinateurs, c'est très bien. Mais le personnel n'est pas formé à ces nouvelles techniques, indispensables pourtant à la satisfaction du public.

Je citerai un dernier exemple, celui des réseaux câblés. Je suis domicilié dans le district urbain de Mantes, qui a passé convention pour le câblage de ses communes. Certes, les P.T.T. ont gardé la maîtrise d'ouvrage, mais tous les travaux de réalisation sont confiés à des entreprises sous-traitantes.

Pourquoi n'a-t-on pas formé le personnel des P.T.T. au lieu de supprimer 3 000 emplois ? Que de gâchis encore dans ce domaine !

La modernisation des P.T.T. ne passe aucunement par des réductions d'emplois ou des abandons d'activités, mais par la croissance et la démocratisation de la gestion, en investissant dans le personnel, la recherche, les technologies nouvelles de communication pour améliorer toujours les services offerts aux usagers.

Le service public a des atouts, il doit rester au service de l'intérêt général, national, mais aussi au service de la justice sociale (*Applaudissements sur les travées communistes*).

M. le président. La parole est à Mme Luc.

Mme Hélène Luc. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, depuis une dizaine d'années, la droite et le grand patronat ont mené une entreprise systématique de démolition à l'encontre de la région parisienne, cœur industriel et scientifique du pays. C'est la raison pour laquelle la formation professionnelle y a été scandaleusement délaissée et que les centres d'apprentissages des grandes entreprises ont été peu à peu fermés.

Un des aspects les plus significatifs de l'acharnement de la droite à casser l'emploi industriel de la région est sans aucun doute la suppression de l'aide au fonctionnement des actions de formation continue, avec, principalement, la résiliation du cycle de robotique industrielle de l'I.U.T. de Cachan.

On n'a pas besoin - n'est-il pas vrai ? - de promouvoir la formation professionnelle quand on encourage les manipulations financières, les fuites des investissements vers l'étranger et une volonté de saboter tout projet de renouveau industriel de la région. Tout au plus, recherche-t-on la formation d'une élite dans quelques créneaux jugés rentables par le patronat, au détriment de la qualification du plus grand nombre de travailleurs.

Il ne faut donc pas s'étonner si la main-d'œuvre en Ile-de-France est dramatiquement insuffisante par rapport au niveau exigé par les défis technologiques.

Rien ne serait donc plus dangereux que d'emboîter le pas à la droite, que de se résigner à cette politique d'adaptation aux objectifs patronaux. C'est pourtant ce que fait votre gouvernement, madame le ministre.

Par exemple, très nombreux sont les jeunes, exclus de l'école, sans formation professionnelle, vous le savez, qui aspirent à une qualification suivie d'un emploi. Cette année, rien que dans les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, plus de 2 000 jeunes n'ont pas pu trouver la place qu'ils désiraient dans un L.E.P.

L'effort de formation des jeunes n'est guère crédible quand domine la mise en place des T.U.C. ou des stages d'initiation à la vie professionnelle, chers au C.N.P.F., et que cela va de pair avec la poursuite de la casse du potentiel industriel de l'Ile-de-France et l'aggravation du chômage.

Pourquoi, en effet, former des ouvriers qualifiés de l'automobile - pour ne citer qu'un seul cas - si on ampute le potentiel de Renault et de Citroën ?

Voilà pourquoi, sans doute, vous instituez des baccalauréats professionnels en collaboration étroite avec les milieux professionnels, ce qui crée, de fait, une filière dans l'enseignement.

On peut émettre une appréciation tout aussi sévère sur la formation professionnelle des adultes.

En 1985, alors que la décentralisation transfère des responsabilités accrues aux régions, la dotation en faveur de la formation professionnelle ne couvre pas le taux de l'inflation, tandis que les fonds réservés à l'équipement de l'A.F.P.A. subissent, par rapport à 1984, une forte diminution.

Cette politique ne peut qu'encourager la droite. Avec sa majorité au conseil régional d'Ile-de-France, elle se refuse à répondre aux besoins de la formation professionnelle ; elle ignore l'A.F.P.A. dont le rôle n'est plus à démontrer pour la formation des adultes, bien que son implantation en Ile-de-France soit particulièrement insuffisante. Je connais bien l'exemple du Val-de-Marne où il faudrait au moins un centre supplémentaire de l'A.F.P.A.

La droite rejette l'idée d'un plan entre l'Etat et la région. Or, cette absence d'engagement réciproque a une double conséquence : elle libère la région des contraintes contractuelles et elle libère l'Etat de ses obligations à l'égard de l'A.F.P.A.

Des négociations sont donc nécessaires afin qu'en Ile-de-France le conseil régional puisse répondre plus efficacement aux besoins de formation.

C'est pourquoi, les responsabilités de l'Etat et de la région étant partagées, nous vous demandons, madame le ministre, d'intervenir pour infléchir la position de la majorité de droite du conseil régional.

Le Gouvernement a inscrit la formation professionnelle comme une priorité du 9^e Plan. Il importe donc que la région soit, pour la part qui lui revient, un relais actif et loyal de cette politique, car elle a des obligations malgré la décentralisation.

Il faut surmonter une ambiguïté qui règne entre le rôle de l'Etat et celui de la région d'Ile-de-France ; en effet, elle a actuellement pour conséquence de réduire les chances de développement de la formation professionnelle.

Quant à nous, loin de ramener la formation professionnelle à une gestion dite « sociale » du chômage, à un partage de la qualification disponible, nous la considérons, tout au contraire, comme un élément décisif pour surmonter la crise.

Aussi avons-nous l'ambition de contribuer à créer, pour les jeunes, les formations correspondant aux nouveaux métiers, et de réorganiser, pour les adultes, les formations actuelles de telle sorte qu'elles intègrent les conséquences des nouvelles technologies tout en permettant aux travailleurs manuels et intellectuels de pouvoir y accéder.

A ce point de mon intervention, monsieur le président, je regretterai l'absence du président du conseil général d'Ile-de-France qui aurait pu entendre des propos intéressants.

En effet, nous formulons, pour la région d'Ile-de-France, des propositions concrètes.

Nous proposons d'abord une élaboration démocratique du schéma régional de la formation professionnelle avec pour objectifs : d'adapter la formation professionnelle aux offres d'emploi, non satisfaites, aux besoins futurs de l'industrie et de la recherche ; de créer des centres de formation professionnelle dans toutes les grandes entreprises ; de rendre cohérentes formation initiale et formation continue ; d'élever le niveau de qualification par un effort particulier vers les formations de niveau baccalauréat, D.U.T., B.T.S.

Nous proposons ensuite la création d'un centre de diffusion technologique et d'innovation sociale en collaboration avec l'Etat, la chambre régionale du commerce et de l'industrie, l'A.F.P.A., le C.N.R.S., les partenaires sociaux et les collectivités.

Ce centre aurait pour objectif d'associer la production, la recherche et la formation pour la maîtrise des mutations technologiques débouchant sur l'emploi. Cela pourrait s'articuler autour de huit pôles prioritaires : l'automobile, la robotique, la machine-outil, la chimie, l'habillement, l'électronique-informatique, le bâtiment et les travaux publics, l'agro-alimentaire.

Nous proposons également le développement de l'A.F.P.A. sur la base d'un contrat de plan particulier débouchant sur la création ou l'extension de sections prioritaires, notamment dans la machine-outil, l'électricité, l'électronique, l'informatique et la santé.

Enfin, nous proposons de faire un effort d'incitation pour que chaque grande entreprise élabore un plan de formation permettant aux travailleurs de consacrer 10 p. 100 de leur temps de travail au renouvellement de leurs connaissances.

Vous pouvez le constater, nous avons une approche économique réaliste et constructive des problèmes de la formation professionnelle. Elle est fondée sur la conviction que dépenser plus et mieux pour la formation, c'est faire un investissement rentable pour la région et le pays.

Les lois de décentralisation peuvent y contribuer. Encore faudrait-il que le Gouvernement ne s'accommode pas d'une politique de formation régionale « rabougrie », aux dimensions des ambitions patronales, synonymes de casse et de déqualification du plus grand nombre. Comme mes collègues, madame le ministre, j'attends vos réponses avec beaucoup d'intérêt (*Applaudissements sur les travées communistes*).

M. le président. La parole est à Mme Bidard-Reydet.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, l'investissement dans la recherche est, avec la formation des hommes, un enjeu capital pour impulser une nouvelle croissance permettant de sortir de la crise, notamment en développant l'emploi, en transformant les rapports sociaux dans l'entreprise et dans la société et en répondant vraiment aux besoins de la population.

La région parisienne revêt, de ce point de vue, une importance particulière. Elle regroupe près de 60 p. 100 du potentiel français de recherche. Cette apparente puissance de la richesse de la région parisienne doit être pourtant analysée plus finement.

Cette région rassemble surtout des centres de recherche, publics ou privés, dont l'intérêt est national voire international. Les recherches liées à des préoccupations plus régionales, en liaison avec une revitalisation d'un tissu industriel en difficulté et avec la satisfaction des besoins de la population, sont insuffisamment développées.

En outre, il existe un énorme déséquilibre entre Paris, ouest et sud, d'une part, l'Ile-de-France nord et est, d'autre part. En effet, si les Hauts-de-Seine rassemblent 37,2 p. 100 de la recherche en Ile-de-France, les Yvelines 22,1 p. 100 et Paris 14,3 p. 100, le département de la Seine-Saint-Denis n'en représente que 7,7 p. 100, celui du Val-de-Marne 4,5 p. 100, celui de Seine-et-Marne 3,7 p. 100 et celui du Val-d'Oise 2,2 p. 100.

Les participants aux assises de l'Ile-de-France, nord et est, avaient unanimement souhaité, après une très large consultation démocratique de tous les intéressés - chercheurs, entrepreneurs, syndicalistes, enseignants, élus - qu'un effort important soit consenti par le Gouvernement pour aider à rétablir un certain équilibre. Il s'agissait, pour nous, non pas de vouloir démunir les départements correctement dotés, mais de développer les centres de recherche existant dans le nord et l'est et d'en créer de nouveaux, cela pour vivifier - de l'avis de tout le monde - une industrie trop souvent en perte de vitesse.

Rien de cela n'a été entrepris depuis 1981. Bien plus, l'Etat a accepté de signer un contrat de plan pour la région d'Ile-de-France qui avalise le très faible effort dans le secteur de la recherche. En effet, le pouvoir régional n'a consacré que 0,15 p. 100 de son budget à la recherche : ce taux est le plus bas de toutes les régions françaises, la moyenne s'élevant à 2,7 p. 100. J'insiste bien sur le fait que le Gouvernement a signé ce contrat de plan !

J'ajoute que la région d'Ile-de-France n'a toujours pas mis en place de comité consultatif régional de recherche et de développement technologique, alors que la loi est votée depuis 1982, et ce dans la plus grande indifférence du Gouvernement. Madame le ministre, ce problème ne devrait pas laisser indifférent un ministre de l'industrie préoccupé de la promotion de son secteur.

La région d'Ile-de-France a des besoins régionaux qui ne sont pas contradictoires avec son rôle national et international. Ils doivent être pris en compte en privilégiant non pas la notion étroite de profit financier mais, au contraire, celle des intérêts multiples des populations.

Les travaux destinés à mettre en place les pôles de robotique en Plaine-Saint-Denis et en Ile-de-France sud - travaux dont la mise en route était, là aussi, le résultat d'une demande des populations et de leurs élus - sont désormais au point mort. Le Gouvernement en porte une très grande part de responsabilité.

L'absence régionale d'investissement dans la recherche, la faiblesse en formations supérieures permettraient-elles de conclure, madame le ministre, que le Gouvernement accepte et encourage le projet du conseil régional, à majorité de droite, de supprimer 300 000 emplois à court terme, y compris dans des secteurs de pointe, comme c'est le cas déjà en informatique et dans l'ingénierie ?

Nous souhaitons, nous, que soit assuré le développement d'une recherche de qualité dans toute l'Ile-de-France.

Dans le cadre d'un développement harmonieux de cette région, nous proposons de renforcer les centres de recherche dans ses parties Nord et Est, d'effectuer un immense effort de formation des hommes par la création de nombreux établissements dans des départements sous-équipés ; d'accroître les emplois scientifiques, comme le prévoyait la loi d'orientation et de programmation de la recherche votée en 1982 ; de développer la recherche dans les entreprises en accroissant, là encore, les emplois scientifiques, ce qui pourrait constituer, d'ailleurs, un critère d'attribution des aides publiques.

Il nous semble, en fait, que pour donner toute leur efficacité à ces soutiens financiers consentis par l'ensemble des contribuables, il faudrait définir des critères clairs.

Nous souhaitons également encourager la formation de groupements d'intérêts public - les fameux G.I.P. - créés, eux aussi, en 1982, tel celui qui réunit Paris-V, Roussel Uclaf, Sanofi et Rhône-Poulenc chimie pour l'évaluation clinique des médicaments. Autant nous sommes satisfaits de celui-là, autant nous sommes inquiets du projet de recherche sur les mutations et les stratégies industrielles à Paris, car la philosophie de ce G.I.P. est la suivante : redéploiement industriel égale sureffectif, égale licenciements et pertes d'emplois ; elle s'inscrit dans un affaiblissement de l'industrie de la région-capitale.

Nous proposons encore d'inciter les entreprises, notamment les P.M.E. et les P.M.I qui sont souvent demandereses, à utiliser les services de consultants choisis parmi les personnels des organismes de recherche publique qui, d'ailleurs, sont prêts à jouer ce jeu.

Nous souhaitons également faciliter la diffusion de la culture scientifique, notamment dans les entreprises.

Oui, contrairement à votre politique, nous voulons, pour la région parisienne, un développement équilibré, fondé sur un accroissement des centres de formation, de recherche et de développement technologique. C'est un véritable besoin pour vivifier son économie et répondre aux besoins, jusqu'alors insuffisamment pris en compte, de sa population (*Applaudissements sur les travées communistes*).

(**M. Pierre-Christian Taittinger remplace M. Alain Poher au fauteuil de la présidence.**)

PRESIDENCE
DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER,
vice-président

M. le président. La parole est à M. Bernard-Michel Hugo.

M. Bernard-Michel Hugo. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, l'histoire du développement industriel de la région d'Ile-de-France a des caractéristiques particulières, dans lesquelles les transports jouent un rôle de premier plan. Mon propos concernera donc également votre collègue des transports. Cependant, je voudrais attirer tout particulièrement votre attention. En effet, sous peine d'asphyxie économique, notre région a besoin de transports collectifs adaptés au fonctionnement des usines et des bureaux.

Les déséquilibres habitat-emploi renforcent cette nécessité. Certes, sous la pression des exigences et de la lutte des usagers, les capacités de transport se sont accrues ces deux dernières décennies. Mais, aujourd'hui, la politique de votre Gouvernement, en osmose avec les intérêts de la droite et du patronat, met en cause ces acquis, accentue les distorsions et aggrave les conditions de déplacement, notamment des familles chassées vers des banlieues de plus en plus lointaines.

Cette région a donc besoin d'une politique des transports, fondée sur la reconnaissance de leur efficacité économique et sociale.

Dans cette optique, il faut accorder la priorité aux transports collectifs et plus particulièrement aux transports interbanlieues. Elle doit s'inscrire dans une volonté de redressement industriel et de création d'emplois.

Il faut, tout d'abord, valoriser les transports publics. Leur humanisation, les services rendus, la sécurité, l'information et l'animation culturelle supposent des effectifs accrus et un personnel qualifié.

Par ailleurs, rendre le service public toujours mieux adapté exige de développer la recherche dans les domaines de la modernisation, des économies d'énergie, de la rapidité, de la sécurité et du confort pour les usagers.

Enfin, il faut motiver le personnel concerné par sa participation pleine et entière aux objectifs des entreprises sur la base du progrès social et de la création d'emplois.

Dans le même temps, il convient de donner un nouvel élan aux transports collectifs en région parisienne en accordant la priorité aux transports inter-banlieues.

Cela suppose que soit financée sans retard l'entreprise ou l'accélération de projets qui facilitent ces déplacements, tel l'achèvement de la liaison Montigny-Invalides, les interconnexions avec le R.E.R., l'ouverture de nouvelles sections de grandes ceintures, la réalisation de la ligne de tramway Saint-Denis - Bobigny, l'extension des lignes de métro prévue, la rocade en site propre du Trans-Val-de-Marne, la mise en œuvre du projet *Aramis*, pour ne citer que les principaux exemples.

Ajoutons la nécessité de l'organisation de complémentarités entre les transports collectifs et les véhicules individuels dont la région d'Ile-de-France ne saurait se passer.

A ce propos, il devient urgent d'accorder une attention particulière à la circulation et à la protection des riverains le long des grands axes routiers, en premier lieu, par la mise en service totale de l'autoroute A-86 qui souffre de retards considérables.

L'ensemble des projets que je viens d'évoquer nécessitent d'importantes infrastructures de nature à créer des emplois, notamment dans le bâtiment et les travaux publics, dont un de mes collègues parlait tout à l'heure.

D'autres enjeux importants se profilent à côté des activités de transports. Que l'on songe à l'industrie de production du matériel roulant, des systèmes de régulation, de l'informatique, de l'électronique, etc.

Ainsi, non seulement les transports occupent des dizaines de milliers de salariés, qui en assurent le fonctionnement, mais ils concernent également l'emploi de ceux qui produisent les matériels, construisent les équipements et les infrastructures. Aussi, toute régression ou stagnation des transports serait-elle préjudiciable à l'économie et à l'emploi en Ile-de-France.

L'existence et le développement d'une politique audacieuse des transports collectifs sont vitaux, non seulement pour la vie économique mais également pour la vie sociale et culturelle de la région - capitale.

Le travail, le lieu d'habitation, la scolarité, les loisirs, le commerce, bref, la vie quotidienne de toutes et de tous dépendent, pour une large part, des conditions dans lesquelles s'effectuent les déplacements.

Voilà pourquoi la rapidité des transports publics, leur confort, leur sécurité, leur coût, de même que la qualité de la circulation et du stationnement constituent pour les dix millions d'habitants de la région une question majeure.

Voilà pourquoi aussi l'action contre le déclin économique et pour la revitalisation industrielle est intimement liée au cadre de vie de la population d'Ile-de-France.

De ce fait, c'est à l'Etat et aux collectivités territoriales concernées qu'il revient de financer le développement du réseau. Par ailleurs, il faut faire participer financièrement aux investissements les employeurs, les grands magasins, les promoteurs immobiliers qui bénéficient de la proximité des transports pour réaliser leurs affaires.

Votre politique, madame le ministre - force est de le constater - ne va pas dans le sens de ces exigences (*Applaudissements sur les travées communistes*).

M. le président. La parole est à M. Lederman.

M. Charles Lederman. Je voudrais, pour ma part, intervenir sur la situation de l'industrie graphique en Ile-de-France.

Ce qui frappe immédiatement, c'est que la politique de casse de l'imprimerie française, entamée sous la droite, est poursuivie et aggravée à l'heure actuelle par le Gouvernement socialiste.

L'imprimerie française importe deux fois et demie plus qu'elle n'exporte. Dans l'ensemble de la Communauté économique européenne, elle est la seule à avoir une balance déficitaire en ce domaine, soit 1,5 milliard de francs.

Il est clair que ce n'est pas en démantelant les imprimeries partout en France, plus particulièrement en Ile-de-France, et en envoyant à l'étranger les travaux qui devraient être normalement exécutés chez nous que l'on échappera à la dépendance économique.

Que deviendront l'information, la création artistique, la culture quand tout ce qui fait l'édification, l'enrichissement et la transmission de notre mémoire collective n'aura de source éventuelle qu'hors de nos frontières ?

Ce n'est pas en envoyant l'essentiel des travaux à l'extérieur et en maintenant discriminatoirement une ou deux entreprises qui font un véritable *dumping* en cassant les prix - comme c'est le cas de la maison Gignoux qui attend et souhaite, avec le Gouvernement, une éventuelle fermeture de l'imprimerie de Maisons-Alfort ou de l'imprimerie François à Ozoir-la-Ferrière - que l'on préservera le patrimoine culturel, pourtant riche, de notre pays, que l'on maintiendra et, mieux encore, que l'on créera des emplois chez nous.

Pourtant, le rapport Bine de juin 1983, commandé par les ministères de l'industrie et de la communication, établit que les prix pratiqués en matière d'édition en République fédérale d'Allemagne, au Luxembourg ou aux Pays-Bas sont supérieurs de 25 p. 100 à 40 p. 100 à ceux qui sont pratiqués en France et conclut au nécessaire rapatriement de travaux effectués à l'étranger.

Quand votre gouvernement se décidera-t-il à appliquer les mesures préconisées par un rapport qu'il a lui-même commandé ?

En effet, que ce soit au niveau des coûts salariaux, des congés payés, de la durée du temps de travail, la France est loin d'avoir les coûts sociaux les plus lourds - comme on se complait à le répéter - et une fiscalité qui grèverait le secteur de l'industrie graphique.

Cependant, de très nombreux travaux sont effectués en Italie, en République fédérale d'Allemagne, en Belgique ou aux Pays-Bas parce que c'est le profit financier et immédiat qui prime !

Un bénéfice important est, en effet, réalisé à l'occasion de l'exécution à l'étranger des travaux français d'impression. Le trafic est simple : le papier entre en transit dans le pays où se fait l'impression - c'est-à-dire sans droit de douane - et, par des astuces douanières et financières, l'imprimé entre ensuite en France sans « droit de papier », donc sans taxe, en tant que « produit fini ». Et le tour est joué. Les emplois disparaissent, les entreprises françaises sont en difficulté, mais les éditeurs, sous l'œil complaisant du Gouvernement, voient grossir leurs bénéfices. En France, en région parisienne, une politique papetière désastreuse - voyez le cas de l'entreprise de La Chapelle-Darblay que tout le monde connaît - a conduit à ce que la quasi-totalité du papier vienne de l'étranger, grevée bien évidemment de taxes et frais douaniers.

Hors de France, des délais de paiement qui peuvent atteindre neuf à douze mois - c'est ce qui se passe en Italie - permettent des gains importants par la vente des produits avant qu'ils n'aient été réglés aux imprimeurs et par la différence due à l'inflation entre la commande et son règlement.

C'est sur la base erronée et tronquée de pratiques de *dumping* ou d'un article 39 *bis* du code général des impôts que le rapport Lecat et le plan Altherson ont décrété qu'il y avait surproduction, surpopulation et surcapacité dans les industries graphiques en France. Cet article 39 *bis*, dont un rapport du professeur Vedel, publié en 1979, avait souligné l'ineptie dans ses conclusions, était considéré comme un des motifs du déclin de l'imprimerie en France.

Quand le Gouvernement se décidera-t-il à prendre des mesures en ce domaine ?

Cette politique délibérée a pour résultat que ne restent en France - plus particulièrement en région parisienne - que les travaux qui, pour respecter des délais et pour cerner au plus près l'actualité, ne peuvent pas être effectués à l'étranger. Pour faire face à cette situation, les imprimeurs français sont contraints à s'équiper en matériel ultra-performant, à multiplier les unités de production ; mais ce matériel est ainsi sous-employé et sa rentabilité devient difficile à assurer.

Voyons, par exemple, le domaine de l'héliogravure où les conséquences que je viens de rappeler se sont fait sentir plus gravement encore qu'ailleurs.

Deux imprimeries, l'imprimerie de Maisons-Alfort et l'imprimerie François à Ozoir-la-Ferrière, équipées de machines ultramodernes et capables de faire face à d'importants travaux en héliogravure, sont menacées de fermeture alors que, sur 121 catalogues de vente par correspondance édités par des groupes industriels et commerciaux français, près de 70 p. 100 de travaux d'impression y afférents sont effectués à l'étranger.

Le vrai débat porte donc sur la réorganisation du marché et des prix et sur le retour des travaux de l'étranger.

Le rapatriement d'une partie seulement de ces travaux permettrait de combler la sous-utilisation d'un certain nombre de machines. De plus, il faudrait investir pour rapatrier l'ensemble des travaux - il s'agissait de 5 milliards de francs, estimation 1982 - pour créer jusqu'à 17 000 emplois dans l'imprimerie ; j'insiste sur ce dernier chiffre, madame le ministre.

On le voit, des solutions existent pour le développement des industries graphiques. Mais il faut constater alors que le Gouvernement refuse d'envisager ce développement et de prendre les mesures adéquates.

Dans tous les cas, dès aujourd'hui, il faut arrêter tout licenciement, toute fermeture d'entreprise et entendre les travailleurs qui, avec leur organisation syndicale, se battent pour le maintien de leur outil de travail et proposent des solutions.

A l'instar de ce qui se fait dans les autres pays, une autre politique des éditeurs doit être exigée. Ils doivent investir eux-mêmes dans les imprimeries dont ils exigent une haute technologie pour répondre aux besoins ponctuels et non - comme cela vient d'être le cas à l'imprimerie de Maisons-Alfort avec les éditions mondiales - se retirer en laissant l'imprimerie seule avec ses problèmes de sous-charges de travail dans les moments creux alors qu'ils ont contribué à les créer.

En région parisienne, aux établissements Paul Dupont, à Clichy - l'une des filiales de la S.N.E.P. - les salariés cherchent d'autres coopérations possibles, par exemple avec l'Imprimerie nationale.

Celle-ci, en effet, n'est pas en mesure d'exécuter elle-même, dans ses ateliers, toutes les commandes qui lui sont passées. Elle sous-traite donc, mais pas avec la S.N.E.P. ! C'est pourtant ainsi qu'il faudrait agir puisque l'on créerait de la sorte des liens privilégiés de sous-traitance entre une entreprise au service de l'Etat et une autre entreprise qui lui appartient. De même, on devrait envisager un contrat de plan entre la S.N.E.P. et l'Etat ainsi qu'avec les entreprises nationalisées : E.D.F., S.N.C.F.

Mon camarade Guy Schmaus a déposé une proposition de loi à ce sujet. Quand le Gouvernement se décidera-t-il enfin à l'inscrire à l'ordre du jour des assemblées parlementaires ? Quand prendra-t-il enfin en compte les propositions que les communistes ont faites au sujet de la création d'un grand centre graphique, situé à Arcueil, comprenant à la fois un centre pilote de préparation et un secteur impression qui s'appuierait sur l'utilisation de rotatives de grand format ?

Le fait d'être en région parisienne, à proximité des éditeurs et des publicitaires, ouvre de très grandes possibilités. Mais il faut, évidemment, vouloir les exploiter.

Ce centre pilote, s'appuyant sur l'entreprise Chêne-Cazelles, qui possède un marché de base et une main-d'œuvre hautement qualifiée, pourrait donc permettre des développements ultérieurs importants.

Pour être pleinement efficace, le centre de préparation devrait s'adjoindre une école de formation aux métiers nouveaux de la préparation et, également, un centre de recherches et d'essais de ces techniques, recherches qui sont actuellement inexistantes en région parisienne comme, hélas ! ailleurs chez nous.

Voilà, madame le ministre, les préoccupations que nous avons parce qu'elles sont celles des travailleurs des industries graphiques qui ont aussi le souci des intérêts de la France. Nous vous demandons de nous répondre précisément et utilement, de nous dire ce que vous comptez faire : ou bien continuer l'actuelle casse ou bien doter la région parisienne et le pays de moyens qui lui permettront de répondre à tous les besoins dans le domaine de l'industrie graphique (*Applaudissements sur les travées communistes*).

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, de très nombreuses questions ont été posées, à la suite de l'intervention de M. Schmaus, par le groupe communiste. Si une grande partie d'entre elles concernent mon ministère, d'autres intéressent tantôt le ministère des transports, tantôt celui des P.T.T., tantôt celui de l'éducation nationale, tantôt celui du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, tantôt celui de l'urbanisme et du logement. Si vous le voulez bien, je répondrai donc dans la mesure où elles concernent mon département.

Vous avez appelé mon attention sur la situation de l'industrie et ses conséquences sur l'emploi en Ile-de-France. Cette région est la première région économique et industrielle française, avec environ 24 p. 100 de l'emploi salarié et 21 p. 100 de l'emploi industriel de notre pays. Le taux de chômage y atteint 8 p. 100 et y est donc inférieur de deux points à la moyenne nationale.

Cette région a pourtant enregistré depuis dix ans une baisse sensible de ses effectifs industriels : de l'ordre de 3 p. 100 à 4 p. 100 par an au cours des cinq dernières années, à l'exception de 1982.

Pendant la décennie 1970-1980, la forte croissance du commerce et des services avait permis de compenser ce recul de l'emploi industriel. Les difficultés de l'industrie n'en apparaissent aujourd'hui qu'avec plus d'acuité.

La structure du tissu industriel a préservé l'Ile-de-France des profondes mutations qu'ont connues d'autres régions dans la sidérurgie, le textile ou la construction navale. La modernisation de nombreux secteurs est cependant nécessaire ; c'est notamment le cas de l'automobile qui est très présente en Ile-de-France.

Dans les Yvelines, par exemple, plus du tiers des emplois industriels relève de la construction automobile et le tiers des salariés du secteur des métaux sont employés par la sous-traitance.

La nécessaire amélioration de la productivité pour faire face à la concurrence étrangère sur les marchés français et international a conduit la société Citroën à procéder à des regroupements plus homogènes de ses activités sur les sites les plus favorables à une modernisation efficace et à une amélioration des conditions de travail des salariés.

Déjà, dans l'usine Citroën d'Aulnay, un important programme d'investissements de plusieurs milliards de francs est prévu afin de préparer le lancement d'un nouveau petit véhicule.

Par ailleurs, toujours en région parisienne, des programmes de modernisation ont été engagés dans les usines Renault de Flins et Billancourt, à l'occasion de la sortie de la Super5 et de ses dérivés. A Poissy, l'usine Talbot est en cours de modernisation pour fabriquer prochainement un véhicule de gamme moyenne.

Quant à la fonderie d'aluminium sous pression de Nanterre, la politique de rationalisation de l'outil de production et des produits du groupe P.S.A. a notamment conduit à la création d'unités de fabrication modernes et fonctionnelles bénéficiant des derniers acquis technologiques.

Ainsi, dans le domaine des composants, certaines fabrications effectuées précédemment dans des unités de la région parisienne ont été transférées dans le Nord et en Lorraine, régions qui ont également grandement besoin d'emplois. Tel est en particulier le cas de l'activité de fonderie d'aluminium sous pression désormais assurée par l'usine de Villiers-la-Montagne.

D'autres secteurs industriels traditionnels sont en difficulté, notamment la machine-outil. Un contraste existe entre, d'un côté, les entreprises de haute technologie situées à proximité des centres scientifiques du sud de l'Ile-de-France et, d'un autre côté, la proche banlieue du nord et de l'est de Paris, et la vallée de la Seine en aval de Paris.

Ainsi, entre les villes nouvelles de Saint-Quentin et d'Evry se trouvent concentrés 40 p. 100 de la recherche française et 60 p. 100 des grandes écoles. L'Essonne bénéficie tout particulièrement des transferts d'emplois parisiens et d'une forte embauche dans la production de matériel informatique et de bureau. Malgré tout, cela ne suffit pas encore à compenser les pertes d'emplois des autres secteurs. Dans les Yvelines, de nouvelles créations d'emplois ont eu lieu dans le tertiaire.

Face aux mutations en cours, l'Ile-de-France dispose cependant d'atouts spécifiques : sa position géographique vis-à-vis des grands courants du commerce international et européen, la taille du marché du travail où sont bien représentées les hautes et très hautes qualifications et, enfin, son haut potentiel éducatif et scientifique. Tous ces éléments doivent contribuer à soutenir le développement et la modernisation de l'économie régionale.

L'importance des enjeux a été clairement affirmée par l'Etat dans la définition des programmes prioritaires d'exécution du 9^e Plan. Diverses orientations ont par ailleurs été retenues dans le contrat de plan, signé le 17 avril 1984, entre l'Etat et la région.

L'environnement régional, notamment le cadre de vie et les transports, sont de nature à favoriser le développement régional et font l'objet de chapitres importants du contrat de plan.

Le contrat de plan comporte également un certain nombre d'actions plus spécifiques en faveur des entreprises industrielles, petites et moyennes, qui présentent le plus fort potentiel de créations d'emplois.

Diverses actions ont pour objet de favoriser la création d'entreprises, la prévention des difficultés et la diffusion d'informations sur les marchés et les produits. L'Etat et la région consacreront chacun, pendant le 9^e Plan, en moyenne 8 500 000 francs par an au financement de ces actions.

Un autre programme vise à faciliter les transferts de technologie vers le tissu industriel régional. L'Etat et la région affecteront à ces actions 6 500 000 francs par an, en moyenne.

Naturellement, le dispositif du contrat de plan prend place dans l'ensemble plus vaste des aides publiques au développement et à la modernisation. Ainsi, je rappellerai le bilan des mesures prises.

Des règles nouvelles ont été fixées ; elles sont adaptées aux exigences de notre époque. Plusieurs lois définissant aujourd'hui un environnement plus adapté à l'acte d'entreprendre : les lois Auroux, en 1982, posant le principe du droit à la négociation et fixant les conditions d'un dialogue social dans les entreprises en favorisant l'expression des salariés ; la loi du 3 janvier 1984 instituant le congé création consacrant ainsi l'importance du fait créateur et de l'initiative créatrice ; la loi du 9 juillet 1984 dite loi sur le développement de l'initiative économique instituant une véritable politique d'incitation et de soutien à la création et à la reprise d'entreprises ; la loi du 1^{er} mars 1984 et le décret d'application du 1^{er} mars 1985 relatifs à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises ; la loi du 25 janvier 1985 relative au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises ; la loi du 11 juillet 1985 portant création de la société unipersonnelle à responsabilité limitée qui permet, en assurant la séparation des patrimoines personnels et professionnels, de faciliter la création et la reprise d'entreprises.

En ce qui concerne la localisation des activités en Ile-de-France, la procédure d'agrément instituée par un décret du 5 janvier 1955 a été considérablement modifiée à la fin de l'année 1984 afin de renforcer la compétitivité de la capitale au regard des grandes métropoles européennes.

La procédure d'agrément a été supprimée pour l'implantation de locaux de toute nature dans les villes nouvelles, la construction de bureaux non affectés et la rénovation de bureaux sans extension de surface. Les seuils d'agrément ont été doublés pour la construction et l'extension de locaux industriels ou de bureaux affectés.

Dans la bataille pour la compétitivité et pour les métiers de l'avenir, il nous faut être en mesure de tirer le meilleur parti des nombreux atouts dont elle dispose. La région parisienne fait partie des régions les plus dynamiques en matière de création d'entreprises.

Trois mots clés recensent l'évolution de l'industrie en Ile-de-France : le développement du secteur tertiaire, un progrès de la qualification et la modernisation industrielle.

On constate que la compétitivité relative de la région d'Ile-de-France s'est redressée, comme en témoigne la stabilisation du niveau de l'emploi industriel dans cette région. L'attractivité relative de l'Ile-de-France par rapport aux autres régions françaises s'est redressée dans la période 1981-1985 par rapport à la période 1975-1980.

D'un autre côté, les chiffres de l'investissement sont très encourageants selon les travaux les plus récents du C.E.S.I., le centre d'études supérieures industrielles. Ils sont passés de 20,8 p. 100 en 1979 à 21,4 p. 100 en 1981 et à 23,42 p. 100 en 1982.

La régulation industrielle est inscrite dans les faits. Elle implique un certain nombre de conséquences sur le marché du travail, mais les effets de ces mutations affectent très inégalement le territoire.

Le tissu industriel de l'Ile-de-France, très varié dans sa composition comme dans son histoire, réagit très différemment du nord au sud et de l'ouest à l'est. Ainsi, le rôle des pouvoirs publics est d'accompagner cette rénovation nécessaire en créant les conditions les plus favorables depuis quatre ans à sa réalisation.

Les pouvoirs publics se sont efforcés d'agir en ce sens et ont déjà accompli un effort sans précédent. Des résultats importants ont été obtenus, notamment en ce qui concerne la fixation des règles du jeu économique, la réduction des contraintes, et l'aménagement de conditions plus favorables à la création, au développement et au renouvellement des entreprises.

Maintenant, mesdames, messieurs les sénateurs, je répondrai à certaines de vos interventions plus en détail.

M. Schmaus a soulevé un problème de principe, à savoir que les entreprises nationales sont soumises à la rentabilité, et il conteste ce point de vue.

A cet égard, nous sommes en désaccord total. Je considère que les entreprises nationales doivent être rentables, ce qui ne les empêche pas de faire des efforts pour mener un rôle de leader dans l'aménagement du territoire, dans la politique sociale et dans un certain nombre de domaines où elles doivent être exemplaires. Cependant, elles doivent être rentables, sinon, comment trouvera-t-on les crédits nécessaires aux investissements ?

Naturellement, elles font appel au marché financier, c'est d'ailleurs souhaité par le Gouvernement. Mais les entreprises nationales ne peuvent pas, en dehors de l'argent qu'elles peuvent prélever sur le marché financier, compter indéfiniment et totalement sur le budget de la collectivité publique, c'est-à-dire sur les crédits qui proviennent de l'impôt des particuliers et de celui des sociétés. Par conséquent, elles doivent faire un effort.

Cet effort est largement engagé et avec succès. Je ne souhaite pas, surtout dans les débats qui vont inévitablement avoir lieu dans la période qui s'ouvre, que les entreprises nationalisées donnent l'image d'entreprises qui ont besoin d'être soutenues par l'Etat. Elles doivent montrer leur dynamisme, leur compétitivité et donc être rentables. D'ailleurs, elles le sont ou en voie de l'être.

En ce qui concerne l'automobile, la crise mondiale n'est pas terminée. Nos principaux concurrents en sont sortis. Nous sommes en train de faire de même mais Renault qui a enregistré, l'année dernière, un déficit de 12 milliards de francs, se trouve dans une situation très difficile. Tout doit être fait pour aider l'effort de la direction et des travailleurs pour sortir la régie Renault de la situation présente, pour lui faire accéder de nouveau à la place de leader qu'elle a pendant longtemps occupée. D'autres géants de l'automobile se sont trouvés dans une situation très difficile : General Motors, Chrysler, Fiat et d'autres. Ces sociétés s'en sont sorties grâce à des efforts très importants et, malheureusement, en étant obligées de se séparer d'une partie de leur personnel.

Vous attaquez le Gouvernement ; vous feriez mieux d'attaquer la politique qui a été menée avant 1981.

Mme Monique Midy. Il y a cinq ans que vous êtes au pouvoir !

Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Oui, mais si on avait accompli cet effort de modernisation des entreprises au lieu de faire appel à des travailleurs que l'on espérait pouvoir payer moins cher, si on avait fait le pari inverse - ce qu'ont fait les Japonais il y a dix ou quinze ans - nous aurions aujourd'hui des entreprises beaucoup plus modernes, des travailleurs beaucoup plus qualifiés, mieux formés et donc à même de combattre avec plus d'efficacité dans la compétition générale. Un mauvais choix a été fait à l'époque et le retard est très difficile à rattraper.

Je ne doute pas que nous y parvenions, car, à la régie Renault, une mobilisation générale et un sens de l'intérêt de l'entreprise animent l'ensemble du personnel ; je suis donc persuadée que ce pari sera gagné.

Parmi plusieurs remarques intéressantes, j'ai noté votre souhait d'aboutir à une meilleure rationalisation, notamment dans le domaine des stocks. Certes, il y a encore beaucoup à faire à cet égard mais cette politique est engagée. L'effort en matière de robotique est poursuivi. Quant à la coopération de la régie Renault avec Peugeot, je ne peux que souhaiter son développement et d'ailleurs je l'encourage.

En revanche, dans le secteur de l'aéronautique, l'Aérospatiale va bien. Le chiffre d'affaires de l'aéronautique est satisfaisant. Jamais nous n'avons obtenu autant de commandes qu'au dernier salon du Bourget ; cela est dû à la qualité remarquable de nos fabrications et du personnel qui y travaille. De plus, l'aéronautique a connu une crise terrible, une dépression considérable pendant des années et, maintenant, les compagnies d'aviation passent des ordres alors que, pendant deux ans, elles ne l'ont pas fait.

Aujourd'hui nous sommes en mesure, après avoir traversé cette crise, de répondre à ces demandes. Notre industrie aéronautique se porte aussi bien que possible ; nous attendons même d'autres commandes dans la période qui s'ouvre.

M. Boucheny a formulé un certain nombre d'observations et de suggestions ; s'il le veut bien, je répondrai plus en détail à la lettre qu'il compte m'adresser.

M. Gamboa a parlé de déclin industriel. Je ne peux pas laisser passer un certain nombre d'affirmations. Il n'y a pas de déclin industriel. Au contraire, nous exportons 30 p. 100 de notre production industrielle en 1980 et, aujourd'hui, ce pourcentage est passé à 35 p. 100. Cela prouve que la qualité de nos produits est bonne puisque les étrangers les achètent. En outre, notre solde industriel, c'est-à-dire la différence entre ce que nous achetons à l'étranger et ce que nous vendons, uniquement en matière industrielle, qui s'élevait à environ 30 milliards de francs en 1980, a atteint, en 1984, 97 milliards de francs.

Cette évolution prouve que notre production industrielle s'améliore en volume et, surtout, en qualité, et qu'elle devient de plus en plus compétitive.

Naturellement, tout n'est pas parfait et il y a encore énormément à faire, notamment dans les domaines de la production en grande série, de la qualité, etc. Mais il faut prendre en considération les efforts massifs qui ont été faits, en particulier dans le cadre des sociétés nationalisées, en matière d'investissement, et la reprise de l'investissement à laquelle nous assistons maintenant. Ainsi, depuis 1984-1985, nous aurons connu, pour la première fois depuis dix ans, deux années consécutives de reprise de l'investissement industriel. Nous sommes donc aujourd'hui sur la bonne voie, sans dire évidemment que tout est parfait, ou que tout est gagné.

M. Gamboa a parlé des établissements Zeppellini. Le tribunal de grande instance d'Evry a prononcé, le 8 juillet 1985, une ordonnance de référé disposant le rétablissement de la libre circulation des biens et des personnes dans cette société. La totalité du personnel a reçu ce jour-là une lettre de licenciement. Les établissements Zeppellini s'étaient engagés à reprendre 63 personnes mais la proposition avait été rejetée par la C.G.T. Les négociations avec un repreneur trouvé par le Corri - Comité régional de restructuration industrielle - ont été bloquées en raison de l'occupation de l'usine. J'espère que cette occupation cessera prochainement de manière que l'usine puisse être reprise.

Mme Midy a notamment parlé d'Alcatel-Thomson. Le téléphone, secteur essentiel de notre industrie, constitue effectivement un problème important. La fusion des activités téléphoniques de Thomson et de la C.G.E. a pour objectif de créer un groupe compétitif au niveau mondial. Vous avez parlé des géants américains. Pour notre part, nous ne voulons pas être des nains ! (*Sourires*). Par conséquent, nous devons rassembler nos forces de façon à pouvoir nous battre sur le marché européen et sur les marchés extra-européens.

Si, à terme, le groupe créé par Thomson et la C.G.E. peut permettre de créer des emplois nouveaux, il est nécessaire, à court terme, d'effectuer d'importantes restructurations en région parisienne pour éviter des doubles emplois qui sont préjudiciables à la compétitivité du nouvel ensemble industriel. C'est ainsi que près de 900 transferts d'emplois sont

prévus au sein de l'Île-de-France. Ils toucheront en particulier les sites de Colombes, La Verrière et Vélizy, et seront effectués tout au long de l'année 1986.

L'établissement d'Alcatel-Thomson à Colombes est l'ancien siège de Thomson-C.S.F.-téléphone. À côté des activités de siège, cet établissement compte aussi des activités de production : il emploie aujourd'hui 1 800 salariés, 1 200 dans la commutation et 600 dans la téléphonie privée.

La direction d'Alcatel-Thomson a décidé d'abandonner progressivement, à la suite de la fusion, ses activités sur le site de Colombes. Les activités de siège proprement dites ont été rapatriées à la C.I.T., à Paris ; les activités de recherche sont réparties sur les sites de Vélizy et de Boulogne. Les activités export sont regroupées avec celles de la C.I.T. à Tréguier et les activités commerciales et les installations sont dispersées sur différents sites, en particulier à La Verrière, dans le périmètre de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Les activités de téléphonie privée n'ont pas encore fait l'objet d'une décision.

Ces projets ont été annoncés et débattus en comité d'entreprise aux mois de juin et juillet derniers et font actuellement l'objet de négociations. La direction affirme qu'elle maintiendra les effectifs à cette occasion, même si elle ne rejette pas la perspective, à moyen terme, de sureffectifs dans l'ancien périmètre de Thomson-téléphone. Elle fait également valoir que chacun des salariés recevra très précisément une proposition de mutation. Il s'agit donc de projets qui se négocient et se discutent actuellement.

Madame Midy, vous avez parlé de l'accord possible C.G.E. - A.T.T. J'ai été avisée par la C.G.E. de l'éventualité d'un accord avec A.T.T. Le marché français est insuffisant pour la C.G.E. qui est un grand groupe. Sur le marché européen, ont été passés, entre la C.G.E. et un certain nombre de partenaires anglais, italiens, allemands, des accords techniques.

Ceux-ci nécessitent encore beaucoup d'efforts pour progresser, notamment dans le domaine des normes, puisque, vous le savez, même les prises électroniques sont différentes. Par conséquent, il convient d'accélérer le processus d'homogénéisation des normes. Mais il faut aussi que C.I.T.-Alcatel puisse être présent sur les marchés du monde entier.

Il est indispensable de pénétrer le marché américain. En effet, il s'agit, d'une part, d'un marché géant et, d'autre part, c'est une référence pour pouvoir pénétrer les autres marchés du monde. Mais il faut le faire avec un certain nombre de précautions. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé que l'on regarde de près les accords qui se négocient actuellement.

Qu'ils se fassent avec des Européens ou avec d'autres, les Américains notamment, ces accords doivent être utiles à l'industrie française, utiles à C.I.T.-Alcatel. Bien sûr, l'intérêt national doit prévaloir sur toute autre considération quand on s'engage dans de telles négociations.

Vous dites que nous ne devons pas nous mettre sous la tutelle des Etats-Unis. Je suis parfaitement d'accord avec vous. C'est précisément pour s'émanciper de cette tutelle que des efforts doivent être faits afin d'acquérir une dimension mondiale.

J'ajoute que les groupes concurrents sont déjà installés depuis vingt ou vingt-cinq ans sur les grands marchés internationaux. Ericsson est présent depuis vingt-cinq ans au Venezuela et dans toute l'Amérique latine ; cette société dispose d'ingénieurs formés sur place. Si nous avons procédé aux nationalisations, c'est précisément pour obtenir la dimension mondiale qui nous permette d'être présents sur les marchés étrangers. Et le cas du téléphone n'est pas unique.

Imaginez qu'une société comme la C.G.E. n'a ouvert son bureau au Japon que depuis deux ans, alors que Siemens et Ericsson, par exemple, sont présents depuis longtemps sur tous les marchés du Sud-Est asiatique, de l'Amérique du nord ou de l'Amérique latine.

Contrairement à l'affirmation de Mme Beaudeau, non seulement la société Bull ne perd pas de parts de marché, mais elle en gagne ; elle est en train de sortir de la situation où elle était en 1981-1982. Aujourd'hui, grâce aux efforts considérables du personnel et de la direction, à une volonté réelle, à un très grand esprit de solidarité et à un désir de gagner la partie, Bull se redresse et prend des parts de marché.

A propos de la société Technip, vous avez eu raison, madame Beaudeau, de souligner l'importance de l'ingénierie. Longtemps, il fut facile de signer de grands contrats à l'étranger, notamment avec les pays en voie de développement, qui n'étaient pas dans la situation terriblement difficile où ils sont aujourd'hui. Technip faisait alors des affaires. Mais la liste des pays pouvant payer s'étant réduite de plus en plus, cette société a connu de grandes difficultés.

Cependant, les négociations continuent. La société ayant subi des pertes considérables, mon ministère et moi-même avons fait des efforts énormes pour la sauver. Je pense que l'on pourra parvenir à une solution.

Il est tout à fait indispensable, en effet, que l'ingénierie française puisse se développer. A cet égard, Technip a été très longtemps l'un de nos plus beaux fleurons et peut le redevenir.

M. Garcia a parlé de la machine-outil. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec les affirmations qu'il a faites.

Les statistiques portant sur l'année 1984 confirment que ce secteur a amorcé son redressement, après de nombreux efforts et grâce aux grosses sommes d'argent qui ont été affectées au plan machine-outil. On note ainsi que le taux d'exportation a augmenté de près de six points de 1982 à 1984 ; plus de la moitié de la production est aujourd'hui exportée. Il est vrai que le solde de nos échanges extérieurs de machines-outils reste déficitaire, mais ce déficit s'est considérablement amoindri, passant, entre 1982 et 1984, de 1,2 milliard à 450 millions de francs.

Par ailleurs, les investissements industriels dans le secteur de la machine-outil ont connu une forte progression pendant la même période : ils ne représentaient que 3 p. 100 du chiffre d'affaires en 1981-1982 ; ils atteignent maintenant 7,5 p. 100, soit 500 millions de francs. Il s'agit là d'un effort considérable dans un secteur qui est tout à fait essentiel pour notre économie.

Les pouvoirs publics avaient pris des engagements dans le cadre du plan de 1981. Tous ces engagements ont été tenus : les moyens budgétaires affectés à la restructuration du secteur, les concours engagés se sont élevés à 940 millions de francs de crédits de politique industrielle et à 2,5 milliards de francs de prêts participatifs ; la création d'une société de financement spécialisée, la Sofirin, qui a pris des participations dans les entreprises de machine-outil ; la stimulation des exportations - 25 millions de francs lui ont été affectés ; les commandes publiques - l'éducation nationale a commandé en trois ans pour plus d'un milliard de francs de machines-outils, soit le doublement de son programme d'achat normal ; les enveloppes de prêts bonifiés spéciaux pour les équipements robotiques et les machines-outils ont été régulièrement augmentés pendant toute cette période.

En outre, en 1984, le F.I.M. est venu renforcer ce dispositif par des prêts participatifs technologiques à l'intérieur de l'entreprise.

Notre taux de couverture s'est donc amélioré. Je puis vous indiquer qu'à la foire de Hanovre, qui vient de se tenir, le stand de la machine-outil française a eu un succès considérable, dont s'est fait l'écho l'ensemble de la presse française et internationale. J'ai eu d'ailleurs l'occasion de féliciter un certain nombre d'industriels de la machine-outil.

La dernière visite que j'ai faite dans le secteur de la machine-outil, je l'ai faite en compagnie de M. Gorbatchev. Nous avons visité à Poissy l'usine P.S.A. M. Gorbatchev s'est montré très impressionné par les robots de chez Renault et de chez Peugeot.

Mme Perlican a abordé la question énergétique. Elle a déclaré qu'il y avait une baisse du taux d'indépendance énergétique de la France ; je m'inscris en faux contre cette affirmation : le taux d'indépendance énergétique de la France augmente, grâce à la mise en œuvre du programme électro-nucléaire en particulier. Aujourd'hui, 60 p. 100 de l'électricité consommée en France est d'origine nucléaire et, dans quelques années, ce pourcentage sera de 80 p. 100.

Contrairement à ce que j'ai entendu, il n'y a pas eu de coupure au moment des grands froids ; au contraire, tout a bien résisté, grâce à l'effort considérable réalisé par les personnels.

Nous avons incité les industriels à s'équiper pour l'électricité - grâce à des programmes de maîtrise de l'énergie en particulier - pour utiliser notre énergie nucléaire. Nous

avons, dans le même temps, encouragé fortement les exportations. Ainsi, pour la première fois dans l'histoire, nous avons exporté massivement de l'électricité ; nous avons enregistré un solde positif de cinq milliards de francs en 1984. Les pays voisins - l'Italie, l'Allemagne, la Hollande - achètent de l'électricité française, et bientôt l'Espagne fera de même.

Nous avons vendu à la Suisse deux tranches de centrale construites en France. C'est aussi une forme d'exportation.

Il n'y a donc pas du tout de « casse » du nucléaire.

Pourquoi commande-t-on une tranche par an, alors que nous n'en avons pas besoin, compte tenu du parc existant ? C'est pour maintenir l'instrument de production en état de fonctionnement et le savoir-faire des ingénieurs, des cadres et des techniciens du nucléaire.

On essaie d'exporter des centrales nucléaires. C'est très difficile. Ce matin encore, j'étais en négociations à propos de l'exportation d'une centrale nucléaire en Chine. Il y a une très forte compétition. Mais nous avons la meilleure technologie, les prix les plus bas, justement parce que nous avons le programme le plus important. Cependant, il faudra probablement, dans la période qui s'ouvre, imaginer d'autres formules commerciales et techniques pour améliorer nos exportations en matière d'énergie nucléaire.

Quant au problème de la T.I.R.U., vous m'excuserez de ne pas le connaître. Je demanderai à M. Malvy, secrétaire d'Etat à l'énergie, de vous répondre par écrit.

M. Marson a parlé du bâtiment. Je sais bien que mon secteur est très vaste, mais tout de même ! Le ministre de l'urbanisme est davantage concerné que moi par cette question.

Je reviendrai simplement sur un point. Vous dites qu'à La Villette, il se produit de nombreux accidents du travail. Cette information me préoccupe et je souhaiterais avoir des détails pour pouvoir les communiquer à mon collègue M. Delebarre, directement chargé de ces questions. Mais n'en concluez pas que ces problèmes ne m'intéressent pas.

M. Lefort a parlé des P.M.E.-P.M.I. et fait d'intéressantes suggestions. Les pouvoirs publics devraient les aider, a-t-il dit. Je dois dire que c'est ce gouvernement qui a été le premier à les aider, et ce de plusieurs façons.

Les P.M.E.-P.M.I. ont souvent besoin d'aides financières, mais aussi, et parfois encore plus, d'aides sous forme de conseils. Ces entreprises n'ont, en effet, pas toujours le temps ni les moyens de démarcher, de prendre connaissance de toutes les possibilités qui sont à leur disposition. C'est la raison pour laquelle nous avons placé dans toutes les régions françaises un directeur régional du commerce extérieur et un directeur régional de l'industrie, qui sont chargés de conseiller les P.M.E.-P.M.I.

Nous avons, par ailleurs, fortement encouragé les entreprises nationalisées à faire un effort en direction des P.M.E.-P.M.I. de leur région. Certaines le font plus que d'autres : c'est le cas de Saint-Gobain, qui a fait un effort considérable en matière d'essaiage, soit en aidant des cadres qui quittaient la société pour créer leur propre entreprise, soit en reclassant, dans des entreprises de la région, des personnels dont, pour des raisons d'évolution des productions ou d'accroissement de la productivité, elle était obligée de se séparer. Rhône-Poulenc et d'autres agissent de même.

Toutefois, les entreprises nationalisées ne peuvent mener une telle action que dans la mesure où elles ont amorcé leur redressement. Cependant, dans l'ensemble, cette action est assez satisfaisante.

Venons-en à la sous-traitance. Traditionnellement, les relations entre les grandes entreprises - nationalisées ou privées - et les sous-traitants ne sont pas en France ce qu'elles devraient être. En tout cas, ce fut le cas longtemps, contrairement à ce qui se passe dans des pays comme l'Italie, où les relations sont bien meilleures, où ce sont des relations de coopération et non de domination.

J'ai demandé à maintes reprises aux entreprises donneuses d'ordre de réviser leur position. Beaucoup le font, notamment dans le secteur nationalisé. Cela dit, il faut savoir que les personnels de l'entreprise nationalisée ou privée donneuse d'ordre reprochent souvent aux dirigeants de donner du travail à l'extérieur. L'équilibre est parfois difficile à trouver. Mais je suis tout à fait d'accord avec M. Lefort : il faut faire davantage pour les P.M.E. et les P.M.I.

Je disais tout à l'heure que celles-ci ont besoin de conseils. C'est pour cela que nous avons créé le fonds régional d'aide aux conseils, qui prend en charge 50 p. 100, voire parfois

80 p. 100 des charges de consultation d'ingénieurs ou de consultants ; les P.M.E.-P.M.I. n'ont pas les moyens de financer en leur sein le personnel nécessaire pour ces conseils d'ordre technique ou commercial.

Il est vrai que Renault a allongé ses délais de paiement pour les P.M.I. Cela est lié aux difficultés de Renault. Il faut que la société sorte de ces difficultés pour pouvoir régler ce problème des délais de paiement.

S'agissant de la fiscalité, elle n'est pas défavorable à l'emploi, au contraire. En effet, après avoir augmenté d'un point par an pendant la décennie précédant 1981, elle a augmenté de 0,7 point de 1981 à 1984 ; pour 1985 et 1986, elle baisse d'un point. Cette baisse vise à faciliter l'investissement.

Quand on a baissé de 50 p. 100 à 45 p. 100 l'impôt sur les bénéfices réinvestis, c'était précisément pour encourager l'investissement.

D'ailleurs, le taux d'autofinancement des entreprises françaises n'a jamais été aussi élevé depuis quinze ans, et je pense qu'il va encore augmenter.

Ces mesures fiscales ne sont naturellement pas destinées à enrichir les patrons, mais à inciter les entreprises à investir, faut-il le souligner ?

En ce qui concerne la formation, je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit M. Lefort : elle est souvent insuffisante, notamment dans les petites entreprises. Souvent, la direction, le personnel lui-même ne perçoivent pas la nécessité et l'importance de la formation et, parfois, ignorent les moyens qui sont mis à leur disposition dans ce domaine. Il faut donc qu'une information plus importante soit faite pour que les travailleurs connaissent mieux les possibilités qui leur sont offertes.

Je pense que les syndicats ont effectivement un rôle important à jouer. Des moyens de formation existent, ils ont été beaucoup développés. Aujourd'hui, tout le monde peut avoir accès à cette formation. Encore faut-il convaincre les entreprises et les salariés de l'intérêt qu'ils ont à avoir recours à cette formation.

J'ajouterai, pour en finir sur les P.M.E. et les P.M.I. qu'une série de mesures fait l'objet d'une concertation interministérielle. J'aurai bientôt l'occasion de les présenter au conseil des ministres.

M. René Martin a parlé des P.T.T., qui ne concernent pas directement mon ministère. Toutefois, je voudrais m'associer aux félicitations qu'il a adressées au personnel des P.T.T. pour l'opération qui aura lieu ce soir. J'espère que nous pourrons féliciter également l'ensemble des Français pour avoir bien compris le mécanisme, qui, s'il n'est pas difficile à comprendre, exige de l'attention.

Les P.T.T. jouent un rôle important comme acheteur de grandes quantités de matériels français. La D.G.T., qui est responsable des achats de matériel, s'efforce d'aider au maximum les entreprises françaises. Cela est tout à fait évident.

Quant aux incidents survenus sur le produit Transpac, ils sont simplement les résultats du succès. Si les personnes qui recourent au Minitel n'avaient pas été si nombreuses, ces incidents ne se seraient pas produits. Ils ont d'ailleurs été très vite résorbés.

M. Martin, vous dites que la C.G.E. spéculait avec l'argent public. Si vous avez des informations précises, j'aimerais les entendre. A ma connaissance, elle investit, avec les moyens dont elle dispose.

Mme Luc a parlé du problème très important de la formation professionnelle. Il s'agit, en effet, d'une priorité personne ne le conteste. Comme je l'ai dit tout à l'heure à propos de l'automobile, notre retard est considérable par rapport à d'autres pays. L'exemple du Japon fait sourire, je le sais. S'il est vrai que 90 p. 100 des jeunes ouvriers japonais sont bacheliers, alors que quelque 35 p. 100 des jeunes Français en général le sont, cela explique un certain nombre de choses.

Sans doute faut-il - c'est fait - intensifier l'action de formation initiale et de formation continue. C'est ce que nous avons fait en apportant des modifications profondes à l'enseignement technique, avec les baccalauréats technologiques qui permettent maintenant d'avoir accès à l'enseignement supérieur. De ce fait, la filière technologique n'est plus le parent pauvre de l'éducation ; elle est aussi noble que les autres filières et les jeunes qui sont intéressés par la technologie - ils sont nombreux, heureusement - peuvent la suivre.

Nous avons considérablement augmenté les places dans les écoles d'ingénieurs, en particulier à l'école des mines, qui dépend de mon ministère, ainsi que les crédits et les stages pour la formation. Cela n'est certes ni parfait, ni suffisant. Cela demande un effort sur plusieurs années, que nous avons largement engagé. Il arrive tard, car il aurait dû être commencé depuis quinze ans.

Sur toutes ces questions, M. Carraz, qui est chargé de l'enseignement technique et technologique, serait plus compétent pour vous préciser de façon concrète l'effort important entrepris dans ce domaine.

Si la région d'Ile-de-France rejette le plan qui a été conclu entre l'Etat et la région ou si elle ne le suit pas, il faudra s'adresser à M. Carraz, pour lui faire part des difficultés rencontrées dans cette région.

Mme Bidard-Reydet a traité de la recherche. Les budgets qui lui ont été consacrés ont connu de fortes augmentations depuis 1981. Vous dites que la région dépense 0,1 p. 100 de son budget en la matière. C'est effectivement fort peu.

La région d'Ile-de-France compte de nombreux centres de recherche. Nous avons institué des aides à la recherche pour les entreprises en général. D'ailleurs, parmi les nouvelles mesures prises en faveur des petites et moyennes entreprises, certaines concernent la recherche et l'affectation d'ingénieurs-conseils dans des entreprises qui n'ont pas les moyens de se payer des personnels qualifiés en la matière.

Dans le domaine de la recherche, le mieux est également, là aussi, de s'adresser à M. Curien, le ministre compétent.

M. Bernard-Michel Hugo a parlé des transports collectifs dans la région parisienne. Ils peuvent certes être toujours améliorés, mais je puis vous dire que les transports de surface urbains en France, notamment en région parisienne, sont un exemple pour le monde entier. Je reçois pratiquement toutes les semaines des délégations étrangères qui viennent voir nos différents transports de surface, le métro, le R.E.R., le V.A.L. et qui, heureusement, nous les achètent.

Ce matin, je m'entretenais avec le ministre vénézuélien des transports au sujet de la deuxième tranche du métro de Caracas. Il s'agit d'un contrat que nous allons conclure. Nous sommes en négociation avec la Floride, avec la ville de Los Angeles. Dans certaines agglomérations géantes, on pense à Mexico naturellement, rien n'avait été prévu pour le transport, en particulier, pour celui des travailleurs.

Le ministre vénézuélien des transports me disait qu'au Venezuela, des ouvriers se lèvent à quatre heures du matin pour faire plusieurs heures de transport. Pour des raisons, notamment sociales, le gouvernement vénézuélien veut mettre en place un mode de transport de surface imité du nôtre. Dans ce domaine, nous sommes plutôt en avance.

M. Lederman a évoqué le problème des industries graphiques qui sont en crise depuis 1978 au moins. Les dossiers des principales entreprises de presse sont bien connus de mon ministère, nous en avons une liste. Les rapports avec les entreprises et leurs travailleurs sont suivis par mon administration et mon cabinet.

Nous sortons d'une situation très difficile. On peut noter actuellement une légère amélioration des parts de marché détenues par l'imprimerie de labeur, notamment à la suite de la mission de M. Bine et des actions qui ont été menées conjointement avec le centre français du commerce extérieur. Mais il faut dire, d'abord, que nous partons de très bas et ensuite, que nous avons été longtemps plus cher que l'étranger.

Les entreprises ne sont donc pas équipées des machines modernes très coûteuses qui étaient nécessaires pour affronter la concurrence étrangère, ces machines impliquant naturellement des amortissements qui sont très longs et très lourds à supporter pour les entreprises.

Néanmoins, on peut dire que ce secteur est en léger progrès, même s'il y a encore beaucoup à faire.

En ce qui concerne la S.N.E.P., j'ai déjà eu l'occasion de répondre à M. Schmaus le 19 avril de cette année.

Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les réponses que je pouvais fournir à vos questions.

M. Guy Schmaus. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Schmaus.

M. Guy Schmaus. Madame le ministre, au terme de ce débat, que retenir de vos réponses sinon que vous vous êtes contentée de reprendre à votre compte les décisions de désindustrialisation, émanant du patronat et des entreprises nationales, qui affectent la région parisienne ?

Bref, vous vous êtes insérée, vous l'avez réaffirmé, dans la logique du profit capitaliste et, c'est vrai, nous sommes en désaccord total avec vous.

Par ailleurs, vous avez réaffirmé la vocation internationale de l'Ile-de-France comme place forte européenne des entreprises multinationales à dominante américaine, ce qui ne peut que conduire à la poursuite de la désindustrialisation et à l'augmentation du chômage.

Vous êtes satisfaite de votre politique. Pour vous, tout va bien ! Je regrette de vous dire que les faits prouvent le contraire. Notre objectif à nous, sénateurs communistes, n'était pas de noircir le tableau, mais de procéder à un constat lucide de la réalité et surtout de prouver à votre gouvernement, à vous, que l'on peut faire autrement en Ile-de-France. On peut y créer des emplois pour la croissance, la modernisation. Votre modernisation n'est qu'un alibi, une supercherie destinée à faire avaliser la casse industrielle et les suppressions d'emplois.

Comment prétendre à la modernisation quand on détruit des usines ? Comment prétendre à la modernisation quand on refuse les moyens pour les formations et les qualifications ? Comment prétendre à la modernisation quand on démolit les secteurs de pointe que sont les entreprises Technip, Thomson, Hispano ? En vérité, j'y insiste, vous allez au-devant des choix patronaux dictés par la sacro-sainte rentabilité financière, par le profit spéculatif. Une autre voie est possible.

Vous avez pris en exemple nos voisins, des pays qui ressemblent à la France. Vous avez cité plusieurs fois le Japon. Quelquefois, dans d'autres enceintes, vous citez la R.F.A. ou les Etats-Unis. Ces pays, sur lesquels par ailleurs il y a beaucoup à dire, développent, eux, leur production nationale, protègent, eux, leur marché intérieur contrairement au comportement usurier et antinational du grand patronat français.

De l'argent, il y en a ! C'est le chômage et l'austérité qui coûtent très cher. Mes amis vous ont donné maints exemples concrets à ce sujet.

Est-il besoin de rappeler que nous aimons notre région ? Nous pensons qu'elle n'est pas vouée au déclin. De même, nous nous sentons comptables de la vie des habitants, de leurs préoccupations et de leurs espoirs. Nous sommes à leurs côtés pour les épauler en agissant pour leur emploi, leur pouvoir d'achat, leurs droits, comme ce fut le cas hier, en prouvant que l'on peut développer l'extraordinaire potentiel de l'Ile-de-France, le moderniser, y défendre les intérêts de la région.

Vous pouvez compter sur nous pour continuer à soutenir les travailleurs de notre région qui souffrent tant de cette réalité de votre politique. Ils auront ainsi, me semble-t-il, de nouvelles raisons de voter en mars prochain pour leurs défenseurs, les communistes.

Ce sera un vote utile à la fois pour leurs intérêts et pour l'avenir de l'Ile-de-France (*Applaudissements sur les travées communistes*).

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?..

Conformément à l'article 83 du règlement, je constate que le débat est clos.

INDUSTRIE DU RAFFINAGE

Discussion de questions orales avec débat

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des questions orales avec débat, jointes, suivantes :

I. - **M. Jean-François Pintat** appelle l'attention de Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur sur la situation dramatique de l'industrie française du raffinage, menacée à terme de disparition. Il lui demande quelles mesures elle envisage de promouvoir en faveur de cette industrie, notamment en ce qui concerne les installa-

tions implantées sur l'estuaire de la Gironde où l'on peut craindre la fermeture des trois raffineries existant actuellement (n° 140).

II. - **M. Philippe Madrelle** appelle l'attention de Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur sur les difficultés industrielles que traverse l'ensemble du potentiel de raffinage de l'estuaire de la Gironde, récemment aggravées par les décisions de fermeture des raffineries Elf à Ambès et Shell à Pauillac. Il lui rappelle que le déclassement des unités de production Elf, en 1977, et Esso, en 1983, avait déjà porté atteinte à la vitalité économique de tout le département de la Gironde. Il souligne qu'à cette importante question de l'avenir de l'équilibre économique régional vient s'ajouter un douloureux problème d'emploi. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser où en est le projet de mise en place d'une mission à l'industrialisation qui encouragerait la reconstitution d'un tissu industriel dans cette zone déjà fortement éprouvée (N° 146).

En application de l'article 82 du règlement, la parole est à **M. Kauss**, en remplacement de **M. Jean-François Pintat**, auteur de la question n° 140.

M. Paul Kauss. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, j'interviens au lieu et place de mon collègue **M. Jean-François Pintat**. Cependant, les problèmes que je vais vous soumettre, je les connais moi-même dans ma région pour une raffinerie alsacienne. Ainsi, les préoccupations de mon collègue rejoignent les miennes.

Une fois de plus, la fermeture de raffineries, à savoir celles de Pauillac et d'Ambès, met en évidence le problème du raffinage en France et dans la Communauté économique européenne.

Une mise en garde du Gouvernement français aux autorités européennes nous paraît indispensable si nous ne voulons pas que, d'ici à la fin du millénaire, et alors même qu'il ne peut être question d'abandonner cette source d'énergie, disparaisse la quasi-totalité des raffineries françaises et européennes.

La perte des sociétés françaises de raffinage-distribution a été de 7 milliards de francs en 1984 et de 53 milliards de francs depuis 1973. Pour la seule année 1983, la perte totale pour l'ensemble des sociétés opérant dans l'Europe des Dix a été d'environ 20 milliards de francs. Pour ce qui concerne l'endettement en francs courants, il est passé de 22,4 milliards de francs en 1973 à environ 75 milliards de francs en 1984. L'endettement ne pouvant être résorbé en raison des pertes financières continues, la conclusion logique d'une telle situation en économie de marché est la fermeture des entreprises. C'est ce qui risque de se poursuivre si l'Etat et les autorités européennes n'y prennent garde.

Les besoins pétroliers des pays de la C.E.E. augmenteront peu ; on les situe à 450 millions de tonnes en 1990. Or les capacités de raffinage sont actuellement de 685 millions de tonnes et les importations de produits raffinés, limitées à 50 millions de tonnes aujourd'hui, pourraient passer à près de 100 millions de tonnes en 1990 si la Commission des Communautés européennes n'intervient pas. L'excédent de capacité est probablement de 300 millions de tonnes, sans pouvoir être inférieur à 200 millions de tonnes, et les décisions pour arriver à cette importante réduction ne sont malheureusement pas prises pour l'instant.

Faut-il remplacer le pétrole traditionnel ? En l'an 2000, une partie des gisements de pétrole qui approvisionnent le monde aujourd'hui sera sur le déclin. Le pétrole traditionnel devra progressivement être complété, voire partiellement remplacé, en particulier par des bruts lourds, ce qui nécessitera des installations adaptées à leur traitement. De plus, il faudra prévoir des outils de conversion profonde pour réduire à zéro la production de fiouls lourds qui risquent de ne plus avoir de débouché.

Pour développer ces techniques de traitement, l'Institut français du pétrole, Elf Aquitaine et le groupe Total ont réalisé à Solaize, près de Feysin, un pilote industriel. Pour ce faire, et bien avant l'an 2000, des investissements sont nécessaires, et ce n'est pas avec une industrie moribonde que ce sera possible.

Dès maintenant, les raffineurs français doivent investir pour fournir l'essence sans plomb avec un indice d'octane suffisant pour alimenter le parc automobile.

Du fait de la capacité de production en produits raffinés des pays producteurs - 210 millions à 260 millions de tonnes - et donc d'une possibilité d'exportation sur l'Europe

de 100 millions à 150 millions de tonnes, c'est tout le raffinage de l'Europe des Dix, et maintenant des Douze, qui risque de faire les frais de la politique européenne actuelle. En effet, on accorde, dans un but d'aide au décollage économique des pays en voie de développement, des quotas d'importation de produits pétroliers finis hors droits de douane. De plus, on a pris l'habitude de ne plus appliquer ces droits à l'entrée de la Communauté. Il faudra bien régler ce problème et trouver une solution qui maintienne l'aide aux pays en voie de développement sans pour autant accorder une prime indue à de riches pays exportateurs de pétrole.

Il faut faire vite, madame le ministre. Pour assurer la nécessaire survie du raffinage français, il va falloir que les autorités concernées prennent rapidement les décisions qui s'imposent en matières douanière, fiscale et juridique. Il serait peut-être temps de donner, en France, la liberté totale des prix aux raffineurs-distributeurs si l'on ne veut pas, demain, être à la merci de l'étranger.

Je signale au passage quelques anomalies qui vont dans le mauvais sens : le fioul domestique reste soumis à la formule des prix, ce qui a des conséquences extrêmement fâcheuses : d'une part, ce produit étant le même que le gazole moteur, la disparité de régime des prix entre les deux produits ne peut subsister sans entraîner des perturbations graves au niveau du raffinage ; d'autre part, et surtout, le décalage de prix entre le marché français et les marchés étrangers continue pour ce produit.

Si l'on peut comprendre le contrôle des marges commerciales, au moins le Gouvernement devrait-il accorder la liberté des prix à la sortie des raffineries. Ce n'est pas la récente déclaration de M. Bérégovoy le 24 août dernier à *France Inter*, selon laquelle « nous devons aller dans la direction d'une libéralisation des importations de produits raffinés, de telle sorte que la concurrence puisse être influencée en France par des importations extérieures », qui nous rassurera.

Notons au passage que le secteur pétrolier est le seul secteur qui subira un renchérissement fiscal l'an prochain. La taxe sur le fioul lourd est difficilement admissible. C'est un produit résiduel fatal qui devient français, car c'est un produit manufacturé. Il n'est donc pas question de dire que l'on lutte pour consommer des produits français. C'est comme si l'on disait qu'un meuble fabriqué en acajou n'est pas français parce que l'acajou est importé !

Je regrette également la reconduction du « prélèvement exceptionnel » en 1986, pénalisant ainsi les sociétés qui ont trouvé du pétrole français, ce qui est en contradiction avec la nécessité d'utiliser des énergies nationales et risque de stériliser les efforts faits pour trouver du pétrole en France.

Il faut agir vite si l'on ne veut pas se trouver dans une situation dramatique de fermetures irréversibles d'usines. C'est dans cette conjoncture que se situe l'éventualité de la cession d'activité des raffineries de Pauillac et d'Ambès. L'Etat n'a pas encore donné son accord et le dialogue avec les responsables de Shell peut s'ouvrir. Il y va de l'avenir de toute une région : Pauillac, 325 emplois ; Ambès, 170 emplois, sans compter les sous-traitants. Toute une région est menacée et restera stratégiquement sans capacité de raffinage.

Si une volonté nationale et européenne de procéder à une révision complète de la politique pétrolière se manifeste dans un proche avenir, peut-être pourrions-nous alors persuader les sociétés de raffinage de maintenir en activité leurs outils de production et sauver ainsi Pauillac et Ambès, voire d'autres sites. Sinon, l'avenir du raffinage européen, et donc français, sera bien compromis. Sur le plan régional, il n'y aura pas seulement 1 600 emplois en cause, mais c'est toute l'économie régionale qui risque d'en subir un contrecoup catastrophique.

Par ailleurs, il m'apparaît important, madame le ministre, de savoir quelles dispositions le Gouvernement envisage de prendre pour que les sites industriels devenus ainsi vacants puissent être réutilisés et réaménagés à des fins industrielles, en favorisant l'innovation et la haute technologie. Qu'envisagez-vous de faire, et avec quel moyens, pour que les volontés locales éventuelles - toujours disponibles, vous le savez, madame le ministre, pour valoriser le potentiel industriel - soient soutenues par les pouvoirs publics ?

En outre, je souhaiterais que vous m'expliquiez quel a été l'effort du Gouvernement face aux fermetures de raffineries qui ont déjà eu lieu et dont ma région est particulièrement victime. Je souhaiterais donc savoir, madame le ministre,

quels moyens financiers pourront être accordés pour permettre à ces régions de « s'en tirer », pour que des industries de remplacement puissent s'implanter, pour que les communes récupèrent le manque à gagner qu'elles subissent, pour que le potentiel humain mis au chômage par ces fermetures puisse retrouver un emploi.

Tels sont, madame le ministre, les points sur lesquels j'attends vos réponses.

M. le président. La parole est à M. Madrelle, auteur de la question n° 146.

M. Philippe Madrelle. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, après le déclassement à Ambès des unités de production Elf en 1977 et Esso en 1983, les récentes décisions de fermeture émanant des directions des raffineries Elf à Ambès et Shell à Pauillac ne manqueraient pas de porter un coup fatal à l'ensemble du potentiel de raffinage de l'estuaire de la Gironde si elles étaient acceptées par les pouvoirs publics. Il s'agit, en effet, d'un site industriel déjà largement éprouvé par la crise et les coups de boutoir des états-majors des multinationales. Je le dis tout net : ces fermetures sont inacceptables !

Comme vous, mes chers collègues, je n'ignore pas que l'industrie française du raffinage est devenue largement surdimensionnée. Mais il ne faut pas oublier que l'Aquitaine - première région productrice d'énergie primaire - était, voilà juste dix ans, la seule région à présenter un bilan énergétique excédentaire. Elle disposait alors d'une capacité de raffinage de 9 millions de tonnes, répartie en trois unités sur le site de l'estuaire de la Gironde. Depuis lors, l'Aquitaine a payé un lourd tribut aux surcapacités générées par la crise du pétrole et la politique d'industrialisation des pays producteurs.

Si nous avons tous conscience de la fragilité et de la vulnérabilité du modèle de développement qui a été privilégié pour la Gironde depuis la guerre - mais nous n'y sommes pour rien, ni vous ni moi, madame le ministre, la faute en revient à ceux qui ont dirigé la France au cours des années 1960-1970 - modèle qui est axé sur de petites unités de groupes multinationaux, et donc très dépendant des centres de décision extérieurs à la région, nous ne pouvons accepter, avec la disparition de toute capacité de raffinage, que l'estuaire de la Gironde soit définitivement gommé de la carte industrielle de la France.

Vous comprendrez, madame le ministre, mes chers collègues, que nous pouvons d'autant moins nous résoudre au démantèlement du potentiel industriel de l'estuaire que les dirigeants de Shell présentaient en ces termes leur raffinerie de Pauillac aux membres du groupe « Planification régionale estuaire de la Gironde », en 1983 : « Totalement reconstruite en 1970, c'est l'une des plus modernes et des plus performantes de France. Ses performances économiques se traduisent par une flexibilité permettant de traiter des produits d'origines diverses et aussi de s'adapter très vite aux conditions d'un marché fluctuant ».

Prolongement logique d'un tel constat, ce sont près de 150 millions de francs qui ont été investis dans cette unité en 1983 et 1984. Il nous est difficile de croire qu'en deux années, marquées notamment par le déclin de l'influence de l'O.P.E.P. et plus récemment par la baisse du dollar, la situation d'un outil aussi performant se soit significativement dégradée et disqualifiée !

C'est parce que notre devoir est de nous battre avec résolution et fermeté pour la sauvegarde d'une capacité de raffinage dans notre département que, le 17 septembre dernier, je conduisais une délégation d'élus à l'hôtel Matignon. Le directeur du cabinet du Premier ministre envisageait alors, avec votre représentant, une mission d'industrialisation coordonnant l'ensemble des concours et des initiatives émanant des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et des opérateurs privés.

Conjuguée à l'annonce récente que vous avez faite, madame le ministre, ainsi que M. Malvy, à propos de l'ouverture prochaine d'une antenne de la société financière régionale Elf-Aquitaine à Ambès destinée à aider à la création de 200 emplois, la mise en place de cette mission constitue, certes, une amorce de réponse à ce grave problème. Vous pouvez d'ailleurs compter, madame le ministre, sur la détermination des élus du département, qui rassembleront toutes leurs forces pour faire progresser cette concertation avec les pouvoirs publics et les responsables économiques locaux.

Mais cette réponse, madame le ministre, ne peut nous satisfaire, comme elle est loin de répondre à l'attente des personnels concernés. N'oublions pas qu'au-delà du douloureux problème d'emploi et des conséquences insidieuses de la fermeture de ces raffineries sur les activités de plusieurs cantons et sur l'avenir de quelque 500 familles, se pose l'importante question de l'aménagement du territoire et de l'équilibre géographique.

Parlant aussi à cette tribune en ma qualité de maire de la presqu'île d'Ambès et me faisant le porte-parole des préoccupations du personnel de la raffinerie Elf, il m'apparaît aujourd'hui essentiel, pour l'avenir économique et l'avenir tout court de notre département, que cette unité de raffinage subsiste et que le fanion Elf ne soit pas condamné ainsi à disparaître.

Nous sommes bien conscients, madame le ministre, que cette antenne de la société financière régionale Elf-Aquitaine est incapable de combler la tragique désertification de l'estuaire ! Il ne s'agit là que d'un pansement provisoire. C'est d'abord et essentiellement à la société Elf qu'il appartient d'« amener » quelque chose sur le site d'Ambès : il faut bien savoir, en effet, que si Elf se retire définitivement de ce site industriel, le désert le plus total s'ensuivra. Il en sera de même pour Pauillac et sa région sans la Shell.

Ayant déjà beaucoup sacrifié aux exigences de la modernisation et de la compétitivité nationale, notre région ne peut se contenter des mesures avancées ! Je le dis et je le répète : la société financière régionale Elf-Aquitaine ne peut apporter de solutions miraculeuses ! La mission d'industrialisation sur chacun des deux pôles d'Ambès et de Pauillac non plus !

Il est donc de mon devoir, madame le ministre, de vous demander solennellement de tout mettre en œuvre pour exiger le maintien de ces unités de production sur l'estuaire de la Gironde. Il faut refuser les fermetures d'Elf-Ambès et de Shell-Pauillac. Vous ne les avez d'ailleurs pas encore acceptées. Restez sur cette position.

Il s'agit de préserver non seulement l'avenir d'une région, mais également l'avenir de notre pays ! Je vous fais confiance, madame le ministre, ainsi qu'au Gouvernement pour que, face à la persistante et préoccupante dégradation de la situation industrielle et sociale de tout un département, la raison et la responsabilité l'emportent.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, comme vous le savez, la direction d'Elf justifie son projet de fermeture de la plate-forme d'Ambès par le fait qu'en raison de sa petite taille et de son caractère déporté par rapport à la raffinerie Elf de Donges qui l'alimente par cabotage, cette usine ne parvient pas à trouver sa rentabilité. Les perspectives pour le court et le long terme confirmeraient cette tendance, même en se fondant sur des prévisions optimistes pour l'environnement économique.

En ce qui concerne Pauillac, Shell-France, qui a perdu 1 074 millions de francs en 1984, justifie son projet de fermeture par le fait que cette raffinerie est la seule à ne pas être intégrée à d'autres unités, notamment à un complexe pétrochimique dont la création n'a pas été décidée en 1970 lorsqu'a eu lieu l'extension de la raffinerie.

Dans ces deux cas, le Gouvernement n'a actuellement nullement donné son autorisation pour les fermetures de ces raffineries.

Toutefois, il faut bien voir que rien n'empêche la S.N.E.A. et Shell-France de réduire leurs activités à Ambès et à Pauillac.

C'est pourquoi M. Malvy a rencontré à plusieurs reprises les dirigeants de ces deux entreprises.

Lors de ces réunions, il leur a fait part de la volonté du Gouvernement de tout mettre en œuvre pour que soit préservée l'activité économique dans ces bassins d'emploi. Sans anticiper sur le résultat des procédures réglementaires relatives aux demandes de fermetures de toute raffinerie et indépendamment des plans sociaux à élaborer en tout état de cause en étroite concertation avec les partenaires concernés, le Gouvernement a fixé comme préalable à toute décision qu'Elf et Shell participent à la création d'activités nouvelles.

Ainsi, en ce qui concerne Ambès, nous avons demandé à la S.N.E.A., qu'indépendamment de son activité dans le département de la Gironde, la société de financement régional Elf-

Aquitaine, la Sofrea, dégage un crédit spécifique exceptionnel de 20 millions de francs pour aider à la création d'emplois sur la zone d'Ambès. L'action de la Sofrea sera maintenue jusqu'à ce que soient créés dans ce secteur au moins deux cents emplois.

Nous avons demandé que ces emplois nouveaux soient créés avant la date envisagée pour la fermeture de la plate-forme d'Ambès qui ne pourra être arrêtée en tout état de cause qu'après examen du dossier par la commission de la loi de 1928.

Dans un souci d'efficacité accrue, la Sofrea va ouvrir une antenne à Ambès même.

Elf-France accordera toutes les facilités pour mettre à la disposition des créateurs d'emplois les terrains qui lui appartiennent.

En ce qui concerne les ressources des collectivités locales, Elf examinera avec celles-ci un raccordement du produit de la taxe professionnelle et d'autres impôts locaux. Un accord devrait ainsi pouvoir être conclu sur la base d'une compensation partielle, éventuellement étalée dans le temps, et dont le montant serait plafonné au profit des taxes perçues pendant l'année 1985, c'est-à-dire correspondant au plein fonctionnement de la plate-forme.

Pour ce qui est de Pauillac, nous avons demandé à la direction de Shell-France d'intervenir financièrement, à une hauteur comparable à celle de l'intervention d'Elf, en fonction de l'importance respective des deux raffineries, pour aider à la création d'emplois nouveaux.

Par ailleurs, nous avons décidé la création d'une mission opérationnelle de l'Etat pour les sites industriels menacés par les fermetures d'unités de raffinage d'Ambès et de Pauillac.

Cette mission dont le préfet, commissaire de la République de la région Aquitaine, a annoncé cette semaine la composition, disposera d'un correspondant permanent au sein de mon ministère. Elle sera constituée d'un groupe commun autour du préfet, commissaire de la République de région, et de deux équipes spécifiques, l'une pour Ambès et l'autre pour Pauillac.

La première sera composée du sous-préfet de Blaye, du responsable de l'antenne que la Sofrea va installer à Ambès et d'un adjoint au directeur départemental du travail et de l'emploi.

La direction de Shell-France vient de désigner, à notre demande, un délégué industriel qui composera avec un chargé de mission de la D.A.T.A.R. et un adjoint au directeur départemental du travail et de l'emploi, l'équipe spécifique pour Pauillac.

Il est certain que le problème qui se pose à nous est aujourd'hui complexe, compte tenu des éléments à prendre en considération : inadaptation de l'industrie française du raffinage aux besoins actuels et nécessité de la transformer pour assurer son avenir, divergence des intérêts propres de sociétés de raffinage concurrentes, légitimes préoccupations des travailleurs concernés.

Toutefois, au travers des différentes mesures que je viens de vous présenter, le Gouvernement montre concrètement sa volonté de préserver l'avenir des régions menacées par la réduction de l'activité de l'industrie du raffinage.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Conformément à l'article 83 du règlement, je constate que le débat est clos.

9

Motion d'ordre

M. le président. Mes chers collègues, je vous informe que Mme le ministre ne peut pas rester parmi nous, car elle a des obligations impérieuses.

Mme Marie-Claude Beaudou. C'est scandaleux, monsieur le président !

M. le président. Pour ma part, je ne puis que constater, en l'instant, qu'il n'y a plus de membre du Gouvernement dans l'hémicycle et qu'il m'est donc impossible d'appeler des questions qui resteraient sans réponse.

Si vous le désirez, mes chers collègues, lors de la conférence des présidents je ferai, en votre nom, des observations à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement qui,

me semble-t-il, a mal organisé la séance de cet après-midi en ce qu'il n'a pas prévu le remplacement de Mme le ministre pour que les auteurs des questions puissent recevoir des réponses à leurs questions.

M. Claude Mont. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Mont.

M. Claude Mont. Il est navrant d'être resté en vain jusqu'à cette heure inhabituellement tardive pour une séance de questions.

Si c'était là une obligation un peu lourde pour ceux qui devaient intervenir, il eût fallu que le Gouvernement la comprit, lui aussi, et, par conséquent, fût présent à la séance où il devait répondre aux questions qui avaient été inscrites à l'ordre du jour dans les conditions les plus régulières et les plus officielles.

Je vous remercie par avance, monsieur le président, de bien vouloir présenter toutes observations fermes et utiles au Gouvernement à ce sujet.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme Beaudeau.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Monsieur le président, je souscris aux remarques que vous venez de faire et je vous demande de les communiquer très fermement et très vigoureusement au Gouvernement.

Je suis ici depuis quinze heures. J'ai participé tout à l'heure au débat précédent. Il est vraiment navrant, alors que ma question concerne la suppression de quatre-vingts emplois dans le Val-d'Oise, que nous ne puissions en débattre avec le Gouvernement.

M. le président. Mes chers collègues, je partage tout à fait votre sentiment. Je m'efforcerai d'être l'interprète du Sénat lors de la prochaine conférence des présidents pour traduire à la fois notre mécontentement et notre déception. Je crois qu'il n'est pas possible d'attendre plus longtemps et de suspendre la séance pour aller à la recherche d'un membre du Gouvernement. Ce ne serait pas convenable pour la Haute Assemblée.

M. Claude Mont. Cela devient pittoresque et indécent !

M. le président. Absolument ! Ce ne serait pas décent.

Mme Marie-Claude Beaudeau. C'est scandaleux !

M. le président. Dans ces conditions, je crois préférable de lever la séance.

10

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mardi 29 octobre 1985, à dix heures, seize heures et le soir :

1. - Suite de la discussion du projet de loi (n° 454, 1984-1985), adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la dotation globale de fonctionnement. (Rapport n° 1 [1985-1986], de M. René Monory, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; avis n° 6 [1985-1986], de M. Paul Girod, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale).

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, aucun amendement à ce projet de loi n'est plus recevable.

2. - Discussion du projet de loi (n° 12, 1985-1986) relative à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme (Rapport n° 38 [1985-1986], de M. Maurice Janetti, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan).

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements est fixé au lundi 28 octobre à douze heures.

3. - Discussion du projet de loi (n° 47, 1984-1985) relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale (Rapport n° 47 [1985-1986], de M. Louis Souvet, fait au nom de la commission des affaires sociales).

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements est fixé au lundi 28 octobre à douze heures.

Délai limite pour le dépôt des amendements à deux projets de loi

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements :

1° A la deuxième lecture du projet de loi adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens des enfants mineurs (n° 15, 1985-1986), est fixé au mardi 29 octobre, à dix-sept heures.

2° A la deuxième lecture du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt (n° 18, 1985-1986), est fixé au mercredi 30 octobre à seize heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures dix.)

Le Directeur,
du service du compte rendu sténographique,
ANDRE BOURGEOT

ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

Dans sa séance du 25 octobre 1985, le Sénat a désigné MM. Yves Le Cozannet et Charles Bonifay comme membres du Conseil supérieur de l'établissement national des invalides de la marine (décret n° 59-953 du 30 septembre 1953 modifié par le décret n° 64-432 du 14 mai 1964).

QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

remises à la Présidence du Sénat

(Application des articles 76 et 78 du règlement)

Action gouvernementale dans le domaine de la politique européenne des pêches

704. - 25 octobre 1985. - **M. Josselin de Rohan** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, chargé de la mer**, de lui faire connaître les grandes lignes de son action dans le domaine de la politique européenne des pêches.

Mesures envisagées en faveur de la production ovine

705. - 25 octobre 1985. - **M. Henri Belcour** demande à **M. le ministre de l'agriculture** de lui indiquer les mesures mises en œuvre ou envisagées par les autorités communautaires et nationales en faveur de la production ovine. Il souligne que les cours du mouton s'établissent fin septembre à 8 p. 100 en dessous de ceux de la période correspondante de 1984. Cette situation est encore aggravée pour les éleveurs des départements touchés par la sécheresse où est situé environ 50 p. 100 du cheptel ovin. IL attire son attention sur les inadaptations du règlement communautaire ovin et sur les disparités qui résultent de son application. Le double dispositif de la prime forfaitaire et de la prime variable à l'abattage bénéficie en effet à hauteur de 80 p. 100 à un seul pays-membre ; ce système s'avère en outre coûteux pour le budget communautaire.

*Conditions du détachement de fonctionnaires
auprès de députés ou de sénateurs*

706. - 25 octobre 1985. - **M. Félix Ciccolini** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des simplifications administratives**, de lui indiquer si le Gouvernement n'envisagerait pas de compléter le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions de fonctionnaires de l'Etat et à certaines modalités de cessation définitive de fonctions en vue de préciser les conditions du détachement de fonctionnaires auprès de députés ou de sénateurs prévu par le dernier alinéa de l'article 46 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat. Il souligne qu'il y aurait lieu de tenir compte de l'impossibilité d'assurer la poursuite de la rémunération du fonctionnaire détaché en cas de cessation du mandat parlementaire causée par le décès, le non-renouvellement du mandat, la démission, l'acceptation d'une mission confiée par le Gouvernement pour une période de plus de six mois, la nomination en qualité de membre du Gouvernement ou du Conseil constitutionnel. Dans les cas énumérés ci-dessus, l'ancien parlementaire ne peut, en aucune manière, être assimilé à « l'organisme d'accueil » visé à l'article 22, premier et deuxième alinéa du décret précité. Ne conviendrait-il pas de prévoir, pour que le fonctionnaire ne soit pas privé de son traitement, une réintégration immédiate, éventuellement en sur-nombre, dans son corps d'origine, selon les conditions exposées à l'article 24 du décret du 16 septembre 1985.

*Conditions du détachement de fonctionnaires
auprès de députés ou de sénateurs*

707. - 25 octobre 1985. - **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des simplifications administratives**, de lui indiquer si le Gouvernement n'envisagerait pas de compléter le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions de fonctionnaires de l'Etat et à certaines modalités de cessation définitive de fonctions en vue de préciser les conditions du détachement de fonctionnaires auprès de députés ou de sénateurs prévu par le dernier alinéa de l'article 46 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat. Il souligne qu'il y aurait lieu de tenir compte de l'impossibilité d'assurer la poursuite de la rémunération du fonctionnaire détaché en cas de cessation du mandat parlementaire causée par le décès, le non-renouvellement du mandat, la démission, l'acceptation d'une mission confiée par le Gouvernement pour une période de plus de six mois, la nomination en qualité de membre du Gouvernement ou du Conseil constitutionnel. Dans les cas énumérés ci-dessus, l'ancien parlementaire ne peut, en aucune manière, être assimilé à « l'organisme d'accueil » visé à l'article 22, premier et deuxième alinéa du décret précité. Ne conviendrait-il pas de prévoir, pour que le fonctionnaire ne soit pas privé de son traitement, une réintégration immédiate, éventuellement en sur-nombre, dans son corps d'origine, selon les conditions exposées à l'article 24 du décret du 16 septembre 1985.

ABONNEMENTS				
EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
	DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ; - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	106	806	
33	Questions..... 1 an	106	525	
83	Table compte rendu.....	50	82	
93	Table questions.....	50	90	
	DEBATS DU SENAT :			
06	Compte rendu..... 1 an	96	506	
35	Questions..... 1 an	96	331	
85	Table compte rendu.....	50	77	
95	Table questions.....	30	49	
	DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			
07	Série ordinaire..... 1 an	654	1 503	
27	Série budgétaire..... 1 an	198	293	
	DOCUMENTS DU SENAT :			
09	Un an.....	654	1 469	
DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone : Renseignements : 45-75-82-31 Administration : 45-78-61-39 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS				
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne; outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 2,80 F